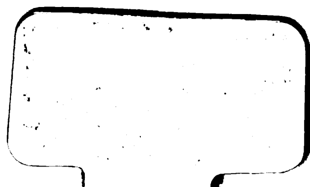

TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



LE TOUR DE FRANCE

DU

FILS DE GIBOYER

PARIS—TYP. VERT FRÈRES, RUE DU POURTOUR SAINT-GERVAIS, 8

LE

TOUR DE FRANCE

DU

FILS DE GIBOYER

OU

RECUEIL COMPLET DES JUGEMENTS EXPRIMÉS PAR LES PRINCIPAUX JOURNAUX POLITIQUES ET LITTÉRAIRES DE PARIS, DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER

Au sujet de la Comédie de M. Emile Augier (Le Fils de Giboyer)

suivi

DES VERS SATIRIQUES, DES POLÉMIQUES, DES SCÈNES DE DÉSORDRE, DES ACTES ADMINISTRATIFS, DES PROCÈS, ETC., QUE CETTE PIÈCE A SUSCITÉS.



PARIS
L. GOSSELIN, Libraire-Editeur
11, BOULEVARD SÉBASTOPOL, 11
(Rive droite.)

—

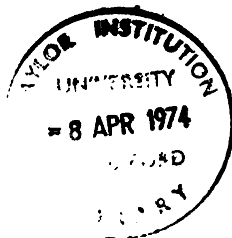
1864

LE FILS DE GIBOYER

NÉ A PARIS LE 1er DÉCEMBRE 1862,

MORT DANS LA MÊME VILLE LE 30 JUIN 1863,

APRÈS AVOIR VÉCU 110 SOIRÉES.



LE TOUR DE FRANCE

DU

FILS DE GIBOYER

CHAPITRE PREMIER.

LA PRESSE POLITIQUE

GAZETTE DE FRANCE, — OPINION NATIONALE, — SIÈCLE, — PRESSE, — UNION, — LE MONDE, — PHARE DE LA LOIRE, — UNION DE LA SARTHE, — MESSAGER DU MIDI, — CHRONIQUE DE L'OUEST, — SALUT PUBLIC (DE LYON).

Les attaques contre les catholiques et les légitimistes se sont étendues jusqu'au théâtre. Les violences du *Siècle* et de *l'Opinion* n'ont pas été trouvées d'une efficacité suffisante, paraît-il. — Nous avons assisté hier soir à la représentation du *Fils de Giboyer* : c'était à n'en croire le témoignage de ses yeux ni celui de ses oreilles. Cependant nous avons vu, ce qui s'appelle vu, exposer sur la scène l'histoire, en raccourci de calomnies, de la session dernière, avec masques et visages à l'appui....

...............Nous avons bien écouté les cinq actes, et nous pouvons affirmer que, dans cette immense critique, le mot de *liberté* n'a pas été prononcé une fois, excepté cependant quand il fait dire à Giboyer qu'il a déserté le journalisme depuis la chute de la république, parce que les gérants des journaux n'allaient plus en prison. G. JANICOT.

(Premier Paris. — *Gazette de France* du 4 déc. 1862.)

La première représentation de la nouvelle pièce de M. Augier, le *Fils de Giboyer*, a eu lieu, lundi 1er décembre, devant une assemblée très-nombreuse et très-choisie. Princes, ministres, grands dignitaires, la haute administration et la presse, tout le monde était là, attentif et curieux.

Comme on savait que M. Augier touchait d'une main hardie des questions très-délicates, on craignait du bruit, des querelles, de la cabale, etc., etc. Le *Fils de Giboyer* a réussi à Paris, comme devait réussir à Athènes une comédie d'Aristophane. M. Augier est l'Aristophane de la démocratie.

Il a, durant cinq actes, impitoyablement fouillé tous les hypocrites politiques; le parti légitimiste et clérical a été criblé d'une grêle de traits. Jamais M. Augier n'avait déployé plus de bon sens, de verve et d'esprit. La pièce n'a été qu'un long triomphe. J'en donnerai lundi les détails, mais j'étais bien aise de le constater aujourd'hui. FRANCISQUE SARCEY.

(*Opinion Nationale* du 3 décembre 1862.)

Une comédie qui n'est ni légitimiste ni cléricale, le *Fils de Giboyer*, par M. E. Augier, vient d'obtenir un éclatant succès au Théâtre-Français Les feuilles du droit divin s'indignent contre ce succès; c'est un droit que personne ne leur conteste; elles se plaignent que l'auteur fasse « comparaître sur es planches les personnages mêmes contre lesquels on vou-

drait ameuter l'opinion, » Il y a là, de leur part, un oubli qu'elles nous permettront de leur signaler.

Après la révolution de Février, le théâtre fit aux idées démocratiques une guerre sans merci, aux hommes des affronts sans pudeur. Ramassant toutes les calomnies éparses dans la boue, on vit les invalides du couplet et de la gaudriole retrouver des forces pour spéculer sur le scandale, pour exploiter la colère et la rumeur aveugle d'une classe de la société, pour battre monnaie avec la haine et les préjugés du moment. Les allusions les plus transparentes ne suffisaient pas aux Aristophanes de la réaction; ils en vinrent « à faire comparaître sur les planches les personnages contre lesquels on voulait ameuter l'opinion. » — Un acteur emprunta le masque, les vêtements, les lunettes d'un révolutionnaire célèbre; une actrice chercha à reproduire les traits d'une femme à qui notre génération doit les plus vives émotions littéraires; dans une indigne parade on la livrait à la risée publique sous le nom de *Consuelo.*

Devant ce déchaînement sans pudeur, que faisaient les feuilles royalistes? Elles riaient de ces excès, elles tressaient des couronnes pour les auteurs de *la Propriété c'est le vol* et de *la Foire aux idées.*

Personne ne comparera certainement la pièce de M. E. Augier aux vulgaires productions des tréteaux réactionnaires de 1848; sans avoir vu la comédie, nous sommes d'avance certains que s'il a attaqué un parti, il l'a fait avec la finesse ordinaire de son talent. On crie que les personnages sont des portraits. Qu'y a-t-il là d'extraordinaire? Tartufe est un portrait; on a imprimé mille fois le nom du prélat qui, dit-on, posa devant Molière. De quel droit, d'ailleurs, les journaux royalistes s'effaroucheraient-ils des portraits de M. E. Augier, après avoir tant applaudi aux charges vivantes de M. Clairville?

Mais, disent déjà les gens qui prétendent avoir été joués au Théâtre-Français, la scène n'est pas libre, et l'auteur du *Fils de Giboyer* jouit de priviléges et d'immunités que la cen-

sure n'accorderait pas à d'autres. Cela est fâcheux, il est vrai, aux yeux de ceux qui, comme nous, réclament tous le droit commun. Quant aux journaux cléricaux, de quoi se plaindront-ils? La France n'a pas oublié leur fière déclaration à l'époque de la dissolution du conseil-général de la société de Saint-Vincent-de-Paul : « C'est ne rien entendre à la liberté que de ne pas respecter dans autrui les droits dont on est privé soi-même. La liberté, pour n'être que le privilége de quelques-uns seulement, n'en est pas moins la liberté. » Est-ce que par hasard ces messieurs auraient changé d'opinion depuis la représentation du *Fils de Giboyer?* — TAXILE DELORD.

(*Siècle* du 4 décembre 1862).

La pièce de M. Augier, depuis si longtemps annoncée, a été représentée lundi, pour la première fois, sur la scène du Théâtre-Français. — L'*Opinion Nationale* nous apprend que *cette pièce n'a été qu'un long triomphe*; que « durant cinq actes » l'auteur a fouaillé toutes les hypocrisies politiques; que » le parti légitimiste et clérical a été criblé d'une grêle de » traits. »

Nous comprenons maintenant pourquoi M. Augier a renoncé à ce titre des *Hypocrites*, qu'il avait choisi d'abord, et pourquoi il a vulgairement appelé sa pièce nouvelle le *Fils de Giboyer*. Le titre des *Hypocrites* eût été trop général; il eût fallu, pour le justifier, « fouailler, » comme le dit risiblement M. Sarcey, toutes les idées politiques, quelles qu'elles soient, sous quelque drapeau qu'elle s'abritent. Car enfin, que nos adversaires fassent leur examen de conscience ; il y a bien aussi, je le suppose, quelques hypocrites dans leurs rangs. Pourquoi donc M. Augier a-t-il seulement mis en scène les cléricaux et les légitimistes? Sans doute parce qu'ils n'ont pas toute la liberté de défense : triomphe facile que celui-là, mais

qu'un journal qui à des prétentions au libéralisme, comme l'*Opinion Nationale*, ne devrait pas applaudir.

(*Union* du 4 décembre 1862. — Faits divers.)

La *Gazette de France* consacre son premier Paris à la pièce de M. Augier, le *Fils de Giboyer*. Elle était moins émue le jour de la reddition de Gaëte : le coup a porté. Il a porté de telle sorte que la *Gazette*, si libérale d'habitude, déplore aujourd'hui l'inaction de la censure.

La *Gazette* s'égare.

Aux premières représentations de *Tartufe* et du *Mariage de Figaro*, ce furent bien d'autres cris. — CH. SAUVESTRE.

(*Opinion Nationale* du 4 décembre 1862.— Faits divers.)

Presque tous les journaux politiques ajournent à lundi prochain le compte-rendu du *Fils de Giboyer*. — L'*Opinion Nationale*, en attendant qu'elle consacre le « triomphe de M. Augier, » éprouve le besoin de lui décerner immédiatement le titre d' « Aristophane de la démocratie. » —C'est le traiter tout à fait en enfant de la maison. La *Gazette des Etrangers* annonce de son côté « qu'après le troisième acte du *Fils de Giboyer*, M. E. Augier a été vu dans une avant-scène, recevant les félicitations de S. A. I. la princesse Mathilde. » — Le *Fils de Giboyer* n'a pas été joué à Compiègne, comme on l'avait dit ; cette faveur n'a été, jusqu'à présent, accordée qu'aux *Ganaches* et à deux autres pièces moins connues. — LOUIS DE LA ROQUE.

(*Gazette du* 4 décembre 1852. — Faits divers.)

Nos quelques réflexions sur le *Fils de Giboyer* ne conviennent ni au *Siècle* ni à l'*Opinion Nationale*. Ces journaux trouvent mauvais qu'on ose critiquer une œuvre qu'ils exaltent.—

Nous ne demandons point à la censure la suppression de la pièce, comme l'insinue l'*Opinion*. — Nous avons constaté seulement la tendance de la censure. Il n' y a aucune similitude entre cette attaque et la *Foire aux idées*. Et en 1848, la censure n'existait pas. On pouvait donc alors répondre à M. Clairville. — G. JANICOT.

(*Gazette* du 5 décembre 1862. — Faits divers.)

Nous ne pouvons pas attendre à dimanche prochain pour constater le bruyant succès que le *Fils de Giboyer* vient de remporter au Théâtre-Français. Il y aura peut-être de l'orage dans ce bruit et ce succès. La comédie de M. Augier transforme la scène en tribune, ses caractères personnifient des partis; c'est une polémique en action. Agressive jusqu'à la passion, elle provoquera les passions contraires. Nous tâcherons de l'apprécier avec l'impartialité qui lui manque. Ce qu'il y a de moins contestable, c'est le talent de l'auteur. Tout le monde n'ira pas applaudir le *Fils de Giboyer*, mais tout le monde ira le voir, et ses adversaires même seront ses témoins. — PAUL DE SAINT-VICTOR.

(*Presse* du 5 décembre 1862. — Faits divers.)

On écrit de Paris au journal démocratique le *Phare de la Loire* :

On vous a déjà entretenu, sans doute, de la nouvelle pièce de M. Augier. C'est un scandale très-visible, dit-on. J'applaudirais des deux mains à une si brillante manifestation de l'esprit humain si je pouvais oublier que le génie de notre pays ne comporte que des sentiments de loyauté et de bravoure. Insulter des gens qui ne peuvent répondre, se servir contre ses adversaires de cette puissante voix du théâtre qui leur est interdite, est-ce loyal, est-ce brave? Nos opinions sont ménagées, dit-on, dans la pièc e

cela ne suffit pas pour acheter notre silence. Les vaincus ont droit au respect des honnêtes gens. M. Augier a provoqué la belle humeur des puissants, il a affligé profondément ceux qui ont encore à cœur la dignité des lettres françaises.— MANGIN.

Dans la *Gazette des Etrangers*, M. H. de Pène, tout en louant la verve de M. Augier, trouve que son œuvre « ne satisfait pas toujours le goût et la conscience. »

On lit dans le bulletin du *Monde* : « Le Théâtre-Français vient de représenter une comédie de M. Augier contre le pouvoir temporel du Saint-Siége. La pièce a été fort applaudie. Cela ne nous surprend pas. L'argument du théâtre est le coup de pied de l'âne. L'auteur a voulu flétrir les hypocrites. On dit même qu'un des principaux hypocrites qu'il met en scène est M. Guizot, coupable d'être resté chrétien et de n'avoir pas voulu trahir la cause de la vérité et de l'honnêteté dans la question romaine. Tous les catholiques sont stigmatisés comme hypocrites. Il y a un genre d'hypocrisie que l'auteur a oublié, c'est celui des courtisans démocrates. Il y aurait de piquantes révélations à faire sur ce fier Brutus transformé en adorateur de César. La France en connaît beaucoup ; elle les a vus, il y a un demi-siècle, changer la carmagnole pour les habits brodés. Ils se sont reposés dans un silence fructueux, après nous avoir étourdis pendant dix ans de leurs cris en faveur de la liberté : *Novis ex rebus aucti, muta et præsentia quàm vetera et periculosa malebant.* Ces vieux types avaient posé devant Tacite ; et M. Augier, pour les trouver, n'a qu'à regarder autour de lui.

Les hypocrites ! on les vit sous la Restauration ; ils parlaient tous à la fois et ne parlaient que de liberté ! C'est dans le mutisme, dans l'obéissance passive des camps, qu'ils avaient appris ces grands mots de liberté qu'ils apportaient si insolemment à la tribune. Tels libéraux avaient manié les ciseaux de la censure impériale avant d'écrire dans le *Constitutionnel* de 1825 ! Nous avons nos démocrates, jadis républicains, aujourd'hui partisans de Victor-Emmanuel. Quelle mine inépui-

sable pour les auteurs comiques ! Qu'est-ce qui retient la verve indignée de M. Augier ? S'il cherche ses hypocrites parmi les catholiques, il y a les *catholiques* sincères, les catholiques qui en savent plus que le Pape et les évêques, et qui sont prêts à concilier l'Eglise et la Révolution. Des Tartufes de religion, des Tartufes de liberté, ce n'est pas là ce qui manque ! Les athées prennent un air contrit pour recommander au Pape de sauver la religion en abandonnant son pouvoir temporel. Ah ! si M. Augier savait son métier. — COQUILLE.

Enfin, dans un compte-rendu de la pièce adressée au journal l'*Union de la Sarthe*, nous trouvons les conclusions suivantes : « Caton se rangeait du côté des vaincus ; mais M. Augier comprend autrement la fierté. Cependant j'ai entendu beaucoup de spectateurs autour de moi dire qu'à leur sens des actes de hardiesse doivent être des actes de courage, et que l'insolence, même spirituelle, qui se produit à l'abri de la puissance, ne méritait que les protestations et les sifflets. » LE BASLE.

(*Union* du 6 décembre 1862. — Faits divers.)

LE MARTYRE DU PARTI CLÉRICAL. — L'éclatant succès qui vient d'accueillir, au Théâtre-Français, la représentation du *Fils de Giboyer*, a causé une vive irritation dans le parti clérical. Aussi ne pouvant nier ni le succès, ni la signification de ce succès, les journaux du parti ont fait appel à un sentiment qui trouvera toujours de l'écho dans la générosité du caractère français. « L'auteur, disent-ils, frappe sur des partis vaincus, et qui n'ont pas la liberté de se défendre. Si des auteurs cléricaux essayaient de mettre en scène les travers ou les vices du parti démocratique, la censure leur fermerait le théâtre qui s'est ouvert à deux battants devant les hardiesses de M. Augier. »

D'abord et en fait, constatons que la censure s'est montrée aussi malveillante que possible pour M. Augier, qui n'a pu

même, dit-on, obtenir une audience du ministre compétent, et qu'il a fallu l'intervention personnelle de l'Empereur et la confiante libéralité de son esprit pour lever l'interdit qui pesait sur le *Fils de Giboyer*. Est-il juste de reprocher à M. Augier cette bonne fortune exceptionnelle, et ne serait-il pas plus vrai de dire que, quand Messsieurs les écrivains cléricaux voudront porter au théâtre la satire de leurs adversaires ils n'auront pas besoin d'aller chercher si haut des appuis ou des protecteurs, et que le théâtre ne sera pas moins hospitalier pour leur comédie que la chaire sacrée pour leurs philippiques.

Mais est-il bien vrai de dire que le parti clérical et légitimiste est aujourd'hui abattu et persécuté, et qu'en dirigeant contre lui leurs traits satiriques, les auteurs libéraux manquent à la générosité du caractère national? Et n'est-il pas au moins bizarre de voir se poser en martyr un parti dont les hommes et les principes dominent aujourd'hui presque sans partage notre trop heureux pays?

Que faisons-nous à Rome? AD. GUÉROULT.

(*Opinion nationale* du 7 décembre 1862.)

Ce n'est pas une satire, dit le *Messager du Midi*, c'est une dégolée, et telle est la hardiesse de certains traits, même au point de vue moral, qu'Aristophane lui-même, en certains endroits, n'eût pas été plus osé. — A. GANET.

Sortons de nos habitudes, dit la *Chronique de l'Ouest*, pour signaler comme un *signe du temps* l'apparition au Théâtre-Français du *Fils de Giboyer*, nouvelle pièce de M. Augier, à l'occasion de laquelle on a fait tant de bruit depuis six mois. On n'avait rien dit de trop sur les intentions de l'auteur et sur les esquisses de l'ouvrage. Cinq longs actes durant, l'ancien condisciple et protégé de M. le duc d'Aumale se livre avec plus d'acharnement que d'esprit à l'immolation des an-

ciens partis, et quand la pièce quitte son caractère presque exclusivement politique, c'est pour glorifier, non plus cette fois la courtisane réhabilitée par l'amour, mais bien le type le plus honteux que puisse offrir l'échelle sociale, pour réhabiliter Giboyer, qui s'écrie dans un éclat de cynique aveu: « Je suis le fumier qui nourrit le lys! » Ajoutez tout ce que votre esprit peut concevoir. de plus indécent, de plus bas, de plus trivial, contre Cathelineau, contre Charette, contre la chouannerie des salons, contre l'œuvre des petits Chinois, contre l'œuvre des tabernacles. (Oh! Monsieur, votre plume n'a pas reculé devant ce mot! Où était donc le souvenir de votre mère?) contre le comité catholique, contre le calorifère de l'église de la Madeleine, etc. Le tout assaisonné de bons mots dans le goût de celui-ci : «Quoi! ce descendant des croisades ne craint pas de *croiser* sa race avec la bourgeoisie» et vous aurez une idée de cette œuvre d'autant moins généreuse qu'elle est écrite à l'abri du danger et dirigée contre des hommes désarmés qui pourraient, d'un mot, faire si facilement justice d'une guerre injuste et déloyale. — HENRI DE VAUSSAY.

Le *Salut public* de Lyon, qu'on ne peut soupçonner de partialité pour les légitimistes et les cléricaux, prend, lui aussi, parti contre le *Fils de Giboyer*, et fait les réflexions suivantes qui lui font honneur : « La politique a envahi le théâtre; aux *Ganaches*, pièce dans laquelle fleurissent les allusions politiques, a succédé le *Fils de Giboyer*, pièce plus politique encore. Dans l'une comme dans l'autre, ce sont naturellement les vieux partis qu'on livre à la risée; les auteurs dramatiques ont le saint respect des puissants du jour. Pour notre part, nous n'aimons pas ces exagérations contre lesquelles protestent, avec raison, les organes des vieux partis. — LINOSSIER.

(*Union* du 7 Décembre 1862. — Faits divers.)

Le feuilleton du théâtre a rendu un grand service au public en lui faisant connaître par analyse la pièce de

M. Augier, qui n'a pu encore être appréciée et jugée que par un très-petit nombre de privilégiés. Le camp des satisfaits n'est pas nombreux; on en compte jusqu'à quatre : l'*Opinion nationale* et le *Siècle*, flanqués du *Constitutionnel* et du *Pays*. — La démocratie pure, représentée par le *Temps*, a dû réserver des protestations qui l'honorent. M. Louis Ulbach, dans ce journal, répond ainsi à ceux qui ont voulu faire de cette diatribe une œuvre aristophanique : « La comédie d'Aristophane n'est possible que sur des théâtres affranchis de toute entrave, autrement sous un régime de restriction, elle n'est qu'une violence de plus. » — La *Presse* elle-même apporte à ses éloges des restrictions qu'il est bon de noter — (citation). — L'opinion des hommes de goût et de cœur doit se trouver admirablement résumée dans le jugement de M. Jules Janin des *Débats* — (citation).

L'opinion de M. J. Janin se trouve corroborée par celle de M. Fiorentino, de la *France*, qui estime que M. Augier frappe à tort et à travers sur tout ce qu'il est possible d'atteindre « sans danger. »

(*Union* du 9 déc. 1862.—Chronique de M. Mac-Sheehy.)

La critique a prononcé son jugement. — L'œuvre de M. Augier est condamnée (Citation de MM. Ed. Fournier et La Palu). — La *Gazette de France*, le *Monde*, le *Journal des Villes et Campagnes*, l'apprécient d'une manière non moins sévère et non moins juste. Nous pourrions reproduire ces critiques qui viennent s'ajouter à tant d'autres. Mais pour qu'on ne puisse pas nous soupçonner de partialité dans notre jugement, nous avons cherché surtout à mettre en lumière l'opinion de ceux qui, en blâmant la pièce de M. Augier, ne partagent point ses principes. — MAC-SHEEHY.

(*Union* du 10 décembre. — Chronique.)

M. l'évêque d'Orléans (dans une lettre en faveur des ou-

vriers cotonniers), qui n'a pas été voir au Théâtre-Français le *Fils de Giboyer*, et qui ne l'a sans doute lu qu'avec distraction, trouve moyen de critiquer à faux la pièce de M. Augier. Il s'imagine que M. Augier a raillé la charité, et il rapporte à l'appui un passage de la pièce maudite :

Le prédicateur a parlé de la charité. — A-t-il dit qu'il ne fallait pas la faire ?

Ce passage est inexactement rapporté, et, tel qu'il est cité, serait inintelligible.

. . . . . MM. les évêques ne sont pas des feuilletonistes, ils ne vont pas au théâtre. Il ne faut pas leur demander de comprendre ce qu'ils croient devoir détester d'avance.

La meilleure manière d'entendre, c'est d'écouter. — M. l'évêque d'Orléans, cela est visible, n'a pas pris la peine d'écouter le *Fils de Giboyer*. Mais alors, pourquoi le citer de travers et prêter à l'auteur des pensées qu'il n'a pas ?

AD. GUÉROULT.

(*Opinion nationale* du 19 janvier 1863.)

La *France*, qui recherche avant tout le succès, exploite la veine du scandale que vient d'ouvrir le *Fils de Giboyer*. Le journal de M. de la Guéronnière publie en feuilleton une comédie où l'on essaie de faire revivre les souvenirs les plus irritants. (Suivent les extraits du feuilleton).—Cela promet.— AUBRY-FOUCAULT.

(*Gazette de France*, 25 décembre 1862.)

..... La nouvelle comédie de M. Augier a fait éclore des brochures. En voici une qui a pour titre : *Lettre d'un gentilhomme*, et cela prouve qu'il y a encore des gentilshommes et que le signataire de la chose fait partie de cette caste distinguée. Si, au lieu d'être un simple roturier, j'avais l'honneur d'être un gentilhomme comme l'auteur de la brochure, je me permettrais de lui faire observer que, dans un temps où le

gentilhomme n'a pas plus de droit et a le même devoir que les autres citoyens, il est peut-être plus convenable de se laisser décerner un pareil titre que de le prendre soi-même et de s'en parer comme d'un panache. M. le duc de Broglie, écrivant ou parlant à quelqu'un, ne rappelle jamais ses qualités, mais tout le monde reconnaîtra sans difficulté qu'il est un grand seigneur ; cela vaut mieux. Je ne nie pas que tel ou tel ne soit le fils de croisé ; mais s'il venait me dire, en plein nez, qu'il descend de Jupiter, je lui répondrais : « Qu'est-ce que cela me fait? » Quant à la brochure en elle-même, je n'en parlerais pas si je ne voulais relever deux ou trois détails, du reste peu importants.

L'auteur, qui se déclare gentilhomme, et qui a sans doute la prétention de parler au nom de ses pairs, a le grand tort de rappeler que M. le chevalier de Rohan fit bâtonner Voltaire. Cela manque d'à-propos et même d'habileté. Qu'un roturier citât ce trait comme caractérisant l'époque où un personnage qui n'était que gentilhomme pouvait impunément faire donner des coups de bâton à l'un des plus grands génies dont s'honore la France, cela se comprendrait ; un roturier n'est pas forcé de dissimuler les tristes équipées des seigneurs du bon temps. Mais un gentilhomme !

L'auteur de la brochure insiste sur l'influence des traditions, sur l'émulation du passé, etc., etc., et il cite Vauvenargues à l'appui de sa thèse. Depuis Vauvenargues, bien des faits se sont accomplis qui ont modifié la question. L'influence des traditions est excellente dans un pays où l'aristocratie est fortement constituée, comme en Angleterre, où cette aristocratie a des droits et des devoirs plus grands que les devoirs et les droits des autres classes. Sans doute, dans une telle société, la solidarité des membres d'une même famille, la concentration du passé dans le présent ont d'incontestables avantages. On comprend que le fils d'un lord ambitionne d'égaler les devanciers dont il a reçu un glorieux héritage ; mais à quoi peut servir à une aristocratie qui n'existe plus que de nom, de s'appuyer sur des traditions dont il ne reste plus rien? Est-ce

que le néant peut être un point d'appui? C'est précisément parce que le parti légitimiste est resté fidèle à des souvenirs que la France a effacés de son histoire qu'il est, depuis quatre-vingts ans, comme un étranger au milieu de la nation. L'étude sérieuse et sincère du présent profiterait plus à ce parti que la contemplation sempiternelle du passé et le respect béat de la tradition.

Quant à l'invitation gracieusement faite à M. Augier d'aller *prendre ses modèles* dans les salons du faubourg St-Germain, « où l'on trouve des baronnes spirituelles, des jeunes filles charmantes, d'anciens députés pleins de foi politique et de raison pratique, » je crains bien que le père du *Fils de Giboyer* ne puisse en profiter. Où prenez-vous le faubourg St-Germain? Où commence-t-il et où finit-il? — Un gentilhomme sceptique (il y en a) me disait un jour qu'il en était, à son avis, du faubourg St-Germain comme de l'empereur Frédéric Barberousse; que ce fameux faubourg n'existait plus que dans la légende, je veux dire dans les romans de Balzac....

EDMOND TEXIER.

(*Siècle* du 21 décembre 1862.—Revue hebdomadaire.)

LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE ET LA COMÉDIE-FRANÇAISE.

Il n'y a pas encore deux ans que la démocratie, hardiment présentée par M. Augier au palais de Molière, y obtenait ses grandes entrées, non seulement pour y livrer les travers des aristocraties, vieilles et jeunes, aux risées souveraines du parterre, mais aussi et surtout pour y déployer, par dessus les écussons d'ancienne ou de nouvelle origine, sa devise chrétienne et roturière : *A chacun selon ses œuvres !*

Non, le spirituel introducteur de la démocratie n'avait pas uniquement pour but un brillant succès de moquerie aux dépens des *effrontés* titrés et dorés; sa pensée était autrement sérieuse, large, élevée. L'auteur des *Effrontés*, en effet, — en nous révélant aujourd'hui l'existence d'un fils de

Giboyer, élevé avec soin et avec succès, distingué par son intelligence, par son instruction, par l'honnêteté et la délicatesse de son caractère, jusqu'à faire dire de lui, par les nobles de race, qu'il est *digne d'être gentilhomme*; l'auteur des *Effrontés*, disons-nous, vient de nous indiquer lui-même, dans cette nouvelle création, le vrai sens de la première.

..... Arrière donc les préventions sinistres, les terreurs sincères ou affectées à l'endroit de la démocratie. Les barbares se sont civilisés ou se civiliseront vite, en ce siècle où tout marche à pas de géant, etc.....

Le Secrétaire de la Rédaction,

E. PAUCHET.

(*Opinion nationale* du 29 décembre 1862.)

CHAPITRE II.

LES CRITIQUES DU LUNDI

LE MONITEUR UNIVERSEL, — LA GAZETTE DE FRANCE, — LE JOURNAL DES DÉBATS, — LA PATRIE, — LA FRANCE, — L'UNION, — LE MONDE, — LA PRESSE, — LE TEMPS, — LE COURRIER DU DIMANCHE, — LE CONSTITUTIONNEL, — LE PAYS, — LE SIÈCLE, — L'OPINION NATIONALE.

LE MONITEUR UNIVERSEL

REVUE DRAMATIQUE

La comédie de M. E. Augier a provoqué vivement l'attention publique, et l'on n'a guère parlé d'autre chose toute cette semaine. Avez-vous vu le *Fils de Giboyer?* était la question par laquelle on s'abordait et qui avait remplacé la banale formule de politesse. Cette animation, assez rare aujourd'hui à l'endroit des choses intellectuelles, ne procédait pas, il faut le dire, d'un motif littéraire, il s'y mêlait des passions et des ressentiments qu'à notre avis le théâtre ferait bien de ne pas éveiller. Sans doute, la politique est un des ressorts de la vie

moderne dont le poëte détache quelques tableaux pour les encadrer dans son œuvre ; mais quand l'action est tout à fait contemporaine, elle court risque de coudoyer en passant la réalité. Les masques laissent transparaître les visages, les généralités se précisent en des noms qui voltigent involontairement sur les lèvres des spectateurs, bien que l'écrivain ne les ait pas prononcés dans son esprit. La malignité aime à voir un portrait où le poëte ne voulait qu'un type, et l'on sait combien de fausses-clefs ouvrent les caractères de La Bruyère. Cet obstacle, Balzac l'avait pressenti, lorsque, dans sa *Comédie Humaine*, il inventa des ministres chimériques, des maréchaux de France qui n'avaient jamais existé, d'illustres auteurs inconnus à tous les catalogues des libraires, des médecins imaginaires, et des actrices qu'aucune lorgnette n'a pu découvrir ; personne n'a dit : c'est moi, devant ces peintures d'une vérité cependant si profonde, tant il avait su transfigurer la nature en art. Ces réserves posées, abordons la partie dramatique, etc. — THÉOPHILE GAUTHIER.

GAZETTE DE FRANCE

.... L'action est posée entre trois personnes : le marquis cynique représentant l'ancien régime, l'idiot Maréchal représentant la révolution de Juillet, et Giboyer, représentant la démocratie... Toutes les critiques de détail disparaissent à nos yeux devant la critique générale qui s'adresse à la pièce, étonnant mélange de défauts frappants et de qualités saisissantes, mais trop évidemment écrite en vue d'un scandale, et qui, malgré la gaîté de quelques actes, ne peut être et ne sera qu'un succès de scandale, indigne du talent et du nom de l'auteur. Ce succès, nous en connaissons l'histoire. Du bruit et de l'étonnement le premier jour ; plus ou moins de curiosité aux soirées suivantes ; puis la froideur, l'indifférence, puis l'oubli, quelquefois le mépris et presque toujours le remords.

Les divagations politico-philosophico-sociales de Giboyer n'ont pas touché ; — elles sont sans portée.....

F. BÉCHARD.

JOURNAL DES DÉBATS

....

....

....

A propos de ce changement de front et de croyance, qui n'ajoute guère à l'intérêt de la nouvelle comédie de M. Emile Augier, on ne saurait nier que plus d'un, parmi les spectateurs les plus bienveillants, n'ait été froissé dans sa constance et blessé dans ses anciens respects. Vous attaquez tout un parti, un grand parti, représenté par toutes les gloires, toutes les grandeurs et tous les services du passé : libre à vous, c'est votre affaire, et le parti serait bien faible et bien malheureux qui succomberait même sous la plus habile ironie. En même temps il vous est permis, puisque vous rencontrez en vos sentiers Anatole Giboyer, le biographe, et Théodat, le déclamateur, de leur faire, à l'un et à l'autre, porter le poids de vos mépris, le poids de vos justes colères. C'est de la guerre, et l'on n'attend certes pas que les honnêtes gens insultés par ces hommes leur viennent en aide et protection. Que vous touchiez à la bourgeoisie après avoir touché à la noblesse ; au fait, que le bourgeois se défende, il a mérité bien des censures ! Mais pourquoi donc toucher à l'éloquence, à cette gloire, à cette force, à cette espérance ? Elle est la consolation même des vaincus ; elle peut devenir la force et la justice des vainqueurs. Certes, en dépit de l'ingratitude et des murmures contre les saines et grandes paroles, l'heure était belle entre toutes, où cet orateur protestant, fils de Luther, répondait à cet autre orateur, le digne fils de Voltaire, pendant que le digne enfant des croisés mê-

lait sa voix aux tumultes, à l'inspiration du disciple ému et croyant de Bossuet. Voilà l'éloquence! Interrogez l'orateur romain, il vous dira qu'elle réunit toutes les passions à tous les mouvements de l'âme humaine. Il y faut la grâce et la légèreté, la réplique et la question; il y faut la science, l'agrément, l'urbanité, l'art de choisir les mots, de les arranger, de les construire. Il y faut.... *tout* ce que l'esprit humain peut contenir de merveilleux, de rare et de charmant. Moquez-vous de l'éloquence... inévitablement vous vous moquez de la liberté.

Et quand, au cinquième acte, nous voyons revenir M. Maréchal, vainqueur de l'émeute et des agitations de la Chambre, parce qu'il aura prononcé le discours fait par son secrétaire, un discours appris par cœur, nous nous dirons, fidèles à nos souvenirs, inclinés devant les orateurs de notre jeunesse, et la tête et le cœur tout remplis des grandes paroles qui furent la grâce et l'honneur de notre âge mûr : Non, non, ce n'est point là l'éloquence; elle ne dépend pas, Dieu merci, d'un discours qu'un parti vous impose, que l'on achète, et que l'on paie argent comptant. L'éloquence est l'homme même, et quand vous seriez le plus habile perroquet, le juge le plus habile à copier l'action, le geste, la parole et le regard du véritable orateur, vous ne seriez jamais qu'un médiocre comédien. « L'art frivole des comédiens et la déclamation théâtrale nous apprennent combien l'action seule est difficile, et pourtant quel travail aux comédiens pour former leur voix, pour la conduire et composer leur visage, et que le nombre est petit de ceux que l'on peut voir sans impatience, entendre sans ennui ! » Telles sont les premières paroles de cet admirable *Traité de l'orateur*. Reprochons encore à M. Emile Augier d'avoir mêlé ces noms qui hurlent à se trouver ensemble Montmorency, Crillon et la Marquise de Prétintaille. La Marquise de Prétintaille est de trop, même dans les chansons de notre père Béranger, qui ne l'eût pas chansonnée après 1830! Combien parmi ces jeunes chansons qu'il eût réformées, si l'on pouvait retirer de l'espace la moindre parole ! En vieillissant,

Béranger lui-même avait appris certaines déférences. Rien n'égale encore aujourd'hui les grands noms de l'histoire de France ; ils représentent des services immortels et des gloires ineffaçables. Ils sont inscrits éternellement dans toutes les mémoires, dans tous les respects, disons mieux, dans toutes les croyances. Nous aurions aussi demandé que le mariage inévitable entre Fernande et le fils de Giboyer fût plus rapide, et que l'auteur appuyât un peu moins sur toutes les indignités d'une pareille alliance. A la rigueur, on peut épouser le fils de Giboyer, mais il ne faut pas trop s'en vanter. Que dit Figaro, lorsque Marceline lui désigne le docteur Bartholo pour son père ? « Ah ! dit-il, j'ai vu le diable », et de rire, et le mot va très-bien à celui qui disait si gentiment : « Si le ciel l'avait voulu, je serais fils d'un prince. » Oui, mais ce cinquième acte est si vif, et puis il y a là dedans un certain baiser donné par Fernande et qui répond à toutes les difficultés. Ce baiser est charmant, bien qu'un peu loin de *ces petites choses qui échappent parfois aux jeunes personnes, et qui persuadent bien.* C'est un mot de La Bruyère ; il ajoute : *Que ces petites choses flattent sensiblement celui pour qui elles sont faites* ; pensez donc si ce baiser de Fernande a flatté le fils de Giboyer !

Ce dénoûment, impossible au premier abord, finit par contenter tout le monde. Il fera de la baronne une comtesse à *trois besans d'or*, il ne déplait pas trop au marquis d'Auberive, qui adoptera, dit-il, son petit-fils ; enfin, il donne raison à ce qui est jeune et beau, naïf et charmant dans le sein de tous les partis.

Ces justes réserves étant faites, nous rendrons toute justice au style, à l'esprit, à la malice, à la grâce, à l'invention de l'auteur. Il sait rire, il sait mordre ; il a le sourire et la griffe, il se plaît aux discordes, aux agitations, et parfois, un peu trop peut-être, au *saupiquet.* « Il est un peu gras de saupiquet » ; c'est un mot de Boileau parlant de Lafontaine.

Quant à lui reprocher sa force et les libertés dont il jouit, comment les lui reprocher, si je lui porte envie ? Il a l'espace,

il y court, tant mieux pour lui ; d'autres, moins heureux, sont retenus par la palissade et le fossé... il ne peut que les plaindre. Et puis, que sait-on ? la liberté accordée à celui-ci peut être un jour accordée à celui-là. Tout arrive. Il y avait une fois une peinture où l'on voyait :

> Un lion d'immense stature
> Par un seul homme terrassé;
> Les regardants en tiraient gloire.
> Un lion, en pasant, rabattit leur caquet :
> — Je vois bien, dit-il, qu'en effet
> On vous donne ici la victoire ;
> Mais l'ouvrier vous a déçus ;
> Il avait liberté de feindre.
> Avec plus de raison nous aurions le dessus
> Si mes confrères POUVAIENT peindre.

....
....
....

JULES JANIN.

LA PATRIE.

§ I. — CRITIQUE AVANT LA LETTRE.

Ce soir, lundi, nous sera donnée, par le Théâtre-Français, cette pièce tant désirée de tous les curieux d'esprit et de tous les amateurs d'événements : le *Fils de Giboyer*, qui complète la puissante comédie des *Effrontés* et continuera certainement son succès...

La pièce est maintenant tout à fait à point. Le *nil nimis*, de Térence, le *Rien de trop*, de Lafontaine, pourraient lui servir d'épigraphe. Elle est comme longueur, comme ton et comme goût, tout à fait dans la mesure nécessaire à la Comédie-Française. Le scandale espéré par quelques-uns, redouté par d'autres mieux pensant, ne trouvera pas son compte

à tout cela; mais l'esprit de l'auteur n'y a rien perdu: Pour un mot qui tombait sous la rigueur timorée des *répétitions*, il en trouvait dix à prendre au choix, et dont les meilleurs étaient aussitôt saisis et enchâssés. Nous aurons donc une belle soirée, une belle fête pour l'esprit. — ED. FOURNIER.

§ 2. — CRITIQUE APRÈS LA LETTRE.

Ce n'est pas ici, à ce rez-de-chaussée, qu'il faudrait parler de la pièce de M. Augier. Quand la politique, en effet, prime l'esprit, quand le pamphlet domine la comédie, la critique dramatique n'a guère à faire. Le feuilleton théâtral reste incompétent vis-à-vis d'une œuvre pour laquelle le théâtre n'est plus le théâtre, mais une sorte de tribune d'où celui qui attaque ne descend pas, où celui qui saurait répondre ne peut pas monter.

Parlons toutefois de ces cinq actes, en tâchant d'être impartial et juste, où l'auteur ne l'a pas toujours été, et en espérant surtout que l'ère passionnée, toute de haine et de périls qui s'inaugurerait pour le théâtre avec cette pièce, n'en verra pas naître une autre semblable, et se fermera pour toujours sur celle qui l'a ouverte.

Rien ne nous lie à la cause frappée par M. Augier; nous sommes même les premiers à reconnaître ce qu'il y a d'excès dans quelques-unes de ses convictions et d'entêtement mesquin dans son immobilité; mais en voyant de pareilles attaques, où le pamphlet, sans rapport direct possible, se substitue au théâtre, nous n'avons plus pour le parti invectivé qu'un sentiment: le plaindre; qu'un désir: le défendre.

Des pièces aussi exclusivement politiques, j'en connais peu; de plus violentes, je n'en connais pas. — ED. FOURNIER.

LA FRANCE.

Il y a deux parties bien distinctes dans la nouvelle pièce

de M. Augier : la fable et le cadre. La fable de l'intrigue n'est point d'une grande nouveauté, ni d'une grande hardiesse. C'est le *Roman d'un jeune homme pauvre*, repris en sous-œuvre et transporté dans un autre milieu (suit l'analyse). ...... Et voilà pourquoi, n'en déplaise à M. Augier, le héros de sa pièce est moins logique et moins délicat que le héros du *Roman d'un jeune homme pauvre*.

Mais l'intrigue n'est qu'un prétexte, une sorte de charpente et d'échafaudage dont l'auteur a étayé une vraie satire, un pamphlet violent, un acte d'accusation dans les règles; en un mot, ce qui ne s'était vu depuis longtemps, le *Fils de Giboyer* est une comédie politique, et comme telle doit être livrée aux appréciations et aux discussions de la presse.....

Je ne sais à quelle opinion sont décidément acquises les sympathies de l'auteur. Il me semble qu'il frappe à tort et à travers sur tout ce qu'il est permis d'atteindre sans danger.— L'aristocratie, la bourgeoisie, la démocratie y sont malmenées, bafouées, raillées tour à tour. Mais aucune de ces attaques ou de ces boutades ne peut être prise au sérieux. Le triomphe est bien usé quand on se donne pour adversaires des marionnettes et des caricatures, et qu'on leur coupe la réplique...

Reste un dernier point que je ne veux toucher qu'avec une extrême réserve : je parle des allusions directes et personnelles. On répond : c'est la comédie aristophanesque, ressuscitée par un vigoureux boxeur et qui a le poignet solide. — J'entends bien; mais il me semble que la comédie d'Aristophane suppose toute la liberté et même la licence d'Athènes; elle n'est possible, elle n'est permise, elle n'est équitable qu'à charge de revanche et à condition d'une réciprocité parfaite. Vous prenez les gens par les cheveux et vous les traînez tout vifs sur la scène. Pourraient-ils vous le rendre..?

P.-A. FIORENTINO.

UNION.

..... Un critique, qui n'est pas des nôtres, cependant, nous disait le soir de la première représentation : « M. Augier a pris le rôle du *Moniteur*, à qui il n'est pas permis de répliquer. » ...... Il poursuit de ses récriminations injustes, de ses insinuations perfides, de ses railleries malséantes, tout ce que nous vénérons, tout ce que nous acceptons, tout ce que nous estimons : la noblesse, ce glorieux passé d'autrefois ; la bourgeoisie, cet honnête passé d'hier ; et en même temps que la noblesse et la bourgeoisie, la religion. Conduire un prêtre auprès d'un ami malade est, à ses yeux, un acte de tartuferie. Avoir reçu une éducation chrétienne équivaut à un certificat de crétinerie...... S'il croit avoir fait acte de courage, en livrant aux risées publiques ceux qu'il traite d'hypocrites, parce qu'ils n'ont pas renié leur foi, il se trompe. Nous ne sommes plus au temps où les Césars montaient au Capitole après avoir livré les chrétiens aux bêtes.

A. ESCANDE.

LE MONDE.

Le Théâtre-Français vient de représenter une comédie en cinq actes, en prose, le *Fils de Giboyer*, par M. Emile Augier, membre de l'Académie.

C'est un pamphlet plus effronté que spirituel contre les choses et les personnes sur lesquelles les journaux très-libres penseurs ont usé ou usent chaque jour leurs gencives.

Plusieurs notabilités, M. Louis Veuillot spécialement, dont le caractère impose aux gens que l'on sait l'estime et la haine tout ensemble, y sont injuriées avec une verve qui rappelle les clubs de 1848.

On s'explique que, pour une telle fête, il y ait eu illumination dans ce clan de païens, de saint-simoniens, de Mexicains, qui jouissent de leur reste.

Avouons-le, les beaux esprits de ce clan s'enivrent d'une illusion qui nous gêne un peu. Ils supposent que les ultramontains, c'est-à-dire les catholiques éprouvés, sont en proie à de vives colères! Il n'en est rien véritablement. Nous n'éprouvons que l'embarras d'un mépris froid, alors que le tumulte nous excite à parler plus haut que d'habitude.

Lorsque M. Emile Augier a fait sa comédie des *Effrontés*, nous l'avons louée selon notre mesure. Il mettait à la scène des types vrais, quoique exagérés; il exposait des vices, des laideurs, des corruptions, pour les flétrir sans violence; nous eûmes la bonhomie de prendre au sérieux cette tentative, et de ne pas deviner que c'était simplement l'exercice d'une des facultés spéciales de l'avocat, qui, à l'occasion, peut défendre une bonne cause presque aussi bien qu'une mauvaise. Il nous semblait que le pauvre théâtre moderne, si affaibli, allait se refaire un peu de santé en suivant la voie que venait de lui ouvrir un homme de quelque indépendance, un académicien. Cela nous intéressait.

Aujourd'hui, il convient à M. Emile Augier de refermer, par un encombrement de vilenies, la voie qu'il avait entrouverte. C'est tant pis pour lui et pour le théâtre.

Quant à nous, notre charité littéraire ne va pas jusqu'au regret des sottises que font nos ennemis. Nous avons, grâce à Dieu, assez de bon sens pour comprendre que si un littérateur éprouve le besoin de ramasser des immondices à terre pour les jeter sur quelqu'un ou sur quelque chose, c'est nécessairement sur nous et sur nos principes qu'il les jettera. Cela dure depuis des années! Le cri : Noyons-les dans la boue! tend à devenir ennuyeux.

D'ailleurs, diffamer les catholiques sur le théâtre est chose presque excusable : on a l'appui certain d'un gros bataillon de la Bohême dorée ou crottée; la masse des curieux apporte son argent; rien à perdre, rien à craindre; les jouissances du mal dans l'impunité, et des écus au tas : tout bénéfice!

Et pourquoi nous irriterions-nous? Sans doute les personnes exposées ainsi aux huées d'une populace quelconque doivent

souffrir un peu d'abord, nous le supposons du moins ; il est tellement contre nature que l'outrage soit le salaire proportionnel du mérite et de l'honnêteté ! Mais on réfléchit, et l'on se résigne en souriant par une conclusion bien simple, celle-ci :

Il n'existe pas un observateur sensé, même parmi les plus bénévoles, qui ne reconnaisse que les hommes et les produits datant de 1830 : théâtre, littérature et le reste, sont usés jusqu'à la décrépitude. A mesure que le niveau de la moralité baisse par là, des fougues de mépris instinctif montent du sein d'une autre France qui arrive, qui est arrivée !

Donc, nous ne devons pas regretter les excès de nos ennemis. Leurs excès précipitent leur chute, et ils seront balayés sans que nous ayons que faire d'y mettre la main. Ils triomphent en aveugles, sans voir à quelle condition. La seule liberté les écraserait. Dès qu'on les frappe à armes égales, ils crient : « A la garde ! » jusqu'à la suppression de leur adversaire, et leur vaillante muse, sous peine de voir briser son mirliton, ne peut plus faire un pas sans monsieur le commissaire de police.

Voilà une victoire ! Voilà une force !

Allez ! Faites-nous souvent des *Ganaches* et des *Fils de Giboyer*; de pareilles œuvres font mûrir le fruit. Et remerciez M. Edmond About ; sa déconfiture vous aura été bien utile : elle vous aura permis de prendre des hypothèques contre le sifflet. Si cela ne sauve pas votre honneur littéraire, cela sauve du moins la caisse.

Dans le manifeste de M. Emile Augier, on s'occupe beaucoup de M. Déodat, un journaliste qui se tient à la cantonnade. Esprit de feu, plume batailleuse, caractère sans tache, c'était le plus haï, et il est tombé sous le drapeau : ce devait être le plus insulté. M. Déodat, tout le monde l'a nommé, c'est M. Louis Veuillot.

Voici de quelle façon paisiblement méprisante il pare les injures dans une lettre dont M. Jouvin, du *Figaro*, cite un paragraphe :

« J'étais averti qu'il y avait quelque chose pour moi dans
» *Giboyer*... Mais il me semble que je peux me promener har-
» diment dans Athènes, malgré la seringue d'Aristophane.
» Vous dites que c'est un sifflet; soit : cependant je crois que
» c'est une seringue. Je sens cela dans votre analyse même;
» et une seringue chargée d'eaux grasses de basse-cour.
» Du reste, si ce que vous rapportez est tout, Aristophane
» ne me reproche que la vérité. *Bâtoniste devant l'arche*, c'est
» mon métier, en effet. On m'a accusé de vouloir faire le
» curé et même l'évêque; il me rend plus de justice. Je ne
» me suis jamais proposé que le rôle du suisse qui fait taire
» les mauvais drôles et met les chiens à la porte, afin que le
» service divin ne soit pas troublé. J'ai fait mon métier,
» Aristophane fait le sien, qui est de diffamer les gens à
» qui l'on administre la ciguë... »

Il y a un trait dur. Le seigneur Aristophane ne va-t-il pas crier aussi à l'aide. Il serait dans son droit. Mais non. Il faut bien que le *Siècle* et l'*Opinion nationale*, tout en prenant bonne note du fait, puissent constater que Déodat est parfaitement libre.

Enfin, essayons l'analyse du *Fils de Giboyer*.

Par elle-même, la pièce n'a aucune consistance. Sans doute l'auteur aura pensé que la première platitude venue suffisait pour faire un récipient à injures. Qu'importe, en effet, la question d'art! On ne met pas des gants blancs pour jeter de la boue. Le soldat revêt sa grande tenue le jour d'une bataille; il va à la maraude en bonnet de police.

Puisque le *Fils de Giboyer* a la prétention d'être une suite des *Effrontés*, on ne peut guère s'abstenir d'un examen comparatif.

Dans les *Effrontés*, deux personnages se tenaient constamment en relief : un journaliste du nom de Giboyer, espèce d'Arétin besoigneux de notre XIXe siècle, qui en a tant produit, même tant enrichi à la longue, et un marquis du nom d'Auberive.

Ce marquis représentait l'ancien régime nobiliaire pris en

bonne part. Placé au centre des désordres de l'époque actuelle, il les fustigeait, il s'en jouait avec un âcre dédain que son esprit épigrammatique aiguisait au plus vif. L'effronterie de Giboyer devait lui sourire. Pour mener à bonne fin ses châtiments, il se plaisait à instrumenter le journaliste immonde. Ainsi sous sa vengeresse impulsion, les produits suprêmes de ce temps de progrès et de lumière s'avilissaient les uns par les autres.

Une donnée semblable honorait le caractère de l'auteur, mais cela ne pouvait pas faire grand argent, outre que cela compromettait la camâraderie dans le bas et les amitiés dans le haut. A tout prendre, « on vit de bonne soupe et non de beau langage. »

M. Emile Augier n'a pas fait une suite de sa comédie des *Effrontés*, il a retourné sa comédie comme on retournerait un habit.

La nouvelle pièce est la réhabilitation de Giboyer.

Le marquis d'Auberive et Giboyer se retrouvent, et ils occupent encore le premier plan.

Giboyer a un fils naturel, Maximilien Gérard, qui ignore absolument l'auteur de ses jours et ne connaît de ses origines que feu M[lle] Gérard, plieuse de journaux. Le jeune Maximilien voit en Giboyer un protecteur qui a pourvu aux frais de son instruction et qui lui fournit la pâtée quotidienne de l'élégance.

Voici l'intention philosophique ou démocratique de la comédie. Giboyer fait l'état le plus honteux. Il calomnie, il loue, il insulte n'importe qui ou quoi, pourvu que cela rapporte; mais il entend se racheter au fond de sa conscience par l'amour paternel. Il veut que Maximilien soit un lis poussant sur un fumier. Ce n'est là qu'un mot, mais le mot étant joli, l'auteur passe sur sa stupidité pour en faire un principe. Ainsi Giboyer se délecte dans son abjection. Il se déshonore le plus qu'il peut, afin que le lis soit plus pur et plus beau. Il imite le père loup qui se hasarde la nuit autour des parcs à moutons, afin de rapporter de la viande à son cher louveteau. Toutefois

la comparaison bifurque ici : le louveteau, comme tous les fils et filles du hasard glorifiés au théâtre, est un agnelet à ruban rose. La viande paternelle lui fait pousser une toison plus blanche que l'hermine et des vertus en nombre, selon la formule dramatique.

Passons. On ne raisonne pas l'absurde. Si encore ce n'était qu'absurde ! Mais la plupart des anciens mélodrames ont vécu de ces faux miracles d'amour paternel, et sur quarante drames modernes, quarante fois on nous présente le même bâtard, toujours lis issu du fumier, toujours agnelet issu du loup.

Le théâtre peut tuer le veau gras ; M. Emile Augier, son enfant prodigue, revient, tout humble et pas riche, du pays des *Effrontés* ; et il se rachète aussi dans le fond de sa conscience démocratique.

Quant au marquis d'Auberive, vous ne le reconnaîtriez plus. L'habit dramatique étant retourné, cela devait être.

A titre de marquis photographié par un démocrate, M. d'Auberive ne peut avoir que des sentiments fort mesquins. Il nourrit une affection occulte, une affection de paternité douteuse pour une demoiselle Fernande Maréchal, sa filleule, fille d'un député voltairien converti, et marié en secondes noces à une intrigante. Mademoiselle Fernande est discrètement éprise du jeune Maximilien, secrétaire de son père (Pont-aux-ânes). Mais le marquis projette de la faire épouser à un sien neveu, le comte d'Outreville.

Ce comte d'Outreville ne saurait être qu'un niais excessif, un Diafoirus vêtu à la dernière mode et stylé en caricature de séminariste : M. Emile Augier a prétendu dessiner un type de sacristain !

A côté de l'intrigue dramatique banale, il y a une intrigue politique. Il fallait bien punir les catholiques du succès parlementaire qu'ils obtinrent il y a deux ans dans la discussion des affaires de Rome.

Avec les catholiques éprouvés, nos adversaires ont fait les ultramontains ; avec les ultramontains ils ont fait les cléricaux ;

avec le tout ils ont fait le parti légitimiste, parce que le mot parti sous-entend des intérêts personnels, parce que les légitimistes passent pour être impopulaires.

Pour abaisser davantage les catholiques défendant la sainte cause de l'Eglise, alors menacée, M. Emile Augier a imaginé un ressort occulte, un comité directeur qui fait faire des discours par des coupe-jarrets, et charge qui bon lui semble de les prononcer au Corps législatif.

Le fournisseur ordinaire des discours cléricaux, Déodat, étant absent, M. d'Auberive lui substitue le père Giboyer. Le lecteur devine tout le parti qu'une plume qui ne respecte rien peut tirer de la rencontre de ces deux noms. Déodat absent boit à l'éponge de fiel; il n'y a point à se gêner : les sarcasmes odieux pleuvent.

A la faveur de quelques intrigues cléricales, le député Maréchal a obtenu du comité légitimiste la préférence pour un discours au Corps législatif sur les affaires de Rome.

Ce discours est magnifique! Giboyer y a mis tous ses soins.

Le député et son jeune secrétaire Maximilien en prennent connaissance. Ils sont subjugués l'un et l'autre par l'esprit retentissant du factum clérical! Le deputé ne se sent pas de joie. L'idée de son prochain triomphe oratoire lui donne la fièvre.

Mais, au dernier moment, le comité directeur a changé d'avis. Ce ne sera pas M. Maréchal qui prononcera le discours dans la séance solennelle. On en a chargé un autre, et cet autre est l'illustre protestant d'Aigremont. Un illustre protestant défendant le Pape, cela fera beaucoup plus d'effet! Voilà M. Guizot puni à son tour.

Le député Maréchal devient féroce. Il voudrait se venger en prononçant un discours qui allât tout à fait en sens contraire de celui dont on l'a frustré. Malheureusement, Giboyer n'est pas disponible. Mais Maximilien aime Fernande. Malgré son état de lis pur, le sang parle en lui. Giboyer le fils remplacera Giboyer le père.

Notons que le jeune Maximilien avait été subjugué par la seule lecture du discours clérical fait sur mesure pour son patron. Il ne se charge pas moins d'exécuter la contre-partie. Toutefois, comme son travail de secrétaire amoureux et bâtard fulmine des axiômes démocratiques contre les cléricaux, son action devient extrêmement méritoire, et M. Emile Augier lui prête les phrases qu'il faut pour que le lis redevienne fumier sans cesser d'être lis.

Il est entendu que M. Maréchal triomphe par le discours de son secrétaire, et que l'avantage d'avoir un Giboyer comme il faut sous la main le dispose à toutes les concessions.

Les difficultés semblent grosses encore ; mais puisque le *Fils de Giboyer* n'est autre chose qu'une rengaine dramatique, elle ne marchandera pas les miracles.

La honteuse filiation de Maximilien se découvre. Le père Giboyer, éperdu d'amour paternel, se vante d'avoir léché la boue sur le chemin de son fils. Dès que les cléricaux prétendent que l'on ne peut se racheter du déshonneur qu'à force de sacrifices, l'auteur démocrate devait soutenir que l'on ne se rachète qu'à force d'infamie. La boue de Giboyer monte à la tête du fils, qui se jette dans les bras de son père.

L'alliance Giboyer flatte peu M. Maréchal. Il hésite. Le vieux bohême se dévoue, et promet son départ immédiat pour New-York, où il fondera un journal ! Maximilien déclare qu'il le suivra partout, et qu'il partagera toutes ses hontes par devoir filial.

Le lis et le fumier se vautrent dans la phraséologie sentimentale. Corrompus l'un et l'autre, ils se proclament à grands cris purifiés l'un et l'autre par l'éloquent va-et-vient de leur mutuel amour. Il n'y a là personne pour les contredire.

M. Maréchal ne résiste plus. Il accorde sa fille Fernande à son secrétaire Maximilien Giboyer, au grand contentement de quelques feuilletonistes du lundi, qui raffolent de ces plébéiennes illusions.

On le voit, le *Fils de Giboyer* est un retour à la violence démocratique. Il nous reporte aux premiers temps de la révo-

lution de 1848, alors que les réactionnaires et les socialistes bataillaient sur le sol du libre papier. L'académicien démocrate ne rajeunit pas la situation, il l'améliore. Nous ferons observer, après la presque totalité des critiques dramatiques, que sur l'exemple de l'auteur des *Ganaches*, M. Emile Augier, tout en s'efforçant de noyer ses adversaires dans la boue, s'est fait un devoir obséquieux de ne pas hasarder la moindre syllabe qui pût déplaire, même imperceptiblement, au pouvoir dispensateur ou régulateur de la liberté d'écrire. Cette manœuvre a paru tellement saisissante qu'un des plus bénévoles et aussi des plus fins critiques, celui du *Monde illustré*, a pu dire que le *Fils de Giboyer* était « une variation brillante sur des motifs du *Moniteur*, » en ce sens que l'auteur a eu grand soin de ne procéder à ses exécutions qu'après les avoir encloses dans le camp de ce que l'on nomme à tort ou à raison les partis hostiles.

Aristophane! a-t-on dit. Oui, Aristophane médaillé, devant lequel il est bien de se tenir bouche close. Aristophane comme Bilboquet, avec la permission des autorités constituées de cette ville!

Le *Fils de Giboyer* a causé une certaine émotion dans la presse. Les audacieux cléricaux se réservaient encore que déjà le blâme éclatait partout. Chacun, même dans la presse anthipathique à nos croyances, semblait tenir à honneur de ne point paraître solidaire des hardiesses trop faciles d'Aristophane.

Nous ne voulons citer personne. Plus d'un peut-être n'en est point au premier regret de s'être compromis.

Il y aurait d'ailleurs bien à choisir dans cette manifestation générale, qui, sur plusieurs points, pourrait n'être qu'un beau semblant de loyalisme.

Le critique du *Temps* formule ainsi sa désapprobation ; nous pouvons la reproduire, elle ne l'exposera à aucun désagrément ultérieur :

« J'ajouterai, en post-scriptum, que le personnage remplacé » par Giboyer dans le métier d'*engueuleur* pour la bonne

» cause, était connu de tout le monde, que son nom circulait
» sur toutes les bouches, et que c'était par une générosité
» illusoire que l'auteur le déclarait mort et enterré. Mais
» était-il convenable de ne pas respecter davantage, dans un
» écrivain condamné au silence, les atteintes portées à la
» liberté de la presse? Certes, je ne suis pas suspect de sym-
» pathie, de faiblesse pour M. Veuillot. Mais M. Veuillot n'est
» notre ennemi que quand nous pouvons le combattre et re-
» cevoir ses coups. S'il est désarmé, réduit à se taire, notre
» rôle change; *nous réclamons pour lui le droit de parler, et*
» *même de nous insulter, pour avoir le droit de lui répondre.*
» Les ennemis morts sont des fantômes; les *âmes vaillantes*
» ne provoquent que les ennemis *debout et vivants.* — Louis
» Ulbach. »

M. Louis Ulbach, relativement nouveau venu dans la presse, peut bien être ici hors de cause. Nous ne doutons pas que ce ne soit une âme vaillante, réservant ses provocations pour les ennemis debout et vivants.

Mais ignore-t-il que l'ennemi qu'il juge avec cette tranquille bravoure a été debout et vivant? Ignore-t-il que les outrages de mille sortes dont on le gratifiait, souvent sans l'avoir lu, étaient une tactique naïve d'effronterie, à laquelle on recourait pour obtenir qu'enfin il cessât d'être vivant et debout?

Ecoutons le témoignagne d'un M. Y., qui épanche dans le journal du *Nord* le haut goût de ses griefs contre M. Louis Veuillot :

« Si le coryphée principal, le premier virtuose du parti
» ultramontain, s'est fait mettre en disponibilité, ce n'est pas,
» que je sache, à cause des opinions qu'il défendait, mais à
» cause des intempérances et des incongruités de son talent,
» et parce qu'il violait à toute occasion les convenances par-
» lementaires, sans lesquelles la discussion deviendrait im-
» praticable. — Y. »

Ne voilà-t-il pas un beau langage de la part d'un homme

si friand des convenances? Et nous n'empruntons à son épaisse littérature que la phrase dont nous avons besoin.

Que l'on suppose donc un groupe considérable de plumes moins polies encore que celle de ce monsieur Y... qui pose pour la distinction, le poing sur la hanche, toutes paraphrasant sans relâche cette menteuse accusation, toutes se retirant de la lutte par impuissance, mais toutes aussi concourant à une tempête quotidienne d'injures nues, grossières, furibondes et imméritées !

Nous avons pourtant été témoin de cette honte ! Nous avons subi le spectacle de ces imprécations suppliantes ! de ces insultes désespérées ! de cette pétition de prétendus soldats de l'intelligence, qui ne craignaient pas de montrer leur bassesse tout en cachant leurs blessures. Et si leur même adversaire pouvait se retrouver debout et vivant, les mêmes braves soldats de l'intelligence recommenceraient leur musique pétitionneuse.

On comprend que le surcroît de victoire obtenu par M. Emile Augier gêne les délicats. Cela ne répond à rien d'utile, sinon aux appétits d'une indignité naturelle qui a besoin de se nourrir.

Hélas ! nos souvenirs s'irritent, et pourtant nous sentons bien que notre vive apostrophe laissera nos ennemis dans l'indifférence. Aurions-nous donc plus de politesse que M. Louis Veuillot? Tout au contraire. Mais il unissait aux splendeurs de la forme la supériorité hautaine qui châtie...

Oh ! nos adversaires sont des hommes de cœur ! Ils acceptent bien que l'on se défende, pourvu que l'on ne se défende pas trop. De même, ils entendent bien se soumettre au verdict du juge souverain, pourvu que le sifflet du juge souverain se tienne en crainte de Dieu et du commissaire. Nous leur souhaitons beaucoup de palmes de la nature de celle qu'ils viennent de s'adjuger.

VENET.

LA PRESSE.

Nous suivrons pas à pas, nous discuterons scène par scène la comédie de M. Augier. Son succès est le bruit et l'émotion de la ville ; on s'y presse, on y court comme à une exécution ou à un incendie. L'incendie est un feu de joie, l'exécution est l'entrain d'une fête. Il y a des bourreaux d'esprit comme il y a des bourreaux d'argent............................

.... M. Augier a-t-il calculé la portée de l'arme qu'il dirige sur M. Déodat? L'allusion est directe, et son premier tort est de frapper un journaliste désarmé. Ce n'est pas cependant la violence que je lui reproche ; celui qu'il attaque n'a jamais ménagé l'invective à ses adversaires, il ne saurait se plaindre de la subir à son tour. Mais la conscience de l'homme est atteinte par son opinion autant que le rôle de l'écrivain.....

.......autant vaudrait relever sur la scène l'ancien pilori...

....

J'ai tout dit, la louange et le blâme; ce n'est ni par la vérité des caractères, ni par la vraisemblance des situations, qu'excelle la comédie de M. Augier. La satire n'observe pas, elle fustige ; elle ne juge pas, elle exécute, et le *Fils de Giboyer* est avant tout une satire. Son grand tort est de représenter une opinion comme un vice, et de *tartufier* en masse un parti. D'après la pièce, le royalisme religieux est un péché originel qui corrompt tous ses partisans. Il n'y a que des sycophantes et des hypocrites dans le monde mis en scène par M. Augier...

Une comédie si agressive est-elle légitime? L'objection a surgi dès le premier soir ; elle n'a fait depuis que grandir. La première loi pour les combats de l'esprit comme dans ceux du corps, est l'égalité du terrain et des armes. Dès qu'elle est un privilége, la polémique devient un abus ; or, il est certain que le théâtre se fermerait à deux battants devant une pièce d'opinion contraire qui se présenterait pour relever le cartel de M. Augier. Le *Fils de Giboyer* provoque de loin, dans

l'arène ouverte à lui seul, des adversaires qui regardent par-dessus l'enceinte sans pouvoir entrer........................

....

PAUL DE ST-VICTOR.

LE TEMPS.

Il n'est pas permis de parler froidement de la pièce de M. Emile Augier. Elle est un manifeste lancé avec trop d'éclat pour qu'elle n'émeuve pas jusqu'aux sceptiques les plus indifférents. Ne la juger qu'à un point de vue littéraire, didactique, s'extasier simplement sur l'esprit, sur la vivacité du dialogue, ne chicaner que l'ordonnance d'une comédie où tous les personnages entrent comme s'ils étaient en visite, et comme si le sujet n'était pas autre chose que le *lundi* de M. Emile Augier, ce serait affecter de n'aimer rien en ce monde, pas même la politesse et la générosité, qui ont à prendre parti dans le débat.

Quant à moi, si j'ai pour le talent de M. Augier une estime sincère ; si j'aime la franchise de ses allures au théâtre, son esprit habile à la riposte, son adresse à relever d'un mot, d'un trait, une situation languissante ; si je le considère comme le premier, comme le plus original de nos auteurs comiques ; si cette veine gauloise, qui aide le bon rire, qui épanouit le cœur, pour l'amour ou pour la haine, se fait sentir avec force dans toutes ses œuvres, je réclame de cette sympathie loyale que j'ai pour l'écrivain le droit de dire toute ma pensée sur sa dernière pièce et sur la tentation à laquelle il a cédé.

Ce sera demain un lieu commun usé de reprocher au *Fils de Giboyer* sa brutalité excessive, son acharnement contre des gens condamnés au silence. Je ne veux pas me joindre à ce chœur de malédictions ; je ne veux pas non plus défendre contre les victimes la prestesse ingénieuse du sacrificateur ; il

y a un grand principe, la liberté du théâtre, et, par suite, sa moralité à dégager des clameurs. C'est là la tâche que je me suis donnée.

Je l'avoue, la comédie du Théâtre-Français répond à mes instincts littéraires, flatte mes sentiments, ou plutôt mes ressentiments politiques; mais elle blesse ma conscience, et je ne veux pas cacher cette blessure.

Ce n'est pas la pitié pour les vaincus, ce n'est pas le remords de voir frapper des ennemis depuis longtemps renversés qui m'animent. Il n'y a de vaincus, momentanément, si l'on veut bien me permettre cette supposition, que les amis ardents et sincères de la liberté, ceux qui ne pactisent jamais, ceux qui s'abstiennent des coalitions, et qui ne font pas fléchir le droit sous l'opportunité du fait; ceux-là seuls sont les vaincus, et ce ne sont pas ceux-là que M. Emile Augier a frappés, mais ce n'est pas non plus au profit de ceux-là qu'il a porté ses coups.

Quant à ceux qui, mécontents aujourd'hui, apportaient hier leur adhésion ; quant à ces irréconciliables adversaires de la liberté et du progrès, dont on ne sent l'appui qu'aux heures de recul et de réaction; quant à ces béats, qui nous ont dénoncés et calomniés si longtemps ; quant à tous ces défenseurs du passé dont l'avenir n'est pas suffisamment débarrassé, je reconnais qu'ils sont peut-être mécontents aujourd'hui, mais vaincus, oh ! non. La censure qui permet à M. Augier de les fustiger devant le parterre en gaieté, eût peut-être défendu, il y a quelques années, de les menacer seulement d'une chiquenaude; et il serait possible qu'on en revînt encore à nous les présenter comme nos meilleurs amis.

Ce n'est donc pas, encore une fois, par tendresse ou par respect pour des idées qui méritent la lutte, que je me scandalise; mais c'est par pudeur pour la liberté, qui souffre d'un combat inégal, dans lequel la riposte est impossible.

Attaquez, si bon vous semble, les légitimistes, les cléricaux; je les crois dangereux; mais, que nous puissions attaquer aussi, selon notre conscience, tout ce que nous croyons

nuisible ou dangereux avec eux. Qu'il s'ouvre enfin une arène où les partis puissent se mesurer, sous la surveillance de quelques censeurs ; mais qu'on ne livre pas exclusivement quelques hommes à un sagittaire, qui les prend pour plastrons, et qui fait rire un parterre français d'une victoire dont on devrait se sentir humilié et abaissé,

— Que vous importe ! nous disait-on dans les couloirs de la Comédie-Française ; puisque ce sont vos ennemis, on fait vos affaires en les démolissant.

Je tiens à répondre dans ce journal, et après les acclamations enthousiastes des faux libéraux, qu'on ne fait pas nos affaires quand on atteint la délicatesse, quand on offense la justice, quand on se passe de la liberté. La morale est plus sérieusement atteinte que nos ennemis par ces satires partiales, et nous mettons la morale au-dessus de la satisfaction d'avilir nos adversaires : notre conscience passe avant notre cocarde.

Je sais aussi des gens qui, s'autorisant de la loi des représailles, disent aux blessés de la première représentation :

— Vous avez applaudi la *Foire aux idées* en 1848 ; c'est votre tour maintenant.

Ce raisonnement me paraît illogique. Le gouvernement de 1848 se laissait attaquer, et n'autorisait pas exclusivement des attaques contre ses ennemis. Que les habiles lui fassent un reproche d'avoir été conséquent avec son principe ; pour moi, je l'en remercie, comme d'une vertu qu'il m'a enseignée, et je l'en honore davantage. La *Foire aux idées* était une preuve de la liberté qu'on essayait de donner à la France ; Le *Fils de Giboyer* semblera une preuve du contraire, tant qu'il ne sera possible de parler haut sur le théâtre qu'en vertu d'un monopole.

Que M. Augier, qui a la verve, l'ironie, le coup de fouet et cette chaleur de bon sens nécessaires dans la comédie, montre l'ambition de donner des allures aristophanesques à sa muse, rien de plus naturel : il est dans l'exercice de ses facultés, dans la libre jouissance de son tempérament. Mais

il y a des circonstances où l'homme de lettres doit dominer ses instincts, où la tolérance dont il use l'expose à être cruel, égoïste et injuste. La comédie d'Aristophane n'est possible que sur un théâtre affranchi de toute entrave ; autrement, sous un régime de restrictions, elle n'est qu'une violence de plus.

Voilà ce que je dois dire loyalement à M. Emile Augier, et je désire qu'il comprenne qu'en lui parlant ainsi, avec la cordialité d'un critique très-ami de son talent, je l'estime comme un homme qui sait recevoir la vérité, bien qu'il méconnaisse quelquefois la justice........................

....

LOUIS ULBACH.

COURRIER DU DIMANCHE.

.....Il serait curieux d'examiner, au point de vue politique, l'œuvre dont nous venons de donner une analyse forcément incomplète. Mais l'expérience d'autrui doit nous rendre sage. Les discussions sur le *Fils de Giboyer* portent malheur. Nous nous contenterons donc de regretter que, dans le feu des combats, l'auteur ait braqué, parfois, sa formidable artillerie sur des ennemis sans armes. Son portrait de Déodat, l'insulteur angélique, qui tire la savate devant l'Arche et joue le *Dies iræ* sur le mirliton, aurait eu plus d'à-propos il y a cinq ou six ans. Nous n'aimons pas, pour notre part, les personnalités au théâtre ; mais, tout au moins, faudrait-il que les gens qu'on attaque eussent le droit de riposter. Trouverions-nous notre armée d'Italie bien héroïque si les Autrichiens n'avaient pas eu de cartouches à Magenta ?... — EDMOND VILLETARD.

LE CONSTITUTIONNEL.

..... M. Augier, a-t-il eu tort ou raison de faire vivre ses personnages dans une atmosphère politique? — Son action

pouvait-elle se développer dans un autre milieu? — M. Augier, qui est de son temps et qui l'aime, fait la comédie de son temps ; les caractères, les mœurs, l'intrigue y ont leur part mesurée et infusée dans un mélange savoureux et piquant...

On objectera peut-être que Molière, Beaumarchais, Scribe, s'attaquaient à des partis nombreux et puissants, tandis que M. Augier n'a devant lui qu'une faible minorité. Oui, si l'on ne voit que les grand corps de l'Etat; mais, pour qui veut porter plus avant ses regards, cette minorité a l'éclat du nom, la solidité de la richesse territoriale et prend souvent pour auxiliaire ce qu'il y a de plus respectable et de plus redoutable : le sentiment religieux...

Nous terminerons par quelques reproches adressés à M. Augier. Il a plaqué dans son ouvrage quelques plaisanteries d'une fraîcheur douteuse ou d'un goût suspect. Nous lui conseillons d'enlever celle de commissaire des enterrements. Quant au passage où figure le nom de *Constitutionel,* nous lui en demandons le maintien. Les quelques bourgeois du *droit divin* qui ont déserté le foyer de leurs premières convictions, y sont bien vite revenus. On dirait que M. Augier a étudié la liste de souscription d'un journal si heureux, aujourd'hui, de proclamer son éclatant succès.

NESTOR ROQUEPLAN.

LE PAYS

« On ne jouerait point les *fâcheux*, les *marquis,* les *em-*
» *prunteurs,* de Molière, sans révolter à la fois la haute, la
» moyenne, la moderne et l'antique noblesse. Ses *Femmes*
» *savantes* irriteraient nos féminins bureaux d'esprit : mais
» quel calculateur peut évaluer la force et la longueur du
» levier qu'il faudrait, de nos jours, pour élever jusqu'au
» théâtre l'œuvre sublime du *Tartufe?* Aussi, l'auteur qui se
» compromet avec le public *pour l'amuser ou pour l'instruire,*

» au lieu d'intriguer à son choix son ouvrage, est-il obligé
» de tourniller dans des incidents impossibles, de persifler
» au lieu de rire, et de prendre ses modèles hors de la so-
» ciété, crainte de se trouver mille ennemis, dont il ne con-
» naissait aucun en composant son triste drame. J'ai donc
» réfléchi que, si quelque homme courageux ne secouait pas
» toute cette poussière, bientôt l'ennui des pièces françaises
» porterait la nation au frivole opéra comique, et plus loin
» encore, aux boulevards, à ce ramas infect de tréteaux éle-
» vés à notre honte... J'ai tenté d'être cet homme ; et si je
» n'ai pas mis plus de talent à mes ouvrages, au moins mon
» intention s'est-elle manifestée dans tous. »

C'est Beaumarchais qui vient de parler, et ceci n'est autre chose qu'un paragraphe de sa préface du *Mariage de Figaro*. Je me plais à placer tout d'abord la nouvelle comédie de M. Augier sous le patronage de cette déclaration de son aïeule. Ces lignes sont d'un à-propos saisissant; elles semblent tracées d'hier, et l'audacieux auteur du *Fils de Giboyer* aura peine à trouver une profession de foi plus explicite à écrire sur le fronton de son ouvrage. J'aime d'ailleurs à rappeler le *Mariage de Figaro* au sujet de la nouvelle comédie du Théâtre-Français : le parallèle semble se présenter de lui-même. Depuis le soir mémorable où la *Folle journée* fut jouée pour la première fois, je me demande si jamais public parisien a été convié à un spectacle aussi passionné : même hardiesse de part et d'autre, même verve agressive et mordante, même esprit infatigable et rapide. Dans la pièce actuelle, incontestablement moins de fantaisie et de richesses, une imagination moins féconde, un comique moins varié, un goût souvent contestable, mais aussi quelque chose de plus âpre et de plus véhément, une satire plus accusée et plus directe ; enfin quelques scènes d'un pathétique irrésistible jaillissant de situations et de sentiments tout modernes. Joignez à cela, pour compléter le rapprochement, les impressions d'un auditoire exceptionnel, un succès fiévreux, une salle surexcitée et frémissante, des enthousiasmes sans res-

triction en face des récriminations les plus amères, et vous aurez un aperçu de cette solennité brûlante dont la littérature et la politique ont un droit égal à revendiquer l'honneur.

Depuis lors, sans exagération aucune, on peut le dire, la discussion est en permanence sur l'œuvre de M. Augier. Son inspiration, ses tendances, ses agressions, forment la matière d'un débat universel. Je ne prétends pas m'y dérober, et je vais au contraire accuser le plus nettement qu'il me sera possible les réserves, les restrictions littéraires et politiques que me suggèrent la donnée et surtout les conclusions de cette comédie passionnante. Mais au préalable je constate que la discussion dont le *Fils de-Giboyer* est l'objet cesse sur un point, c'est quand il s'agit de reconnaître le talent éblouissant de son auteur, l'intérêt et la vie intense dont l'œuvre est animée. M. Augier, à force de verve dramatique, d'à-propos dans l'esprit et de vigueur dans les sentiments, a résolu, à l'égard de ses adversaires, ce problème difficile d'attacher en irritant et de les émouvoir au profit de personnages qu'ils doivent détester, rare triomphe pour un poëte dramatique et auquel on ne peut imaginer de supérieur que de faire pleurer les honnêtes gens avec les malheurs immérités ou les nobles passions d'un honnête homme.

Avant d'entrer dans l'examen suivi de la pièce, abordons cependant les deux objections capitales qui, des deux points les plus extrêmes et les plus ennemis de l'horizon, s'élèvent et viennent se combiner dans une intimité significative contre l'inspiration à laquelle M. Augier a cédé. On lui reproche d'abord d'avoir introduit la politique sur le théâtre, en second lieu d'avoir attaqué un parti sans défense et sans réplique, d'être tombé sur des vaincus.

Quant à la politique au théâtre, qu'on y réfléchisse bien, et l'on verra que s'il est de règle, et de règle salutaire et sage de l'exclure, c'est sous cette réserve tacite que de loin en loin, dans des conditions tout à fait à part, ou sous la pression de certains événements, ou sous l'influence d'un

grand talent, d'une personnalité littéraire imposante, pourraient se produire quelques-unes de ces exceptions qui, là comme ailleurs, ne servent qu'à confirmer la règle. Ceci est de tous les temps, de tous les gouvernements et de tous les systèmes.

Imaginez la censure que vous voudrez, elle empêchera la politique de pénétrer dans la circulation courante du théâtre subalterne, elle fera à merveille, et j'y applaudis ; elle n'empêchera jamais, et c'est aussi fort heureux, un grand écrivain de mettre à de certains jours, et avec l'appui de l'opinion publique, le pied sur ce domaine prohibé d'habitude ; il se trouvera toujours à son moment, soit un Louis XIV faisant jouer *Tartufe*, soit un prince patronant *Turcaret*, soit une faction de cour emportant la représentation du *Mariage de Figaro*; toutes pièces au premier chef politiques, qui avaient contre elles l'usage légal de leur temps et qui sont arrivées au jour par deux causes, l'importance exceptionnelle, la valeur reconnue de leurs auteurs et la tolérance du pouvoir. La pièce politique est tellement dans nos idées et dans nos mœurs, que vous la verrez poindre aux moments de notre histoire, que vous y soupçonnerez le moins propices; cette tendre élégie, l'*Esther* de Racine, fut à son heure une pièce politique, et, quand les voix innocentes de Saint-Cyr parlaient de l'orgueilleux Aman, de l'altière Vasthi et du triomphe du peuple de Dieu, la petite cour conviée à ces pieuses fêtes perçait l'allusion et savait entendre Louvois, madame de Montespan et la révocation, en ce moment même méditée et poursuivie, de l'édit de Nantes.

Il est bien évident néanmoins que les pièces politiques ne peuvent être que des exceptions; il faut, pour ainsi dire, avoir déposé le cautionnement d'un grand talent reconnu et éprouvé pour pouvoir prétendre à cette liberté à part; n'est-ce pas le cas de M. Augier? Et le pouvoir qui a laissé paraître à la scène le *Fils de Giboyer* n'est-il pas tout à fait autorisé à répondre aux récriminations qu'on lui adresse qu'il ne prend à aucun titre la responsabilité des opinions et des

tendances du poëte, mais qu'il a considéré qu'avec son nom, son talent, la surface de responsabilité personnelle qu'il offrait, l'auteur avait acquis une sorte de droit de parler de lui-même et à son compte, et de réclamer pour unique juge le tribunal de l'opinion publique.

Mais, dira-t-on, cette tolérance ne s'obtient sans doute qu'au prix de bien des concessions secrètes et de condescendances habiles. Croyez-vous, pour parler franc, qu'un ennemi irréconciliable et déclaré pût jamais espérer d'y atteindre? La question me mènerait loin et ne demanderait rien moins pour y répondre qu'une théorie presque complète de la liberté politique, qui dépasserait outre mesure le cadre littéraire où ma critique se complaît, cadre aujourd'hui déjà beaucoup trop élargi à mon gré. Sans répondre directement, qu'on me permette de me borner à deux analogies; je me contenterai de dire aux puritains : — Oseriez-vous condamner le *Tartufe* et déclarer qu'il n'a pas été un admirable effort de génie profitable à la liberté, uniquement parce qu'il se termine par la *tirade adulatrice de l'Exempt?*

Trouverez-vous rien de pareil dans la pièce de M. Augier, ou y rencontrerez-vous matière à prétendre que l'auteur a payé en flatteries la rançon des libertés qu'il a prises? Il me semble que la dignité de tous y est sauve, aussi bien celle de l'auteur qui ose que celle du pouvoir qui permet. Ceci dit, j'abandonne à de plus austères le soin zélé de reprocher à Voltaire ses cajoleries à madame de Pompadour et ses compliments au maréchal de Richelieu, et je ne vois en lui que le vengeur de Calas et l'avocat de Labarre. Mal avec les puissants de ce monde, il eût pu beaucoup moins en faveur des opprimés, et ce n'est pas un mince service rendre à la justice et à la raison que leur concilier ici-bas le pouvoir et la fortune. Cette politique vaut mieux, ce me semble, que les exclusions d'un jansénisme intraitable; elle est plus efficace et plus féconde que les conseils d'un stoïcisme aveuglé.

Mais, ajoute-t-on, la pièce de M. Augier attaque des gens à terre, un parti sans défense, elle tombe sur des vaincus...

3.

Des vaincus? allons donc! des vaincus!... plût à Dieu! Jetez les yeux autour de vous : des sommets de la société à ses derniers rangs n'apercevez-vous pas, audacieuse, entreprenante et infatigable, s'organiser et s'étendre la coalition de ceux contre lesquels M. Augier a monté sa satire? Si ce sont là des vaincus, en vérité, ils se pavanent dans une de ces *défaites triomphantes à l'envi des victoires* dont parle Montaigne.

Mais ils sont sans défense! Où avez-vous vu cela? je vous le demande. Qui dispose de plus de tribunes, sans compter les chaires ; qui a en main plus d'influences diverses, influences publiques, influences occultes ; qui a amené la politique à ce ton violent et sarcastique dont l'esprit mordant de M. Augier n'a retenu qu'un écho affaibli, si ce n'est le parti qui, après avoir bafoué et assailli tout le monde, crie maintenant sous le fouet comique et se plaint aujourd'hui du *juste retour des choses d'ici-bas?*

On dit que la pièce de M. Augier est une attaque : non pas, c'est une riposte, riposte tardive qui, avec toute sa verdeur, est loin d'atteindre à la violence de l'assaillant. D'ailleurs, n'est-ce pas une arme tout à fait propre aux idées modernes que le théâtre? Elles n'ont pas pour se défendre les ressources de leurs adversaires, et rien n'empêche cependant ces adversaires d'adjoindre le théâtre aux engins de combat dont ils disposent. Croyez-vous, par exemple, que, si demain un homme de talent produisait une pièce conçue dans un esprit tout opposé à celui qui anime l'œuvre de M. Augier, un ouvrage dont les conclusions fussent aussi ultramontaines que les siennes sont philosophiques, croyez-vous, dis-je, qu'il eût besoin, pour obtenir licence d'être représenté, de monter aussi haut que M. Augier?

Mais je m'aperçois que je cède moi-même au danger qui menace les ouvrages du genre de celui dont je parle, c'est-à-dire de négliger la pièce pour trop s'occuper des théories et des idées politiques qui s'y déroulent. Au milieu de la politique qui remplit cette œuvre se poursuit un drame plein de

vivacité et d'intérêt. Il est temps d'en donner une idée......

....

....

Il y aurait bien à dire encore, à remarquer, par exemple, combien le florissant et incisif esprit de M. Augier redoute peu les grossièretés, par là bien de son temps et tout à fait moderne, assez démocratique pour n'avoir qu'un sens restreint de ce qui se nommait jadis le goût, le ton de la bonne compagnie. Mais j'arrête ces remarques, me bornant à observer pour finir les déplacements, les confusions et les transpositions bizarres d'opinions et de sentiments qui se font jour dès à présent dans les discussions dont cette pièce est l'objet.

Rien de plus significatif, rien de plus instructif que les dissentiments et surtout que les combinaisons hétérogènes d'opinions qui s'accusent à propos de cet ouvrage. Combien de fois déjà par elle-même et par le débat qu'elle suscite ne m'a-t-elle pas fait penser à cette observation très-profonde d'un moraliste ingénieux, disant que c'est un des phénomènes et un des dangers du temps où nous sommes, que bien souvent les idées qu'on aime sont principalement défendues par des gens qu'on n'aime pas : la réciproque est non moins vraie, et c'est avec ces deux contradictions qu'on pourrait expliquer maintes attitudes qui nous étonnent.

....

....

G. DE SAINT-VALRY.

LE SIÈCLE.

La nouvelle comédie de M. E. Augier, le *Fils de Giboyer*, a été représentée, lundi, avec un succès et un effet déjà constatés par les hauts cris qu'elle a fait jeter aux journaux légitimistes et cléricaux.... Le sujet, c'est la sainte ligue du XIXe siècle. Du reste, l'auteur a fait une peinture générale

des mœurs et des intrigues de cette nouvelle sainte ligue. (suit l'analyse de la pièce). — Le succès de la pièce a dépassé les espérances du théâtre. M. Augier, qui a toujours tant de verve et d'esprit, n'en avait jamais déployé autant. L'action est mieux conduite que dans les *Effrontés*. Nous avons critiqué avec insistance le caractère de Giboyer, précisément parce que l'habileté avec laquelle il est peint déguise trop son indignité. Les personnages de Maximilien et de Fernande sont charmants. Celui de Maréchal est des plus comiques. Ceux du parti de la Sainte-Alliance sont peints avec une finesse et une malice extrêmes. La baronne de Pfeffer et le comte d'Outreville, tous, jusqu'aux personnages accessoires, sont d'une ressemblance parfaite. E.-D. DE BIÉVILLE.

..... En dépit des reproches, des plaintes et des anathèmes, le succès du *Fils de Giboyer* va toujours croissant. En vain chaque soir deux ou trois sifflets essayent de protester à la chute du rideau ; ils sont étouffés par des salves d'applaudissements réitérés. Quelques vidames indignés sortent au deuxième acte ou au troisième, mais le reste des spectateurs demeure, amusé et intéressé, jusqu'au dénouement, et la salle est louée d'avance pour quinze jours... — E.-D. DE BIÉVILLE.

OPINION NATIONALE.

Il faut garder précieusement cette date (lundi 1er décembre 1862); elle fera époque dans l'histoire du Théâtre-Français. Je ne crois pas que, depuis le *Mariage de Figaro*, une œuvre plus hardie, plus singulière, plus émouvante, ait été présentée au public. M. Augier a mis sur la scène notre état politique et social, comme autrefois Beaumarchais ; il a rassemblé nos idées, nos croyances, nos passions, sous des formes vi-

vantes, qu'il a jetées dans un drame plein de mouvement et de vie.

..... La politique est le grand ressort de notre vie moderne; c'est elle, aujourd'hui, qui en gouverne, à notre insu, jusqu'aux moindres accidents. C'est elle aussi qui a la haute main dans la pièce de M. Augier..... Elle est l'unité de l'œuvre, elle en est aussi le premier intérêt ; et en savez-vous un plus puissant pour les fils de 89 ?

..... Il y a en ce moment deux principes et deux partis qui se disputent le monde : le droit divin et le droit du peuple, le parti des prêtres et celui de libres penseurs.

..... L'idée même de la pièce se retrouve partout : l'antagonisme du parti clérical et du libéralisme.....

FRANCISQUE SARCEY.



Le succès du *Fils de Giboyer* croît tous les jours à la Comédie-Française ; la salle est tout entière louée quinze jours à l'avance, la queue se forme au bureau de location dès onze heures du matin, et se continue jusqu'à six heures du soir ; c'est une rage, c'est une folie. Les plus vieux comédiens n'ont pas mémoire d'un pareil empressement ; il faut, pour trouver un exemple, remonter jusque dans l'autre siècle, au *Mariage de Figaro.*

On craignait que ce triomphe, qui doit chagriner certaines gens, ne fût l'occasion de scènes de désordre. J'ai même lu dans quelques correspondances que des scènes avaient eu lieu, et le bruit s'en est répandu dans le public. Rien n'est plus faux..... La seconde représentation seule a été troublée par deux coups de sifflet qui sont partis du balcon au troisième acte ; ils ont été couverts aussitôt par les applaudissements de toute la salle. Il n'y a pas eu d'autre manifestation hostile.

Ce n'est pas sans doute que le parti qu'attaque M. Augier

ne soit très-puissant et surtout très-remuant; bien des gens, depuis quinze jours, sont venus s'asseoir à l'orchestre de la Comédie-Française avec la bonne envie de siffler. Mais le sifflet leur est tombé des mains. C'est le beau côté du théâtre. Les hommes, quand ils y sont réunis, se laissent toujours, comme disait Molière, prendre par les entrailles. Si l'œuvre est belle et qu'ils en soient émus, ils oublient leurs petites rancunes et n'ont plus de force que pour admirer. La pièce de M. Augier passera, sans atteinte, à travers tout le ressentiment qu'elle soulève, parce qu'elle charme ceux mêmes qu'elle irrite le plus....

FRANCISQUE SARCEY.

CHAPITRE III

REVUES.

LA REVUE DES DEUX-MONDES, — LE CORRESPONDANT.

REVUE DES DEUX-MONDES.

La nouvelle comédie de M. Augier a ému comme un scandale la critique presque unanime, et nous ne pouvons, nous non plus, la laisser passer sans quelque protestation. — Réglons d'abord sommairement, ce qui est facile, son compte littéraire. Mêmes qualités, mêmes défauts que dans les *Effrontés* : d'une part, un excellent style de comédie, vif et souple, quelques scènes bien nourries et fortement conduites, des saillies et des traits qui portent coup ; d'autre part, un ensemble médiocrement tissu, peu de relief dans le caractère, une monotonie d'immoralité dont aucune figure sympathique, dont aucun sentiment noble ou délicat ne nous soulage ; je ne sais quoi de malsain qui s'exhale même des personnages qui veulent être honnêtes. A peu de chose près, voilà, selon

nous, le bilan du mérite et du démérite de la conception et de l'exécution de cette pièce. Arrivons au scandale, qui touche à un autre ordre de choses.

M. E. Augier a voulu faire une pièce politique, ou, comme il aime mieux dire, sociale. Quelque nom qu'on y mette, cela consiste à porter sur la scène les questions contemporaines toutes chaudes, à y grouper et à y promener les hommes du jour, les partis, les intérêts, les passions, au moment même de leur effervescence au dehors. Personne qui n'ait vu derrière la toile transparente du théâtre le Corps législatif, personne qui n'ait appliqué des noms connus à certains personnages montrés ou désignés, personne qui, sous le débat fictif, n'ait reconnu la question romaine. Donc, légitimistes, orléanistes, républicains, socialistes, tous les anciens partis ont figuré là sous des types d'intrigants, d'hypocrites, de sceptiques ou d'imbéciles, qu'il a plu à M. Augier de leur attribuer.

..... Il semble qu'il manque et à l'œuvre et à l'action de M. Augier quelques éléments vulgaires, si l'on veut, mais essentiels : la justice, la courtoisie des armes, le respect des vaincus. Qui défend-on ici ? qui attaque-t-on ? Est-ce que les représailles seront permises ? La belle chose de battre les désarmés, de courir à la rescousse des forts, et d'aller entre leurs jambes barbouiller le visage de gens terrassés ! Aristophane fustigeait le démagogue tout puissant, Beaumarchais s'attaquait aux gens qui pouvaient l'envoyer à la Bastille, Laya blâmait les arrestations arbitraires et osait mettre en scène un aristocrate honnête homme quelques mois après les massacres de Septembre. La comédie semble donc, jusqu'à ce jour, avoir eu, parmi des torts qui tiennnent à sa nature, le mérite du courage généreux. Par quelle fatalité, sous quelle influence l'auteur de *Gabrielle* se laisse-t-il entraîner à donner l'exemple contraire et à vaincre sans péril des adversaires absents !

..... A côté de la partie satirique, cependant, il y a aussi le drame. L'amour timide du fils de Giboyer pour mademoiselle Maréchal et l'attitude de la jeune fille, d'abord superbe,

puis émue et désarmée, ont inspiré au poète quelques scènes qui ne manquent pas de charme, et le développement de cet amour combattu, puis heureux, n'a rien qui blesse la vérité humaine. On n'en saurait dire autant de l'attitude du fils de Giboyer vis-à-vis de son père, dont il connaît le métier abject. L'auteur pêche ici comme ailleurs par un excès de verve, et loin d'adoucir une situation pénible — le contraste du mépris et du respect filial, — il lui donne un relief qui laisse la conscience du spectateur plutôt froissée que satisfaite.

Telles sont quelques-unes des objections qu'éveille la comédie de M. Augier, et malgré tant de provocations au rire, l'impression qu'on rapporte de cette comédie est voisine de la tristesse. Combien de qualités aimables compromises par une verve intempérante! Et avec quelle étrange insouciance se joue le poète dans cette atmosphère malsaine où l'enjouement est si peu de mise !.....

Ces tirades, où ce qui reste d'une société libérale et polie est si lestement traité, n'auraient-elle pas dû retentir partout ailleurs qu'à la Comédie-Française? Nous sommes pour la liberté au théâtre, et nous ne saurions nous plaindre que la comédie de M. Augier se soit produite devant le public; mais plus la cause de la liberté nous paraît respectable, plus grands aussi nous paraissent les devoirs de ceux qui ont à en concilier l'exercice avec le sentiment des convenances. A ce point de vue, nous comprenons les traditions de bon goût qui ont pu un moment faire hésiter le ministre d'Etat avant d'autoriser la représentation du *Fils de Giboyer*..... V. DE MARS.

CORRESPONDANT.

*Tome XXV*e. — 25 *décembre* 1863.

Les *Muses d'Etat* fonctionnent au grand jour; celle de la politique exécute le saut de carpe pour le grand amusement

des badauds ; celle de la littérature fait le lundi en s'accompagnant d'une lyre multicorde, et celle de la comédie vient agiter, à son tour, ses grelots sur la scène avec permission expresse de M. le maire.

Les deux premières ne suffisaient plus, paraît-il, à distraire le public, et la troisième, appelée à leur venir en aide, accomplit cette besogne avec un tapage qui ameute les passants. L'autre semaine, elle aplatissait les *Ganaches* — l'aplatissement lui est familier; — cette fois elle pourfend les *Hypocrites* par la plume de M. E. Augier, ancien bibliothécaire de M. le duc d'Aumale, demeuré fidèle au Palais-Royal.

Tout a été dit depuis trois semaines sur l'œuvre de M. Augier, et, il faut le proclamer à l'honneur des lettres françaises, elle n'a soulevé que des protestations. L'arrêt a été unanime ; l'auteur a passé par les verges de toute la critique.

Jusqu'à présent l'insulte aux vaincus avait été laissée à quelques journaux, mais le public se retirant de ces feuilles comme la mer de certains rivages, l'attaque a été transportée sur la scène, et nous avons l'avantage de posséder désormais des pièces à prétention officieuse, comme nous avions déjà une presse officieuse et tant d'autres belles choses sentant aussi l'office.

Le reproche que tout le monde fait au père de Giboyer, c'est d'avoir souffleté des hommes sans défense et des partis désarmés. *Res est sacra miser* ; mais les poëtes courtisans sont au-dessus de la vieille morale ; ils frappent des gens à terre, et, le coup fait, rentrent dans les antichambres pour y recevoir les compliments du lieu...

Ce n'est décidément pas aux triomphants du jour que la satire consacre ses flèches ; elle aime mieux chasser dans les parcs royaux, souper à la petite maison de Diomède, ajuster une pièce avec des rognures de discours, et fouler les luxueux tapis des demeures princières, que d'aller uniquement au prône en essuyant ses pieds au modeste paillasson des églises !

Qu'elle garde donc la part qu'elle a choisie et qu'elle sa-

voure les gains de sa profession. Elle a contre elle le goût, la justice, le courage, la conscience publique soulevée, mais il lui reste pour consolation sa propre estime et les applaudissements des pasquins ! — LÉON LAVEDAN.

CHAPITRE IV.

JOURNAUX SPÉCIAUX

LE MONDE ILLUSTRÉ, — FIGARO.

LE MONDE ILLUSTRÉ.

Il faudrait un cautionnement pour discuter cette pièce qui est avant tout politique....

Laissez passer le poëte comique, les mains pleines d'audace et de violence, avec son sauf-conduit au chapeau !.....

J'ai parlé d'impunité. Le danger de la pièce est là ; en effet, l'impunité de la riposte, avec la même arme, rend une telle condition choquante. Vainement la loyauté de l'auteur perce-t-elle par vingt étourderies ; vainement, champion imprudent, se découvre-t-il en mainte occasion, faisant la part belle à ses adversaires ; on sent trop que les adversaires ne seraient pas admis dans ce champ clos, visière découverte ou baissée. On sent trop qu'une réfutation dramatique de M. de Montalembert, avec des franchises analogues,

n'aurait aucune chance d'être acceptée et jouée. M. E. Augier triomphe solitairement, la pire manière de triompher. Le nom d'Aristophane a été prononcé, mais la pièce d'Aristophane se jouait à ciel ouvert ; tout spectateur, pouvait se lever et protester. Personne n'a protesté l'autre soir, au *Fils de Giboyer*, lorsque dans le salon d'une femme diplomatique on a vu passer la silhouette raide et protestante d'un homme d'Etat trois fois protégé par son talent, par son âge et par son malheur, — le Socrate de M. Augier ! Personne n'a protesté en entendant accoupler par un auteur de la pièce ces trois noms : *Montmorency*, *La Trémouille* et *la Prétintaille!..*

Du moins, j'ai toute liberté pour rendre hommage au style le plus vigoureux, le plus substantiel, le plus net, le plus français, le plus parisien, le plus spirituel qui soit au monde et au théâtre........ — CHARLES MONSELET.

FIGARO.

Il y a deux choses dans le *Fils de Giboyer* : une comédie et une satire politique. Les grandes qualités de la première ont fait le succès de la seconde, bien que celle-ci fût l'arme et le but dont l'autre n'était que le vêtement et le prétexte. En disant succès, je reste, et de fort loin, je crois, en deçà de la vérité, et je fais tort au poëte objet d'une véritable ovation qui a duré cinq actes ; c'est triomphe qu'il fallait écrire !........

Je touche au point délicat, celui que j'avais réservé à la satire qui sert d'arbalète aux flèches si bien trempées de cette comédie. Assurément M. Augier a cru devoir user du droit strict qui appartient à tout homme convaincu, celui de défendre ses opinions comme il l'entend ; mais la preuve qu'il s'est trompé, c'est que je ne puis ni le lui dire en face, ni apporter à la défense la franchise et la vivacité d'expression qu'il a mises dans l'attaque ; c'est que, tout aussi impuissants que moi, les muets, terrassés devant les armes du poëte, res-

teront muets après comme avant cette trop facile victoire du parti le plus fort contre l'opinion la plus faible; c'est que, dans cette guerre déclarée en plein théâtre, la fusillade ne se faisait entendre que d'un côté. Par cela seul elle est condamnée et le sera toujours en France. Le duc de*** disait au foyer dans un entr'acte: « Voilà une comédie que bien peu de gens sauraient faire, et une action que beaucoup ne voudraient pas avoir faite! » et il ne rencontrait pas de contradicteurs. Mais sans distinction de parti, on jugeait sévèrement l'attaque trop transparente du poëte agressif contre ces grands écrivains désarmés. Traiter de bâtoniste, *tirant la savate devant l'arche*, le prosateur des *libres penseurs*, en vérité, c'est prouver, ou qu'on ne l'a pas lu, ou qu'on ne l'a pas senti. L'aveu, quoique plein d'humilité, n'est pas une excuse suffisante.

M. Augier, si j'en juge par l'exposition de ses théories sociales dont il aurait pu nous faire grâce sans dommage pour sa comédie, n'en est encore qu'aux enfantillages de la politique. Sa singulière définition de l'égalité des citoyens par la hiérarhie des fonctions et des capacités n'est ni heureuse, ni rigoureuse: cela revient à vouloir prouver que tous les degrés d'un escalier ne sont qu'une seule et même surface plate. Mais je m'arrête sur ce terrain glissant, où le poëte, plus heureux, est *assuré* contre la chute. Si le pied lui manque n'a-t-il pas des ailes ? — B. JOUVIN.

FIGARO.

L'invective à bout portant, la satire à toute outrance, voilà en deux mots le fonds de la comédie du *Fils de Giboyer*. Je vous ai appris le succès d'enthousiasme de la première soirée; ce succès, unanime dans la salle de la rue de Richelieu, ne pouvait manquer de rencontrer au dehors des opposants considérables à la tête desquels il faut placer tout ce qui dans la presse a un nom et uue valeur. A l'exception de deux jour-

naux, qu'il est inutile de désigner, *dont le plan était fait d'avance*, et que M. Augier a pu coudoyer en traversant l'antichambre pour se rendre au salon, la critique s'est prononcée énergiquement contre la comédie renouvelée d'*Aristophane*, traitée en monologue et avec privilége de la république d'Athènes.......

Déodat, qu'on disait mort et que M. Augier pensait avoir enterré, Déodat est ressuscité. L'indiscret! il parle et il a la langue bien pendue; il écrit, et de sa bonne encre d'autrefois : *ce n'est pas l'ombre d'une main qui tient l'ombre d'une plume!* J'en avertis charitablement M. E. Augier, sur qui je sens planer comme un feuilleton d'outre-tombe. Voici un trop court fragment de la lettre que m'adresse Déodat :

« J'étais averti etc., etc. (1) »

La morale de tout ceci, c'est que M. E. Augier est un homme heureux. Le bruit fait autour de son pamphlet dialogué en doit infailliblement prolonger le succès...........

B. JOUVIN.

FIGARO.

A M. B. JOUVIN.

Paris, 13 décembre 1862.

Monsieur,

En donnant au public, par bienveillance pour moi, quelques lignes d'une lettre toute privée, vous avez fait penser que j'allais répondre à M. Augier, et l'on me demande quand paraîtra cette réponse. Veuillez m'aider à satisfaire d'un seul coup mes trop nombreux correspondants.

Je ne sens aucune nécessité de me défendre contre M. Augier. Son procédé, comme son œuvre, ont été très-bien appréciés, et grâce à vous, sans me l'être proposé, j'ai dit

(1) Voir le feuilleton du *Monde*.

moi-même de l'un et de l'autre tout ce que j'en veux dire. Il me provoque en vain.

M'étendre davantage ne serait pas d'ailleurs si facile qu'il le croit dans son ingénuité comique. Pour sortir un peu des inutilités personnelles ou littéraires et aller au fond, il me faudrait un journal ou une brochure.

Je n'ai point de journal, et il n'est pas encore question de me replacer à cet égard dans le droit commun. Une brochure exige bien des précautions et laisse bien des risques.

Et puis, le sentiment de la proportion ne permet guère de consacrer une brochure à M. Augier. Il n'est encore qu'un satellite; on ne pourrait le décrire convenablement que dans une étude générale du système.

Certain compère de M. Augier, M. Delord, autre ingénu, qui trempe dans le *Siècle* et qui croit aussi que rien ne manque à personne, observe que j'ai le droit de faire à mon tour ma comédie Giboyer. Ce monsieur Delord est certainement doué d'un joli rire ! Mais si je trouvais séant d'imiter le mauvais exemple, je devrais craindre de perdre au moins mon temps. Faut-il apprendre à M. Delord qu'il y a une censure ? Elle pourrait se trouver plus forte contre mon grossier dialogue qu'elle ne l'a été contre celui de M. Augier, académicien rompu au langage des Cours.

Et pourquoi prendrai-je tant de soucis ? Pour accabler l'innocence ! Car M. Augier, sauf envers moi, est innocent ou repentant. Je viens de lire sa préface. Il proteste de son respect pour tous ceux qu'on l'accuse méchamment d'avoir voulu vilipender, il atteste ses dieux qu'il n'a eu le dessein de vilipender absolument que moi. Un aveu si candide m'imposerait le silence quand même je me sentirais blessé.

M. Augier avouant l'intention d'injure et la diffamation envers moi, s'excusant sur le reste, me laisse uniquement le droit d'appeler le sergent de ville, chargé de protéger les citoyens contre l'injure publique, et qui leur doit cette proection dans les environs du Palais-Royal comme ailleurs. Mais, demanderai-je aux tribunaux de faire décrocher de ce

carrefour de morale le prétendu portrait au-dessous duquel mon nom est inscrit ? A Dieu ne plaise ! je ne veux pas priver une partie du peuple français d'une distraction si policée, ni ôter à MM. les comédiens ordinaires de l'Empereur un gain où je perds si peu. Quant à prendre la plume dans le seul but de me venger, je ne l'ai jamais fait. J'ai défendu parfois ma situation, jamais ma personne, et ce n'est pas ici l'occasion de commencer. Le dédain est aussi une force. Je l'ai expérimentée avec un plein succès contre des adversaires desquels je je n'estime pas que M. Augier se distingue essentiellement.

Il me traite d'*insulteur*. Je ne l'ai pas lu; mais je le soupçonne de n'être pas très-ferré sur la valeur des mots (il dit des *vocables !*) J'ai attaqué des adversaires que j'appelais par leur nom, qui étaient armés comme moi, plus armés que moi. J'ai voulu être et je crois avoir été un combattant. Je ne me souviens pas de m'être embusqué dans une coulisse pour diffamer des pseudonymes, et d'avoir ensuite retiré ou confirmé, suivant ma commodité personnelle, le véritable nom soufflé au public. Cela, c'est le métier de l'insulteur, et le pire du métier. Et quand l'opération s'exerce en sécurité parfaite contre des gens tenus au secret, elle est de telle nature qu'aucun *vocable* français ne la caractérise parfaitement.

M. Augier me semble avoir fait une mauvaise campagne. Il a reçu des avertissements pénibles. Suivant la belle métaphore qu'il a créée pour peindre la magnificence de l'amour paternel, le voilà réduit à lécher le chemin devant les pas de son *Fils de Giboyer*. Cependant, ce fils de sa tendresse n'ira pas loin et arrivera crotté. M. Augier est un imprudent. Il a blessé la conscience publique ; ses justifications ne seront pas agréées. Comme le pauvre M. About, il s'est chargé d'un poids sous lequel il gémira longtemps.

Je me sens moins à plaindre. J'ai plus d'amis que je n'en vois autour du père de Giboyer, et des amis d'un autre ordre, que les grimaces des comédiens ordinaires n'écartent pas et ne refroidissent pas. Et enfin, pour tout dire, quand mes amis me restent, il ne m'est pas désagréable de voir un

homme de quelque mérite, un petit immortel, prendre à ses frais le soin de m'entretenir encore d'ennemis, dans l'impuissance où je suis de me pourvoir moi-même.

Agréez, etc.

LOUIS VEUILLOT.

CHAPITRE V.

CONVERSATION ACADÉMIQUE D'UN LYS ET D'UNE ABEILLE.

LA CHASSE AUX VAINCUS.

Assez de fade encens, fermez les cassolettes!
Commandez à Vulcain des armures complètes.
Muses! le temps est bon pour gagner des écus,
En jouant du couteau sur les partis vaincus.
Sus aux blessés! qu'on frappe et d'estoc et de taille.
Faites-nous respirer, sur le champ de bataille,
La douce odeur qu'exhale, au nez des gens de bien,
Le corps d'un ennemi, surtout d'un citoyen.
« Ces morts-là sentent bon, » disait jadis à Rome
Un de vos souteneurs, fort gras et fort bel homme.
En chasse, en guerre, et sus à ces vieux entêtés!
Mettez flamberge au vent, on nous tient garrottés;
Et si l'acier vous manque, ô filles de Voltaire!
Egratignez au moins les gens qui sont par terre.
Hourrah pour le progrès! pour ces bons garnements
Qui changent de partis autant que vous d'amants.

Daubez ces maladroits dignes du temps barbare,
Qui, figés dans l'honneur, sont raides comme barre,
Et qui n'acceptent pas, des mobiles destins,
Part dans tous les succès et dans tous les butins.
Sus aux quelques badauds, fiers d'un serment unique,
Qui rêvent de leur prince ou de leur république ;
Qui font à la victoire un stupide procès,
Adorant un principe et non pas un succès ;
Qui n'en pensent pas mieux, quoiqu'il faille se taire,
Se permettant de croire en Dieu, sans inventaire,
Sans voir si ces fonds-là remontent quelque peu,
Et si la Providence est de mise en haut lieu.
Guerre aux petits esprits qui n'ont pas deux morales ;
Guerre à tout pleurnicheur des causes libérales,
Qui se console mal avec l'égalité,
Et d'être autant que vous se trouve peu flatté.
Guerre à cet orgueilleux préférant, crime énorme,
Son habit, — ou sa blouse — au plus bel uniforme,
Et qu'un coup de bâton laisserait mal content,
Même quand ses voisins en recevraient autant.
Guerre aux gens attardés, murés sans perspectives
Dans les opinions les plus improductives,
Satisfaits de rester de simples gens de bien.
Et, quand vous êtes tout, heureux de n'être rien,
Qui vivent sans galons, même sans ruban rouge,
Qui mangent du pain sec et dorment dans un bouge,
Et n'ont pas pu ce soir, tant il faut calculer, —
Acheter pour cinq francs le droit de vous siffler.
Voilà les gros abus, ô Muses trop hardies !
Qu'il s'agit de pourfendre avec vos comédies.
Mais j'allais oublier les chouans des salons !
C'est le cas de monter sur vos grands étalons.
Chasse à courre ! et poussez contre ces boudeurs fauves !
Forcez-les bravement jusqu'au fond des alcôves.
Figurez-vous des gens affreux, hideux, sournois,
Ayant voiture, hôtel, château, vignes et bois,

Payant de bons impôts et montant bien leur garde,
Aimant beaucoup leurs fils qui portent la cocarde,
Et qui vont pour la France et le gouvernement,
Au Mexique, au Japon, mourir — tout bonnement;
Des gens qui, tous les soirs, à la faveur des lustres,
Reçoivent leurs voisins, des obscurs, des illustres:
Qui font traîtreusement circuler des plateaux
Chargés de lait d'amande et de petits gâteaux,
Et qui, les pieds au feu, la porte étant bien close,
Osent, dans leur maison, parler de quelque chose,
Rire et penser tout haut devant quelques amis
Absorbés par le whist et peut-être endormis;
Qui lisent un journal, — averti, je l'avoue, —
Au nez des gros budgets font quelquefois la moue,
Et sont assez hardis, quand ils ont pris le thé,
Pour prononcer tout bas le mot de liberté!
Dont les plus furieux, retirés sur leur terre,
Visitent au mois d'août la Suisse ou l'Angleterre,
Trouvent le Paris neuf d'un prosaïque effet,
Et ne vont pas dîner chez monsieur le préfet!
Horreur! de tels brigands tolérés dans nos villes!
Que dis-je? ils sont aimés, estimés et tranquilles.
On ne leur ferme pas le seuil de l'indigent,
On leur permet encore de donner leur argent!
Ils ne sont pas pendus, ces chouans hypocrites,
Noyés, guillotinés, sabrés!... Ils en sont quittes
Pour être dénoncés quatre ou cinq fois le jour,
Et pour les coups de pied des Pégases de cour.
Je trouve exorbitant, moi, qu'on les laisse vivre.
C'est trop peu d'un long drame, il faut en faire un livre,
Prouvant que tout salon est gros d'un attentat,
Et qu'un dîner en ville est un crime d'Etat.
On l'a vu ce bel âge où des forfaits semblables,
Dans l'exil, au cachot, conduisaient les coupables.
Les femmes expiaient, de par l'égalité,
Le crime de génie et celui de beauté!

Ce n'était pas, du moins, le crayon des poëtes,
Qui notait les suspects jusqu'au milieu des fêtes,
Et la scène aux salons n'eût pas fait un procès
Qui pût finir ailleurs qu'au Théâtre-Français.
Oui, la démocratie a ses Aristophanes,
Libéraux très-peu clairs, flatteurs très-diaphanes,
Appuyés des sergents, des claqueurs, des faubourgs.
Ils lancent aux vaincus de hardis calembourgs;
Ils ont soin de rayer de leur vocabulaire
La liberté, vieux mot resté peu populaire.
Vive un chemin de fer, c'est beaucoup plus moral,
Et, maintenant, c'est moi qui suis illibéral :
Je crois en Dieu; j'admets — ce qui les scandalise —
La liberté pour tous, même un peu pour l'Eglise,
Je n'ai jamais flatté, comme eux, en bafouant....
Chargez, Muses, chargez, feu! feu! c'est un chouan!
C'est pire, un clérical! et que ce nom l'assomme!
Dites mieux, un poignard dont le manche est à Rome.
Railleurs qui m'accablez d'un trait aussi malin,
Vous hantez plus que moi le dieu capitolin.
J'ai toujours — que la Muse ici me le permette, —
Aux sept monts, préféré le Taygète et l'Hymette.
L'air de Rome a sur moi des effets surprenants.
Et la nuit, quand j'y dors, j'y vois des revenants.
Tacite a de mes sens dérangé l'équilibre;
Le sceptre de Néron me gêne au bord du Tibre;
Les Césars m'ont gâté le sol des Scipions;
Et, pour n'y pas rêver tigres et scorpions,
J'ai besoin de savoir que Rome est baptisée
Et de trouver la croix debout au Colysée.
Donc, je suis clérical! j'ai fait maintes noirceurs.
J'ai bien quelques amis assez libres penseurs,
Et vénérant très-peu la déesse fortune;
Plus d'une belle idole avec eux m'est commune;
J'ai pu juger de près leur cœur et leur raison:
Je vais serrer leur main dans l'exil, en prison.

Ces démocrates-là n'ont pas votre courage;
Aux gens mal vus en cour ils épargnent l'outrage ;
Jamais l'autre parti, pour être peu nombreux,
De fourbe et de crétin ne fut traité par eux.
Il est vrai que ceux-là ne sont pas des habiles;
On pourrait les taxer, comme nous, d'immobiles.
Ils ne sautent pas tous où saute le troupeau;
Ils ont planté leur vie en plantant leur drapeau.
Dans la faveur des grands leur part est assez mince,
Ils n'ont pas voltigé, ceux-là, de duc en prince,
Et par les hauts seigneurs, par les gens nés coiffés,
Ils n'étaient pas ce soir applaudis et truffés.
S'ils sont peu courtisans, sont-ils très-populaires?
Je n'en jurerais pas : ils font mal leurs affaires.
Heureux cet esprit fort qui chatouille à la fois
Le gros cuir des manans, la fine peau des rois!
Rien n'étant plus permis, il peut tout se permettre;
On est très-libéral, même en flattant le maître,
Quand du nom de PROGRÈS on se fait un appeau
Et qu'on a DÉMOCRATE écrit sur son chapeau.
Je sais ce qu'en vaut l'aune et le fond de boutique,
De ces gens vernissés du mot DÉMOCRATIQUE ;
Le même lambeau rouge, un peu raccommodé,
Après la carmagnole a fait l'habit brodé.
Vous voulez du galon, messieurs les bons apôtres!
Vos pères, vos héros, guillotinaient les nôtres;
Paix aux morts! — Vous, leurs fils, en signes de regrets,
Vous jappez contre nous : c'est un petit progrès.
Vous êtes bien leur sang, et vous chassez de race,
Courtisans et tribuns!... Venez qu'on vous embrasse
Et qu'on bénisse en vous, au même paradis,
Et l'an quatre-vingt-treize et l'an mil huit cent dix;
De ces temps si divers vous avez les mérites.
L'avenir saura bien où sont les hypocrites.
Molière eût renoncé, s'il vous avait pu voir,
Pour un Tartufe rouge à son Tartufe noir.

Maintenant, que votre ire à mes dépens s'exerce,
Muses! continuez votre petit commerce ;
Criez à tous les dieux : « Il veut vous offenser! »
Et que votre Aristarque aille me dénoncer,
Accusez-moi d'avoir entassé dans mes rimes
Parjure et trahison, guet-apens, tous les crimes ;
D'avoir fait de mes vers des gaînes de poignard ;
D'avoir sous votre nom, sans pudeur, sans égard,
Insulté Jupiter, Saturne et tout l'Olympe...
Que sais-je ? et Vénus même, et chiffonné sa guimpe ;
Citez Tartufe en preuve, et pour tout abréger,
Répétez : CLÉRICAL ! ce mot doit me juger.
O jeunes pourfendeurs de ces vieux qu'on vous livre,
Les gens que vous tuez pourraient bien vous survivre !
Ils sont vaincus, c'est vrai. — Vous auriez des remords,
Ennemis généreux, de cracher sur des morts. —
Qui sait, Muses ! qui sait si tous ces anciens cultes
N'auront pas votre encens, ayant eu vos insultes ?
Thalie a plus d'un air encore à fredonner ;
Et quand on fut chenille on peut papillonner ;
Les destins sont changeans ; vous avez des caprices...
Et peut-être, un beau jour, vous mordrez vos nourrices.
Si l'on ouvre un pari, j'y tiens tous les enjeux.
— Muses ! recommencez vos agréables jeux,
De louer une loge on fera la folie,
Si l'acteur est comique et l'actrice est jolie,
Hypocrite ou *Ganache*, on peut rire à ce prix ;
On a peu de colère ayant trop de mépris.

VICTOR DE LAPRADE,

(*Le Correspondant.*) *De l'Académie française.*

Mon cher Guéroult,

Mon confrère à l'Académie, M. de Laprade, m'invective d'une manière toute guillerette dans une revue mensuelle; comme je ne veux pas ajourner ma réponse à un mois, je vous demande l'hospitalité pour la lettre suivante que j'écris à ce poëte.

Agréez, etc.

ÉMILE AUGIER.

Monsieur,

Je serais bien confus si je m'étais permis d'adresser — je ne dis pas à un de mes confrères à l'Académie, — mais seulement à l'être collectif qu'attaque ma comédie, la centième partie des injures dont vous m'honorez, sous prétexte que vous êtes un ancien vaincu et ne pouvez pas me répondre.

Que vous soyez exercé à mettre en vers ce thème déjà usé de votre parti, je ne m'en émeus guère; j'ai sur ma table une pile de journaux remplis de vociférations de ces prétendus muets, et elles n'ont pas réussi à donner le change au public. La foule compacte qui applaudit tous les soirs ma pièce sait bien que ceux que j'attaque ne sont pas des vaincus.

Que vous me traitiez de *chenille* comme vous avez traité de *punaise* un de nos maîtres à tous; que vous preniez la grossièreté pour de l'énergie; que vous cherchiez dans vos petits poumons le souffle d'un Juvénal, je n'y vois nul inconvénient; je vous approuve même de renoncer à votre première manière, et ne suis pas assez votre ami pour vous détourner d'en prendre une seconde.

Mais vous me calomniez et je vous arrête là. Vous insinuez assez clairement que *je chatouille le gros cuir des manans*, que *je flatte le maître*, que *j'ai part dans tous les butins*, et ne fais pas la moue *au nez des gros budgets*.

Je ne vous demanderai pas ce que vous entendez par les *manans*, — ni à quel endroit de ma pièce et à l'adresse de quel maître vous avez découvert une flatterie ; je vous demanderai dans quel budget, dans quel *butin* vous avez vu figurer mon nom ? — Apprenez, si vous l'ignorez, que je vis de ma plume, ne relevant que de mon travail et de ma conscience... et, par parenthèse, c'est ce qui me permet de concilier les deux hautes amitiés auxquelles vous faites allusion, sans qu'elles aient, l'une ni l'autre, le droit de s'en offenser.

Je n'ai donc rien de commun avec ce que vous appelez les *Pégases de cour*, et je me sens fort à mon aise pour vous dire que je vous trouve bien dur envers ces pauvres animaux. Il y a quelque chose de pire que de lécher la main qui vous nourrit, c'est de la mordre, et c'est ce que vous avez fait, monsieur, ne l'oubliez pas. Vous vous délivrez, en assez mauvais style, un certificat d'héroïsme ; vous vous mirez dans votre destitution comme dans une démission ; mais, *que votre muse ici me le permette,* il y a ici une légère différence, et la voici : c'est qu'on vous verrait encore émarger à ce gros budget, au nez duquel vous faites aujourd'hui une moue magnanime, si le gouvernement que vous attaquiez d'une main, en recevant son argent de l'autre, n'avait arrêté *votre petit commerce.* Je ne peux donc, malgré la meilleure volonté du monde, partager votre admiration pour votre caractère, ni vous ranger parmi ces hommes que vous nous représentez *fiers d'un serment unique,* car vous en avez prêté au moins un, et vous l'avez mal tenu.

Il m'est également bien difficile de vous prendre pour un champion sérieux de la liberté quand il vous échappe des maladresses comme ce petit mot de *manans*, qui nous montrerait assez, si nous ne le savions déjà par maintes expériences, ce que vous et vos amis feriez de la liberté et de la révolution si on vous laissait faire.

Croyez-moi, monsieur, soyez simple et doux. Ne cherchez pas noise aux gens dont la situation est plus nette que la vôtre ; ne touchez pas au fouet de Juvénal, avec lequel vous

vous donneriez encore sûr les doigts, et revenez modestement à cette lyre sourde qui a si longtemps célébré le panthéisme, monsieur le clérical.

Veuillez, d'ailleurs, agréer l'assurance de ma parfaite considération.

ÉM. AUGIER.

CHAPITRE V

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE.

TOULOUSE.

Opinion nationale.

(12 janvier 1863.)

Toulouse vient, à son tour, d'accueillir avec acclamation le *Fils de Giboyer*. Un de nos correspondants, qui assistait à la première représentation, en rend compte en ces termes dans une lettre datée du 8 janvier :

A l'instant, je sors du théâtre des Variétés, où l'on représentait la fameuse pièce : le *Fils de Giboyer*. Succès inouï, enthousiasme frénétique, délirant. Oublier les treize siffleurs qui n'en peuvent mais, serait malencontreux. Peu s'en fallut

Gazette de France.

(15 janvier 1863.)

On nous écrit de Toulouse, 9 janvier : « Hier soir a eu lieu, sur un de nos théâtres, la première représentation du *Fils de Giboyer*. Elle a été des plus orageuses. — Sifflets. — Scène de violence. — Rideau baissé. — Interruptions.-Arrestations. — Une deuxième représentation n'ira pas jusqu'au bout. — Est-ce là le triomphe de l'art dramatique? Et doit-on l'applaudir de s'engager dans une telle voie? Il est au moins permis d'en douter. Agréez, etc. »

A. DE VIGUERIE.

qu'on ne supprimât les deux derniers actes sans l'avertissement de M. le commissaire central, qui arrêta le tumulte en disant : que de telles manifestations étaient indignes d'un pays civilisé. Certes, les treize opposants avaient une rude besogne : arrêter le flot toujours envahissant des applaudissements, des bravos et des sarcasmes qui leur tombaient drus et crus. Cependant leur compte était d'empêcher le spectacle. Ils ont réussi... pendant quatre minutes. Si le public promet de cesser des manifestations qui, en définitive, n'aboutissent à rien (ils étaient toujours treize), reprit M. le commissaire central, je vais donner ordre qu'on continue la pièce. Sinon, je fais baisser le rideau. Cette menace eut un effet magique ; la pièce continua et se termina au milieu des applaudissements et des rappels.

Gazette de France.

(16 janvier.)

La deuxième représentation du *Fils de Giboyer*, à Toulouse, a été plus orageuse encore que la première. Claque frénétique. — Ouragan de sifflets. — Arrestations, 24 heures de secret. — La préfecture chante victoire. — Citation en simple police. — Condamnation des prévenus à 2, 3, 4 et 5 francs d'amende.

Gazette de France.

(17 janvier.)

On nous écrit de Toulouse que la population se passionne au sujet du *Fils de Giboyer*. La troisième représentation a été aussi orageuse que les précédentes. — Députation chez le préfet pour se plaindre de la police. — Claque refugiée au poulailler, d'où elle lapidait le public. — Foule extérieure. — Partie de la garnison sur pied. — Tels sont les incidents les plus saillants. — On fait remarquer que 120,000 catholiques ont été privés du jubilé séculaire pour 600 protestants. On

va publier le procès qui a suivi la manifestation de la deuxième représentation.

AUBRY-FOUCAULT.

—

Gazette de France.

(26 février.)

On sait qu'à Toulouse le *Fils de Giboyer* a essuyé une chute à la suite d'un violent orage. Voici quelques chansons qui nous arrivent directement, à ce sujet, de la patrie des Capitouls ; le trait final est assez réussi :

A Toulouse la cléricale,
L'honnête *Fils de Giboyer,*
Sur le théâtre, sans scandale,
Peut, tout à son aise, aboyer.
La chose se passe de la sorte ;
— Qui l'aurait jamais pu penser !
On met le public à la porte
Quand la pièce va commencer.

LILLE.

Opinion nationale.

(19 janvier 1863.)

Nous recevons de Lille la lettre suivante, qui rend compte de la première représentation dans cette ville du *Fils de Giboyer.*

«Cette charmante comédie a obtenu à Lille un succès d'enthousiasme ; elle a été

Gazette de France.

(19 janvier 1863.)

ENCORE LE FILS DE GIBOYER.

On lit dans le *Propagateur* de Lille, du 17 janvier :

«Hier a eu lieu la première représentation du *Fils de Giboyer*....... De mémoire d'abonnés, jamais on n'a entendu pareil vacarme, ja-

accueillie par d'immenses applaudissements, et l'on peut assurer aujourd'hui que notre bonne ville est toujours la patrie du libéralisme, et que ses habitudes n'ont pas démérité de leurs pères.

En vain quelques muguets sans cervelle ont voulu protester par des sifflets contre les principes démocratiques qui triomphent dans la pièce, Giboyer a conquis tous les suffrages ; des bravos unanimes ont accueilli ses chaleureuses paroles et acclamé la grande lumière de 89.

Et l'on ne dira pas que c'est uniquement le public du parterre qui a manifesté chaleureusement ses antipathies pour le parti clérical; les loges, les galeries, le parquet étaient garnis de nombreux spectateurs qui ont applaudi avec énergie.

La Société de St-Joseph, qui avait embrigadé tous ses valets, en a été pour ses frais de sifflets, et certains personnages béats que l'on ne rencontre jamais au théâtre n'ont plus qu'à se confesser du monstrueux mais on a vu tant d'animosité de part et d'autre. — Intervention de la police, — expulsions. — La deuxième représentation, qui aura lieu ce soir, donnera lieu aux mêmes désordres.

DELECOURT. »

péché qu'ils ont commis en mettant les pieds dans ce lieu maudit.

En résumé, la représentation a été une manifestation éclatante, une véritable fête patriotique. »

RENNES.

Opinion nationale.

(24 janvier.)

On a pu remarquer que presque partout en province la première représentation du *Fils de Giboyer* donne lieu aux mêmes manifestations. Il s'y produit invariablement une lutte inégale entre les sifflets et les applaudissements; mais ceux-ci, partout plus nombreux, ont bientôt réduit au silence leurs adversaires essoufflés. Les mêmes faits viennent de se passer à Rennes, et nous sommes heureux d'avoir à citer que, même en Bretagne, les siffleurs de parti pris ont dû, comme nous l'écrit notre correspondant, « succomber devant la manifestation de l'opinion

Gazette de France.

(23 janvier.)

On lit dans le *Journal de Rennes* :

«La première représentation du *Fils de Giboyer* a été fort orageuse.—L'intervention de la police et de nombreuses expulsions ont seules permis à la pièce d'atteindre le dénouement. M. le préfet y assistait. — D'ordinaire, le théâtre de Rennes est fermé le mercredi, mais aujourd'hui, mercredi 21 janvier, on y jouera de nouveau le *Fils de Giboyer*. Serait-ce une manière délicate de solenniser l'anniversaire de la mort de Louis XVI?

DELABIGUE.

nationale, » malgré la puissance de l'instrument dont ils s'étaient munis.

La lettre de notre correspondant est datée du 21 janvier. La voici :

« Les vaincus, comme ils s'appellent, sont vaincus aussi à Rennes. Ce n'est pas une petite affaire ici, dans notre ville, où l'existence est si monotone. L'année dernière, il y avait déjà eu une manifestation énergique faite contre l'archevêque ; ces messieurs espéraient une revanche : ils ont eu une nouvelle chute.

» Et bien malgré eux! Oh! ils n'ont rien à se reprocher! Ils avaient essayé d'accaparer toutes les places ; ils avaient voulu louer tout le parterre; ils occupaient la plupart des fauteuils et des stalles; ils s'étaient munis de véritables sifflets de locomotive.

Ils ont eu beau faire, ils ont succombé devant la manifestation de l'opinion nationale.

Et cependant les étudiants ne s'étaient pas munis de

Gazette de France.

(4 février.)

Insertion d'une lettre de Rennes du 30 janvier, du comte de La Vallette, protestant contre le compte-rendu de la première représentation du *Fils de Giboyer*, publié par l'*Opinion nationale.* — C'est grâce à l'expulsion des siffleurs que la représentation a pu avoir lieu. — Le correspondant demande pourquoi on impose une pièce qui excite les citoyens les uns contre les autres et termine par le portrait humoristique d'un homme élevé « sous le règne de Augier Ier, grand chef du monde régénéré depuis les principes préconisés dans le *Fils de Giboyer.* »

—

battoirs capables de rivaliser avec leurs sifflets; chacun d'eux n'avait loué que sa place; ils comptaient sur leur nombre et sur leur cause, et ils avaient bien fait. Ils ont applaudi pendant dix minutes, et tout a été fini. A peine est-il resté quelques sifflets isolés qui se sont évanouis peu à peu devant la manifestation générale.

Les siffleurs ont voulu en vain susciter des querelles personnelles. On a dédaigné leurs attaques. Ils ont voulu donner des soufflets, mais j'ai remarqué que beaucoup d'entre eux, au lieu de s'attaquer à ceux contre lesquels ils pouvaient exécuter leurs menaces, ne montraient une grande ardeur que contre ceux dont ils étaient séparés par des obstacles infranchissables.

Enfin, malgré leurs efforts, le *Fils de Giboyer* a été joué tout entier et applaudi. Nous avons obtenu un succès pareil à celui de l'année dernière, lors du retour de l'archevêque, double succès lui prouve que la jeunesse

de Rennes n'a pas oublié les traditions qui vivent dans ses écoles, et que nous sommes toujours les dignes descendants des compagnons de Morena qui, presque à pareille époque, le 26 et le 29 janvier 1789, engagèrent les luttes du Tiers-Etat contre la Noblesse et la forcèrent à se retirer dans ses châteaux.

MARSEILLE.

Opinion nationale.

(6 janvier.)

L'un des organes les plus fougueux du parti clérical, l'*Opinion du Midi*, publie une lettre (1) par laquelle on engage « tous les catholiques de Nîmes » à signer une pétition au maire et au conseil municipal pour demander la suppression, au prochain budget de la ville, de la subvention accordée au théâtre, si l'on y représente la nouvelle pièce de M. Augier, le *Fils de Giboyer*.

CH. SAUVESTRE.

(1) Voir cette lettre, page 109.

Gazette de France.

(27 janvier.)

Le Gymnase de Marseille a célébré le 21 janvier en représentant le *Fils de Giboyer*. La recette a baissé de moitié.

Opinion nationale.

(17 janvier.)

Un nouveau succès a salué le *Fils de Giboyer* dans une grande ville de France, à Marseille. La première représentation a eu lieu le 13 janvier, et voici le compte-rendu que nous en adresse un témoin oculaire digne de toute confiance :

« Victoire complète, la pièce a parfaitement réussi, la salle était comble.

» Depuis plusieurs jours, on disait que le cercle religieux avait acheté deux cents places; on parlait aussi d'une manifestation du parti légitimiste.

» Ces bruits avaient fait doubler le nombre des sergents de ville pour le maintien de l'ordre.

» Les acolytes des jésuites avaient été semés un peu partout, de l'amphithéâtre au parterre. Dès le premier acte, les sifflets les plus aigus se font entendre ; les applaudissements les couvrent, et les cris : « A bas les jésuites ! A bas les calotins ! » durent plusieurs minutes. Les sifflets de ces

messieurs ont dû se taire devant de tels applaudissements.

» Cependant une cabale était montée ; les cléricaux (Dieu sait combien ils sont nombreux et forts à Marseille) avaient juré de faire tomber la pièce à la première représentation, et cependant, malgré eux, le *Fils de Giboyer* a obtenu un grand succès ; on a fait bisser certaines tirades, et on n'a eu besoin d'aucune autorité pour laisser achever la pièce.

» La première représentation peut se résumer ainsi : Rappel des acteurs, applaudissements frénétiques pendant les cinq actes.

» Messieurs les membres du cercle religieux ont dû battre en retraite et baisser leurs sifflets devant cette petite manifestation du parti libéral. »

—

NIMES.

Le Temps.

(5 février.)

A Nîmes, il y a eu aussi conflit d'applaudissements et de sifflets. L'autorité avait cru devoir faire occuper militairement les abords du théâtre.

—

Petit Journal.

(13 février.)

Le *Fils de Giboyer*, cet enfant terrible qui fait plus de bruit qu'il n'est gros, continue son tour de France, et la province s'étonne de tant de poussière pour si peu de vent. A Nîmes, la première représentation a été un instant troublée par une étrange incartade. Le *Courrier du Gard* raconte que sur ce mot du marquis d'Auberive au comte d'Outreville : « Vous avez l'air d'un donneur d'eau bénite, » un coup de sifflet étant parti de la galerie, la salle entière l'a accueilli par les cris répétés de : à la porte ! Sur quoi le

Gazette de France.

(9 Février.)

L'*Opinion du Midi* contient un long compte-rendu de la première représentation du *Fils de Giboyer* à Nîmes.—En voici le passage le plus caractéristique. — « Pour le premier jour on a vu les applaudissements de tout le parterre se mêler au bruit de la cavalerie sur le pavé. Des soldats dans toutes les coulisses, des agents de police à toutes les portes, et de la gendarmerie par dessus le marché; voilà pour l'intérieur. Au dehors, c'était mieux. Foule sans cesse grossissante. A 9 heures, un peloton de gendarmes débouche au trot sur la place, clairon en tête, sabre en main, balaie la place, fait une pointe dans les rues attenantes et vient enfin se former en bataille sur les deux côtés du théâtre. — On a pu applaudir sous la protection des baïonnettes.

NUMA BARAGNON.»



siffleur s'est élancé au milieu du parterre, où il a été protégé par les sergents de ville.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi, si la salle entière criait : à la porte! celui qu'on voulait unanimement expulser s'en est pris au parterre, au risque de se casser ou de se faire casser les reins ; et, quant à la protection de la force armée, il nous semble que le gaillard qui exécutait cette gymnastique périlleuse était d'humeur à se protéger lui-même. Sa chute n'a, d'ailleurs, pas eu de plus fâcheux résultat que n'en eût comporté celle de la pièce dans une ville si animée..................

HÉRALD.

On voit que la comédie a pris les proportions d'un gros événement. Et voilà comment triomphe M. E. Augier !

—

Gazette de France.

(16 Février.)

On nous écrit de Nîmes, 10 février :

« Le *Fils de Giboyer* est mort hier d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il s'était tant gorgé, le malheureux !...

Apprenez-le, je vous prie, avec tous les ménagements possibles, à son *malheureux* père !...

MARTHE. »

—

LYON.

Opinion nationale.

(30 décembre 1862.)

Samedi dernier, 29 décembre, a eu lieu à Lyon la première représentation du *Fils de Giboyer*. C'est la pre-

Gazette de France.

(30 décembre 1862.)

Le *Fils de Giboyer* a été représenté dimanche à Lyon. On a entendu des coups de sifflet; mais au dire du *Pro-*

mière scène de province sur laquelle s'est jouée jusques à présent la brillante comédie de M. Augier. Voici, d'après le *Salut public*, le compte-rendu sommaire de cette représentation : « La première représentation du *Fils de Giboyer* a eu lieu samedi, au Grand-Théâtre, devant une salle comble. Tout l'orchestre avait été transformé en stalles, et cependant bon nombre de spectateurs ont dû rester debout.

Le bruit avait couru que l'œuvre de M. Augier—que nous n'avons pas à juger ici, mais qui est bien, il faut le reconnaître, une satire politique — devait être l'objet, ou plutôt le prétexte d'une manifestation dans le genre de celle qui avait accueilli *Gaëtana* d'Edmond About.

Le bruit était fondé, car aux applaudissements des sifflets ont riposté, mais alors les bravos ont redoublé et ont écrasé, sous une tonnante majorité, les sifflets clair-semés. Cependant les siffleurs ont fait deux ou trois tentatives qui ont obtenu et *grés*, ils ont été couverts par un concert d'applaudissements qui éclataient « à chaque instant avec un ensemble tellement admirable qu'ils pouvaient à bon droit laisser croire qu'ils s'étaient concertés à l'avance. » Il y avait foule. On avait dû refuser plus de 300 personnes.

—

provoqué le même résultat. Comprenant alors que la partie était définitivement perdue pour eux, ils ont remis leur instrument dans leur poche.

Le succès du *Fils de Giboyer* a grandi alors en raison même des tentatives malveillantes infructueusement faites par quelques spectateurs ; certains mots et certaines allusions politiques ont été couverts de bravos. A partir du deuxième acte, les acteurs ont été rappelés chaque fois à la chute du rideau, et, à la fin de la pièce, ils ont été l'objet d'une double ovation.

En somme, le *Fils de Giboyer* a obtenu un grand, un très-grand succès. « La politique n'est pas étrangère à l'événement » selon l'expression de l'illustre Bilboquet.

Nous engageons l'*Union* à se défier de son correspondant lyonnais : il lui a écrit que les *Ganaches* avaient été sifflées ; il pourrait bien lui écrire aujourd'hui que le *Fils de Giboyer* a subi une chute.

F. LINOSSIER.

SAUMUR.

Le Temps.

(5 Février 1863.)

Les représentations du *Fils de Giboyer* produisent quelque émoi dans le département. A Saumur le corps d'officiers s'est, d'après l'*Union de l'Ouest*, trouvé en opposition avec le parterre pour désapprouver la pièce, tandis que le parterre applaudissait.

Gazette de France.

(2 Janvier 1863.)

L'*Union de l'Ouest* rapporte que si, à Saumur, les représentations du *Fils de Giboyer* n'ont pas fait couler le sang, on le doit à la modération des officiers et à la couardise des partisans de la pièce. « Aucun des provocateurs n'osa soutenir son rôle. CAHUZAC. »

CHAPITRE VII.

—

EN PROVINCE

TOULOUSE, — ARRAS, — POITIERS, — AUTUN, — CAMBRAI, — VALENCIENNES, — NANCY, — REIMS, — BOULOGNE-SUR-MER, — BORDEAUX, — TOULOUSE, — ÉVREUX, — BEAUVAIS, — SOISSONS, — TOURS, — AIX, — COLMAR, — DIJON, — NANTES, — AVIGNON, — LIMOGES, — TARASCON, — CALAIS, — PÉRIGUEUX, — LIBOURNE, — BERGERAC.

On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

« Le *Fils de Giboyer* va bientôt commencer son tour de France. Il sera représenté à Toulouse le 8 janvier. On va aussi le jouer prochainement sur le théâtre d'Arras. Le *Propogateur* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Le succès frelaté que le *Fils de Giboyer* a eu à Paris ne garantit pas suffisamment la moisson de lauriers qu'on voudrait lui voir recueillir en province. En conséquence, il serait, dit-on, soumis à un régime,c'est-à-dire expurgé, diminué de son embonpoint, de manière à devenir un personnage presque inoffensif.

Nous en prévenons nos habitués du théâtre, afin que lorsqu'il fera sur notre scène son apparition annoncée à son de trompe, ils sachent qu'au lieu de leur offrir une réalité, on ne leur présenterait plus qu'une ombre.

Enfin, ce sont des applaudissements que l'on voudrait à tout prix, et, pour y parvenir, on ferait des coupures dans cette belle œuvre, afin de la servir mieux accommodée et moins haute de goût à nos tempéraments plus délicats.

Déjà l'addition de la préface ne suffit plus, il faut changer la couleur du masque. Qu'on ait donc le courage de lui laisser ses nuances primitives, de ne rien mettre de côté, afin que le public puisse juger en parfaite connaissance. Qu'y aurait-il d'étonnant qu'il réussit au plein gré de son auteur, un peu chagriné de la réception que lui a faite à Paris la presse indépendante, qu'il recueillit des applaudissements à Arras et ailleurs, si on en retirait la plus honteuse page?

Nous demandons tout, absolument tout, ou rien. Quand on prononce des discours au Sénat, le *Moniteur* les donne aux provinces comme aux Parisiens ; nous demandons qu'il en soit de même des œuvres politiques jouées sur la scène.

Nos concitoyens verront s'ils doivent applaudir au courageux athlète frappant ses ennemis désarmés.

Nous pensons toutefois que, si nous devions à l'avenir voir le théâtre entrer dans cette triste voie, servir à semer la haine et la division entre les citoyens, bafouer les uns, calomnier les autres, ceux qui votent la subvention devraient aviser.

En un mot, ou la pièce est bonne ou elle est mauvaise. Dans le premier cas, qu'on la fasse représenter telle qu'elle est sur les théâtres de province. Dans le second, qu'on ait le courage d'en avertir le public. DUTRUEL. »

Nous croyons pouvoir affirmer que M. Augier est décidé à n'autoriser aucune modification au texte de sa comédie, dans quelque sens que ce soit, pour en faciliter la représentation en province. Le succès que le *Fils de Giboyer* a déjà obtenu

à Lyon est, du reste, pour l'auteur un premier garant de l'accueil que réservent à ses pièces nos scènes départementales.

E. PAUCHET. »

(*Opinion nationale* de 31 décembre 1862.)

Le *Courrier du Pas-de-Calais* constate en ces termes le succès que vient d'obtenir à Arras le *Fils de Giboyer:* « Constatons tout d'abord, afin de ne pas oublier ce détail, qu'il y avait foule au théâtre, foule à tel point qu'il a fallu laisser envahir par des banquettes une partie de l'espace réservé à l'orchestre; disons que cette foule a écouté avec une attention excessivement sérieuse l'œuvre qui fait tant de bruit depuis un mois; que des bravos réservés d'abord, puis de plus en plus entraînants, ont salué un grand nombre de passages de la pièce, et qu'enfin, à la chute du rideau, une longue et bruyante manifestation est venue résumer l'opinion de l'auditoire. Cette manifestation s'adressait à l'auteur d'abord, elle s'adressait ensuite aux acteurs, qui se sont généralement acquittés de leur tâche avec une intelligence, une finesse et un entrain qui laisseront dans la mémoire des amateurs un souvenir durable de la soirée.

Cette approbation très-flatteuse, la pièce la mérite bien, et elle l'obtiendra sur toutes les scènes de province, comme elle l'a obtenue au théâtre d'Arras ; le succès auquel la politique représentée par un certain parti avait voulu faire échec, à Paris et dans la presse, sera d'autant plus accusé qu'il a été contesté; il n'y aura partout qu'une seule et même opinion sur l'habileté de l'intrigue et sur l'esprit délicat qui préside à toutes les parties du dialogue. A. TIERNY.

(*Opinion nationale* des 2 et 3 janvier 1863).

Le *Fils de Giboyer*, en faisant son tour de France, reçoit partout l'accueil le plus sympathique En province, comme à Paris, le succès est acquis à la comédie de M. Augier.

A Poitiers, ville essentiellement légitimiste et cléricale, la pièce a réussi au delà de toute attente. Voici en quels termes précis le *Journal de la Vienne* termine son compte-rendu :

Des applaudissements enthousiastes partaient à la fois des loges et du parterre, et du parterre aux loges avec une persistance et un ensemble dont il y a peu d'exemples sur notre scène.

On sentait que, dans cette mémorable soirée, il y avait tout un présent à venger, tout un avenir à défendre, et que le mérite des hommes disparaissait en quelque sorte devant la hauteur des principes mis en jeu. Décidément, 89 est encore très-vivant, et, qui mieux est, très-vivace ; il faut en prendre son parti.

A Autun, le succès de la première représentation a été également décisif, malgré la cabale montée par les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

D'après les informations particulières que nous recevons, la cabale prétendait arrêter net les acteurs au beau milieu de la pièce. Au lever du rideau, tous les sifflets à la discrétion des cléricaux éclatent avec ensemble, mais les applaudissements prennent le dessus. M. le Maire est obligé d'intervenir, et il obtient qu'il y aura également abstention de sifflets et d'applaudissements. Malgré cet ordre de l'autorité et la promesse du public, les cris redoublent en sens divers.

En définitive, le parterre triomphe des spectateurs des premières, et les acteurs, rappelés, sont couverts d'applaudissements significatifs. »

(*Opinion nationale* du 9 janvier 1863.)

—

Nous lisons dans la *Gazette de Cambrai* :

« Après avoir été couverte d'applaudissements à Paris, à

Lyon et à Arras, la nouvelle comédie de M. Emile Augier, le *Fils de Giboyer*, a fait hier son apparition sur notre scène.

» Salle comble, attention soutenue, acclamations réitérées, rappel des acteurs, tel est, en quelques mots, le compte-rendu de cette représentation, dont le succès n'a pas été un seul instant indécis, et qui restera longtemps, sans doute, comme un véritable événement dans la mémoire du public cambrésien. »

(*Opinion nationale* du 10 janvier 1863.)

—

On lit dans l'*Echo du Nord*, de Lille :

« Le *Fils de Giboyer* vient d'être joué, à Valenciennes, avec un grand succès. La première représentation de cette pièce aura lieu, dit-on, vendredi prochain sur notre théâtre. »

(*Opinion nationale* du 12 janvier 1863.)

—

On nous écrit de Nancy, le 18 janvier 1863 :

« Hier a eu lieu ici la première représentation du *Fils de Giboyer*.

» Le succès a été complet.

» Salle comble, applaudissements répétés. Enfin, rappel de tous les acteurs au milieu des bravos enthousiastes des spectateurs, tel a été l'accueil fait par le public nancéen à la pièce de M. E. Augier. »

(*Opinion nationale* du 20 janvier.)

—

On nous écrit de Reims, le 21 janvier :

« Je m'empresse de vous annoncer le succès complet

obtenu, sur notre théâtre de Reims, par la pièce de M. E. Augier, le *Fils de Giboyer*.

» Cette œuvre remarquable, parfaitement interprétée par une troupe excellente, a été accueillie par d'unanimes et énergiques applaudissements. Notre salle de spectacle, malheureusement trop petite, n'avait pu recevoir qu'une faible portion de l'énorme affluence qui se pressait aux portes.

» Pas le moindre souffle du parti clérical. »

(*Opinion nationale* du 23 janvier 1863.)

—

D'un autre côté, l'on nous écrit de Boulogne-sur-Mer, le 21 janvier :

« Hier a eu lieu, dans notre ville, la première représentation du *Fils de Giboyer*. La salle était comble. La pièce de M. E. Augier a eu un immense succès. Nos artistes, stimulés à la fois par l'éclatante supériorité de cette œuvre et par l'empressement du public, se sont surpassés. Applaudissements, rappels, cris d'enthousiasme, tout a contribué à faire, de cette représentation, une des plus belles soirées qu'on ait encore vues sur notre scène.

Le parti que vous savez avait bien aussi, comme partout, préparé sa petite manifestation. Depuis quelques jours, des bruits inquiétants circulaient par la ville ; on parlait de sifflets, de cabale, etc. Mais, le moment venu, en présence des dispositions sympathiques de la foule, bientôt portées jusqu'à l'enthousiasme, le courage a manqué aux cabaleurs.

J'ai dit que la salle était comble... moins une loge : celle de M. le sous-préfet, M. Boyer de Sainte-Suzanne. Aussi cette absence a-t-elle fourni aux mauvais plaisants l'occasion d'un jeu de mots, que je vous livre tel quel : « Où donc gît Boyer ? »

(*Opinion nationale* du 24 janvier.)

—

On lit dans la *Gironde*, de Bordeaux, du 25 janvier :

« Hier, a eu lieu la première représentation du *Fils de Giboyer* devant une salle comble ; le bureau de location avait été depuis plusieurs jours envahi, toutes les places numérotées avaient été retenues d'avance, et à l'ouverture des portes les possesseurs de coupons se pressaient en foule. Il a fallu, pour faciliter le maintien de l'ordre au contrôle, prendre certaines précautions qui ont retardé la distribution des billets au bureau des secondes et troisièmes places, que la foule assiégeait. La demi-heure consacrée au placement du public n'a pas suffi, et le spectacle a commencé au milieu du tumulte causé par les arrivants qui cherchaient leurs places Les acteurs en scène jouaient et s'agitaient au milieu de ce désordre bruyant ; les premiers arrivés n'entendaient rien, les retardataires se plaignaient de n'avoir pas assisté au commencement du spectacle. On a réclamé, crié, sifflé ; force a été de baisser le rideau et de recommencer l'ouvrage.

» Notre bulletin dramatique rendra compte de la représentation ; nous dirons seulement que le public a vivement applaudi certains passages, témoignant ainsi tantôt de la sympathie pour la pensée de l'auteur, tantôt de sa satisfaction pour les interprètes. Quelques sifflets se sont aussi fait entendre.

» En somme l'ouvrage a obtenu un succès, et nous pensons qu'il aura de nombreusos représentations. »

—

On lit dans le *Journal de Chartres* :

« Le *Fils de Giboyer* vient d'être représenté sur notre scène et devant une salle presque comble, au bénéfice de Madame Léonce.

» Lors de la seconde représentation de cette comédie, nous entrerons dans quelques détails au sujet de l'œuvre et de l'in-

terprétation ; mais nous avons voulu, dès ce soir, en constater la réussite complète. »

(*Opinion nationale* du 26 janvier 1863.)

—

Mardi dernier a eu lieu, à Toulon, la première représentation du *Fils de Giboyer.* — Salle comble, nous écrit-on, applaudissements, rappels, jamais succès plus éclatant. Chacun s'attendait, ajoute notre correspondant, à la protestation de quelques méchants sifflets disséminés dans la salle, mais les pauvres vaincus, qui s'en étaient munis, n'ont même pas eu le cœur d'emboucher leur instrument.

Ils se sont montrés en cela plus intelligents que leurs très-chers frères des autres départements, car il est toujours ridicule de faire beaucoup de bruit pour rien.

(*Opinion nationale* du 28 janvier 1863.)

—

Le *Fils de Giboyer* a été joué deux jours de suite à Evreux, et a été acclamé avec enthousiasme. Le même succès s'est reproduit à Louviers et à Vernon.

(*Opinion nationale* du 1er février 1863.)

—

Le *Fils de Giboyer,* de M. Augier, a été joué dimanche sur notre théâtre, dit le *Progrès de l'Oise,* devant une salle bien garnie.

On pouvait croire que cette pièce, qui a peu de ménagement pour un parti qui a des adeptes un peu partout, donnerait lieu, sinon à une manifestation, du moins à quelques signes improbateurs. Il n'en a rien été. Tout s'est passé dans le calme le plus parfait.

Beaucoup de personnes ayant été refusées dimanche, faute de place, la direction a cru devoir donner encore une fois le *Fils de Giboyer*. Cette deuxième représentation aura lieu demain jeudi 5 février.

(*Opinion nationale* du 5 février 1863.)

—

Le *Fils de Giboyer* a été représenté jeudi dernier, 5 février 1863, sur le théâtre de Soissons au milieu d'une très-nombreuse assistance, et il a été fort applaudi.

(*Opinion nationale* du lundi 9 février 1863.)

—

Chaque jour nous avons à enregistrer un nouveau succès du *Fils de Giboyer* faisant son tour de France. C'est de Tours aujourd'hui que nous arrive le vingtième exemplaire de la bonne nouvelle que nous avons déjà si souvent répétée. Malgré l'insuffisance de quelques interprètes, la pièce a brillamment réussi et la représentation n'a même été troublée par aucun sifflet clérical. Il y a progrès.

(*Opinion nationale* du 10 février 1863.)

—

On lit dans le *Mémorial d'Aix*, du dimanche 8 février :

« Le *Fils de Giboyer*, comédie en cinq actes, d'Emile Augier, a été joué à Aix vendredi dernier. Nous constatons avec plaisir le succès que cette pièce a obtenu sur notre scène, et la manière très-satisfaisante avec laquelle elle a été interprétée par tous les artistes en général. »

(*Opinion nationale* du jeudi 12 février 1863.)

—

On nous écrit de Colmar :

« Le *Fils de Giboyer* a été représenté ici, le 12 février, aux applaudissements de la salle entière. Cette représentation, dont l'annonce avait eu le privilége de défrayer pour plusieurs jours toutes les conversations de la ville, s'est passée le plus paisiblement du monde. On parlait de protestations qui devaient avoir lieu. Ceux qui auraient pu se croire blessés par la pièce ont eu le bon esprit de ne pas protester autrement que par leur absence, inaperçue, du reste, dans la salle qui était pleine ; et le public a eu le bon goût d'éviter tout ce qui aurait pu ressembler à une manifestation. Il s'est contenté d'applaudir des passages qui l'impressionnaient, et a prouvé une fois de plus que le désordre n'a aucune raison d'être dans le pays quand on ne la provoque pas. »

(*Opinion nationale* du 15 février 1863).

—

Le théâtre de Nantes a donné, samedi soir (14 février), la première représentation du *Fils de Giboyer*. La salle était comble ; la comédie de M. Augier a été fort applaudie.

(*Opinion nationale* du 18 février 1863.)

Le *Fils de Giboyer* a été représenté mercredi à Montauban avec l'assistance de la police ; il n'en a pas moins été vigoureusement sifflé.

On lit dans le *Journal de la Côte-d'Or* :

« Le *Fils de Giboyer* a été représenté jeudi, pour la première fois, à Dijon. La police avait été doublée, ce qui n'a pas empêché la manifestation bruyante d'une courageuse minorité.

(*Gazette de France* du 16 février.)

—

Jeudi a eu lieu à Dijon, raconte le *Journal de la Côte-d'Or*, avec un déploiement inusité de police, de gendarmerie et de troupe, la deuxième représentation du *Fils de Giboyer*. — La troisième aura lieu devant les banquettes.

(*Gazette de France* du 23 février.)

..... Je n'en dirai pas autant du *Fils de Giboyer*. Non-seulement il se fait du bruit par lui et à cause de lui, mais quelques-uns lui disent joliment son fait. Et comme, d'autre part, il paraît qu'on le soutient assez bien, cela renouvelle, sous le rapport du bruit, la lutte des Gluckistes et des Piccinistes. Ah ! si l'Académie avait su cela plus tôt ! — Je ne chercherai pas pourquoi les uns applaudissent beaucoup, quand les autres voudraient siffler à pleine poitrine ; je ne suis pas si curieux que cela. Je dirai seulement qu'une épigramme coûte quelquefois de bien grands efforts d'imagination. Voyez plutôt : A Avignon, où l'on joue le *Fils de Giboyer*, — à AVIGNON, remarquez bien, — quelqu'un a prétendu que l'on dormait pendant la représentation de la pièce. — Quelle bonne occasion pour siffler ! Il paraît qu'on n'a pas su en profiter. En revanche, ceux qui applaudissaient ont eu beau jeu... — JACQUES BONUS.

(*Petit Journal* du 27 février.)

Le *Fils de Giboyer* fait son tour de France. Parti de Paris, il y a quelques mois, sur le navire le *Succès*, et, après quelques stations dans les principales villes des départements, il a débarqué à Limoges. Sa première apparition a eu lieu hier mardi, au milieu d'une salle comble. Parmi les spectateurs, les uns, prévenus d'avance contre l'œuvre de M. E. Augier, avaient formé le projet d'user largement

« De ce droit qu'à la porte on achète en entrant. »

Les autres, enthousiastes anticipés, se préparaient, de leur côté, à faire un usage immodéré de leurs mains.

La pièce, fort convenablement jouée, a été écoutée avec intérêt, sans que les partis en présence aient été obligés d'en venir aux mains, autrement que pour donner le signal des applaudissements. — JACQUES BONUS.

(*Petit Journal* du 2 mars 1863.)

Dimanche dernier, la comédie de M. E. Augier, le *Fils de Giboyer*, a été représentée avec le plus complet succès sur le théâtre de Tarascon. La salle regorgeait de spectateurs, dont la moitié à peu près avait été fournie par la ville de Beaucaire. Le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant tout le cours de la représentation. De vifs applaudissements, contre lesquels personne n'a eu la pensée de protester, ont éclaté à certains passages du troisième acte et à la fin du cinquième acte. Le directeur a fait une forte recette.

(*Opinion nationale* du vendredi 6 mars.)

Calais, 10 mars.

La satire de M. E. Augier vient d'expirer à Calais comme sur un dernier rivage. L'interprétation était remarquable cependant. Le premier rôle, etc... — EUGÈNE LEVERD.

LA COMÉDIE, n° 1. — Mars 1863.

Le *Fils de Giboyer* a été représenté sans trouble à Périgueux et à Libourne, qui n'ont pas plus de police que Bergerac.

(*Siècle* du 31 mars 1863.)

CHAPITRE VIII

INTERVENTION ADMINISTRATIVE

Un journal du soir prétend que la pièce de M. Augier aurait été défendue par la commission d'examen, et que l'Empereur serait intervenu personnellement pour faire lever l'interdit.

Cette double assertion est dénuée de fondement. La pièce de M. Augier n'a jamais été défendue, et la haute intervention de S. M. ne s'est exercée en aucune façon au sujet de cet ouvrage.

(*Moniteur* du 8 décembre 1862.)

L'an 1862, le lundi 8 décembre, à deux heures de relevée,

Nous, Armand Marseille,

Commissaire de police de la ville de Paris, contrôleur général des services extérieurs,

En exécution des instructions de M. le Préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique,

Notifions à M. A. Guéroult, gérant du journal l'*Opinion nationale*, l'arrêté ministériel ainsi conçu :

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur;

» Vu le numéro du journal l'*Opinion nationale* en date du 7 courant et l'article intitulé : le *Martyre du parti clérical* (1);

» Considérant qu'en attribuant faussement, et malgré des *avertissements officieux*, tous les actes du Gouvernement à des influences qu'il appelle « cléricales », ce journal contribue à dénaturer les intentions libérales du Gouvernement de l'Empereur,

» Arrête :

» Un deuxième avertissement est donné au journal l'*Opinion nationale* dans la personne de M. Guéroult, etc. Signé de Persigny, Treilhard, Boitelle, etc., et A. Marseille.»

(*Opinion nationale* du 9 décembre 1862.)

A l'occasion de la note publiée il y a deux jours par le *Moniteur* au sujet du *Fils de Giboyer*, M. E. Augier vient d'adresser à l'*Opinion nationale* la lettre suivante :

« Mon cher M. Guéroult,

» Au fond, la rectification du *Moniteur* est une question de mots : elle est juste en ce sens que ma pièce n'a pas été *défendue*, mais seulement *retenue* par la commission de censure pour des modifications qu'elle voulait m'imposer et que je ne voulais pas faire.

» Après vingt et un jours d'attente, de guerre lasse, j'ai retiré la pièce du théâtre ; le lendemain, elle a été autorisée sans condition et *sans examen* par une libéralité qui a bien voulu me juger capable de porter la responsabilité de mes œuvres.

» Agréez, etc. E. AUGIER. »

(1) Voir page 12.

Le *Fils de Giboyer* va être représenté à Nîmes ; la soirée pourrait bien être orageuse, si nous en jugeons par cette lettre que M. l'abbé d'Alzon adresse à l'*Opinion du Midi* :

« Nîmes, 31 décembre 1862.

» Mon cher ami,

» Le *Fils de Giboyer* va, dit-on, être joué sur la scène de Nîmes. C'est, de la part de la direction théâtrale, une imprudence qui peut causer certaines agitations, dont nous devons, par tous les moyens, décliner la responsabilité.

» L'auteur a déclaré lui-même que sa pièce devrait, à plus juste raison, s'appeler les *Cléricaux*. Qui dit *clérical* dit membre ou ami du clergé. A ce dernier titre, tous les catholiques de Nîmes sont des cléricaux, et ils doivent se sentir atteints.

» On m'assure que plusieurs d'entre eux veulent se rendre au théâtre pour siffler. Permettez-moi de les supplier, non point d'abdiquer complétement ce droit de justice littéraire « *qu'on achète en entrant,* » mais de ne pas se laisser entraîner à des manifestations dont on pourrait peut-être dénaturer la portée.

» Il y a un moyen meilleur que le sifflet pour protester contre l'insulte, c'est de couper les vivres aux insulteurs ou du moins à leurs instruments.

» Une pétition adressée à M. le maire de Nîmes et au conseil municipal, pour demander la suppression, au prochain budget de la ville, de la subvention accordée au théâtre, serait certainement couverte de signatures. De même que j'en ai signé plusieurs pour obtenir l'assainissement de mon quartier, de même je souscrirais volontiers à celle-ci. Tous les hommes, aux yeux de qui le scandale est un triste moyen de succès, partageront le même sentiment.

» Tout vôtre, mon cher ami, E. D'ALZON. »

AUBRY-FOUCAULT.

(*Gazette de France* du 4 janvier 1863.)

L'*Opinion du Midi* a reçu un avertissement ainsi conçu :

« Nîmes, 5 janvier 1863.

» M. le Préfet du Gard,

» Vu le numéro de l'*Opinion du Midi* du 2 janvier, contenant une lettre de M. l'abbé d'Alzon ;

» Considérant que cette lettre est un appel au désordre, et que sa publication constitue un danger pour la paix publique ;

» Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 4 de ce mois ;

» Vu le décret organique du 17 février 1862 sur la presse ;

» Arrête :

» Un deuxième avertissement est donné au journal l'*Opinion du Midi* dans la personne de M. Soustelle, gérant du journal, et dans celle de M. l'abbé d'Alzon, vicaire-général de Monseigneur l'évêque de Nîmes, signataire de la lettre, etc.

» Le Préfet du Gard :

» Signé : DULIMBERT. »

(*Gazette de France* du 11 janvier 1863.)

L'*Union de l'Ouest* a reçu d'un des adjoints de Saumur une lettre d'un ton extrêmement vif, contestant l'exactitude de son compte-rendu de la représentation du *Fils de Giboyer*.

(*Gazette de France* du 5 février 1863.)

Le directeur du théâtre de Bergerac, M. Lehoux, avait mis à l'étude le *Fils de Giboyer*. Le journal du 25 mars l'annonçait comme devant être joué le jeudi 26 mars. Tout à coup paraît un arrêté du maire qui en interdisait la représentation.

« Considérant, disait-il, que la pièce le *Fils de Giboyer* a donné lieu, dans presque toutes les villes où elle a été jouée,

à des désordres graves qui peuvent également se produire à Bergerac; qu'il est du devoir de l'autorité de prévenir tout état de choses qui serait de nature à porter le trouble et la division parmi notre population si paisible jusqu'ici ;

» Considérant, d'autre part, que le personnel de la police dont dispose l'administration est si restreint, qu'il ne lui serait pas possible de maintenir le bon ordre, etc.

(*Siècle* du 31 mars 1863.)

A M. Vaslin.

Châtellerault, le 25 février 1863.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé par M. le Maire de vous faire connaître que l'entrée du théâtre de Châtellerault vous sera interdite pour faire représenter le *Fils de Giboyer*, ainsi que vous l'annoncez pour lundi 2 mars prochain.

M. le maire vous invite, en conséquence, à changer votre programme, si vous désirez faire donner une représentation à Châtellerault.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Commissaire de police,
A.-G. DE LA POTTERIE.

Nous regrettons que M. le Commissaire de police n'ait pas fait connaître dans sa lettre le motif sur lequel est basée la décision de M. le maire de Châtellerault.

(*Opinion nationale* du 4 mars 1863.)

CHAPITRE IX

EN JUSTICE

LE FILS DE GIBOYER A TOULOUSE.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOULOUSE.

Audience du 12 janvier 1863.

Juge : M. NERET.—*Ministère public* : M. BARDON.

Ce n'est pas sans tumulte et sans bruit que Giboyer père et fils ont fait leur apparition sur notre scène du théâtre des Variétés. Les deux premières représentations ont été troublées et souvent interrompues par des applaudissements, des sifflets et des cris qui ont provoqué, à plusieurs reprises, l'intervention de l'autorité. C'est ainsi que de nombreux procès-verbaux furent dressés, à la suite desquels ont été cités à l'audience de ce jour, pour avoir contrevenu à l'arrêté

préfectoral du 15 octobre 1855 sur la police des théâtres, et s'être placés sous le coup de l'application de l'art. 571, § 15, du code pénal :

Messieurs,

Léo de MORTARIEU, rentier,	à Toulouse.
Auguste MONTELS,	id.
De MORTEAUX-MONTCRU, employé au chemin de fer,	id.
Le comte Amable DADVIZARD, rentier,	id.
Le comte Eugène de SAINT-LIEUX, officier de cavalerie,	id.
Roger de CHEVERRY, propriétaire,	id.
Auguste de VIGUERIE, rentier,	id.
Le comte Marcel de MONTBEL, rentier,	id.
De SAINTE-MARIE, propriétaire.	id.
Gaston DELCROS, avocat,	id.
Théobald d'HAUTPOUL, rentier,	id.
Albert de NAUROY, rentier,	id.
Ernest RAYMOND, négociant,	id.
Louis Iréné de LALANNE, avocat,	id.
Amanieu de NOAILLAN, étudiant,	id.
Edmond de BERNARD, rentier,	id.
Georges de GENTIL-BAICHIS, étudiant,	id.
Marquis d'AYGUESVIVES, propriétaire,	id.
SAINT-RAYMOND, avocat,	id.
D'ALDEGUIER, propriétaire,	id.
De SAMBUCY, rentier,	id.
Jules REYNIS, brasseur	id.
Le comte de CAMBOLAS, propriétaire,	id.

Le vicomte de **COMMINGES**, propriétaire,	Toulouse.
RAYNAUD, homme de lettres,	id.
MAHUZIES, étudiant,	id.
De **SAINT-MARTIN**, étudiant,	id.
Edouard de **RAYSSAC**, étudiant,	id.
Georges du **GABÉ**, avocat,	id.
De Pagèse, marquis de **SAINT-LIEUX**, propriétaire,	id.

Les assignés sont prévenus d'avoir troublé, soit le 8, soit le 10 janvier courant, au théâtre des Variétés, la représentation de la comédie *le Fils de Giboyer,* par des clameurs, des sifflets, des manifestations bruyantes, des interpellations et marques diverses d'improbation. Quelques-uns ont à répondre d'une double contravention.

La plupart des prévenus répondent à l'appel de leurs noms ; un très-petit nombre fait défaut.

Chaque cause est appelée et jugée séparément. Tous les prévenus successivement trouvent leur excuse dans ce fait qu'ils n'ont sifflé et donné des marques d'improbation qu'après y avoir été provoqués par des applaudissements frénétiques, par des injures à leur adresse, des projectiles même, venus du parterre.

Convaincus que la pièce est détestable à tous égards, ils ont cru que la faveur accordée par la police, nonobstant l'arrêté préfectoral de 1855, aux applaudisseurs, impliquait la même faveur pour les opinions contraires.

M. de Noaillan fait entendre plusieurs témoins à sa décharge :

M. ANDOQUE DE SÉRIÉGE, étudiant en droit à Toulouse, 20 ans, dépose : J'ai remarqué à la représentation du *Fils de Giboyer* les provocations et les insultes adressées du parterre aux personnes qui occupaient les stalles et les loges, et je

constate, en outre, que ces personnes n'ont sifflé que pour répondre à ces attaques et aux applaudissements du parterre.

M. JOSEPH D'AURIOL, rentier, 25 ans, et M. GAETAN DUCHAN, étudiant, âgé de 20 ans, font une déposition analogue. Ce dernier témoin commençait le récit de violences graves dont il aurait été l'objet dans les couloirs du théâtre, lors de la représentation du 12 janvier, de la part d'agents de police qui, nonobstant sa qualité d'abonné et une carte de stalle numérotée, lui refusèrent l'entrée de la salle, lorsque M. le juge arrête sa déposition, considérant ces faits comme étrangers au procès.

M. HENRI DE LAFAGE, propriétaire, trente-trois ans, a été témoin des menaces adressées du parterre à une personne assise à côté de lui aux stalles. Les applaudissements ont précédé les sifflets sans être aucunement réprimés, et ont ainsi donné lieu au tumulte qui s'est produit.

L'AGENT DE POLICE qui a dressé procès-verbal contre M. de Noaillan dépose :

M. de Noaillan était au nombre de ceux qui sifflaient, je l'ai fait sortir de la salle.

Mᵉ DU GABÉ père. Je demande à l'agent si, au même moment, beaucoup de gens n'applaudissaient pas ?

L'AGENT. J'ai entendu applaudir.

Mᵉ DU GABÉ. La police n'avait-elle pas reçu l'ordre de n'arrêter que ceux-là seulement qui siffleraient?

M. LE JUGE. Nous n'avons pas ici à interroger les agents de police sur les ordres de service qu'ils reçoivent de l'autorité.

Mᵉ DU GABÉ. Pourquoi l'agent n'a-t-il pas arrêté ceux qui applaudissaient ?

L'AGENT. Je n'ai arrêté que ceux qui troublaient l'ordre.

Mᵉ DU GABÉ. Ainsi, selon l'agent, ceux qui sifflent troublent l'ordre, ceux qui applaudissent ne le troublent pas.

Pour le moment, c'est la pratique de la police. Nous verrons plus tard ce que vaut cette pratique.

M. VICTOR MIS, étudiant, vingt-trois ans, dépose : Je suis allé à la seconde représentation de la comédie le *Fils de Giboyer*. Je suis sorti pendant un entr'acte ; quand j'ai voulu rentrer pour reprendre ma place, des agents de police m'en ont empêché, bien que je n'eusse sifflé ni commis aucune contravention. Au lieu de me faire rendre justice, M. le commissaire central m'a obligé à évacuer. En sortant, j'ai rencontré M. de Champreux conduit par un sergent de ville qui lui adressait des apostrophes que je trouve extrêmement répréhensibles dans la bouche d'un agent patenté. Cet agent lui disait : « Monsieur, vous pouvez marcher, je ne vous toucherai pas : j'aurais peur de me salir. »

M. LOUIS DE MALAFOSSE, étudiant, déclare que c'est seulement après qu'un spectateur du parterre s'est levé en criant : *A bas les aristos!* que les sifflets ont éclaté.

Il ajoute : « Non-seulement la police n'arrêtait pas ceux qui applaudissaient, mais encore elle suivait les indications que ceux-ci lui donnaient pour arrêter ceux qui répondaient par des sifflets aux applaudissements. »

M. MARCEL DE MONTBEL, appelé à s'expliquer sur la contravention dont il est prévenu, a répondu : « J'ai commencé à siffler lorsque j'ai entendu crier : A bas Veuillot! J'ai trouvé que c'était une lâcheté d'attaquer et d'insulter ainsi un homme à qui on a enlevé tout pouvoir de se défendre, même par la voie de la presse. J'ai sifflé parce que l'insulteur n'était pas arrêté et qu'il commettait une lâcheté, je le répète, bien que je n'aime pas du tout M. Veuillot.

M. ERNEST RAYMOND, avant de présenter sa défense, demande que l'agent qui l'a arrêté soit appelé à déposer, sous la foi du serment, des faits qui font l'objet de son procès-verbal. En conséquence, Antoine Robert, agent de police, âgé de 42 ans, après avoir prêté serment, dépose :

« Lors de la première représentation du *Fils de Giboyer*, M. Raymond était dans une loge d'où partait un bruit de sifflets épouvantable et qui débordait sur toute la salle. Je m'approchai et je reconnus alors avec d'autres personnes, M. Raymond, qui lui-même sifflait énergiquement. Après avoir vainement engagé ces messieurs à garder le silence, je dus les inviter à sortir de leur loge. Après avoir fait quelques difficultés, ils ouvrirent; mais lorsqu'il s'agit de l'évacuer, M. Raymond me répondit qu'il n'en sortirait que si on l'emportait. Qu'à cela ne tienne, lui dis-je; je le pris alors à bras-le-corps et l'emportai dehors. »

M. Raymond accueille cette dernière partie de la déposition avec un sourire de dédain dont on se rend compte, lorsque, debout tous les deux, l'on voit l'agent Robert atteindre à peine avec le sommet de la tête au coude du prévenu.

M. Raymond répond à cette déposition et au procès-verbal qui la résume :

« J'ai sifflé la pièce en question parce que je la trouve mauvaise, très-mauvaise. J'ai sifflé énergiquement, mais non à plusieurs reprises ni d'une manière prolongée; de plus, comme j'étais placé au fond de la loge, adossé à la porte, l'agent Robert, j'en suis certain, n'a pu m'apercevoir, quoi qu'il en dise. Néanmoins un commissaire de police étant venu, ceint de son écharpe, nous sommer d'ouvrir, j'ai ouvert. Il a ajouté ensuite qu'au nom de la loi il nous sommait de sortir : j'ai alors demandé qu'on ne m'empoignât pas, déclarant que je m'engageais sur l'honneur à suivre l'agent de l'autorité. A cette observation faite avec calme, un sergent de ville que je vois ici dans la salle et dont je ne saurais oublier la figure, répartit en me mettant la main sur le bras et avec la plus grossière brutalité : « Nous savons ce que vaut votre parole d'honneur ! »

En présence d'une pareille insulte adressée aussi gratuitement à un honnête homme, je déclarai que, puisque l'on me traitait si indignement, je ne sortirais que si l'on m'emportait. Aussitôt quinze agents de police environ fondirent sur

moi et me jetèrent dans l'escalier. Je fus fort heureux d'avoir de longues jambes et de les avoir solides aussi, car j'eus à franchir d'un seul saut l'intervalle d'un palier au palier inférieur. Ce sont là des faits que je demande à établir...

M. le juge fait remarquer au prévenu que ces faits sont étrangers à la prévention, et que, s'il a quelques plaintes à élever contre la police, il doit les adresser à l'autorité administrative.

M. D'AYGUESVIVES reconnaît également avoir sifflé et l'avoir fait avec la plus profonde indignation, parce que, selon lui, la pièce est mauvaise à tous les points de vue. Il ajoute : « J'en ferai autant toutes les fois que je l'entendrai jouer, parce que c'est mon droit ; je m'en suis assuré auprès de l'autorité elle-même. C'est pourquoi je m'honore d'être amené ici. Au surplus, je demande à appuyer mon affirmation, que je n'ai sifflé qu'après que les applaudissements avaient éclaté, du témoignage de l'agent de police qui m'a arrêté. »

M. le juge rappelle au prévenu qu'il ne saurait venir se glorifier devant un tribunal de faits réprimés par la loi.

L'agent de police CORNILLE, appelé en témoignage, déclare qu'il a fait sortir de la salle M. d'Ayguesvives, parce qu'il sifflait durant la représentation de la pièce, et alors, d'ailleurs, que le tumulte régnait de toutes parts. Ce dernier lui remit sa carte, en lui disant : Voici mon nom ; je suis citoyen de Toulouse, conduisez-moi auprès de M. le commissaire central. Le témoin ne déféra pas à cette demande, parce que, dit-il, il avait grande besogne pour rétablir l'ordre dans la salle.

Me DU GABÉ père demande au témoin si, dans la soirée, lui ou ses confrères ont arrêté quelqu'un qui applaudit.

Le témoin répond négativement.

Me DU GABÉ. La police applaudissait Giboyer.... (dans son cœur), et dès lors elle arrêtait ceux qui le sifflaient.

M. GEORGES DU GABÉ, avocat, prévenu d'avoir troublé la représentation du 10 janvier par des sifflets et des cris, demande l'audition de l'agent de police qui a verbalisé contre lui alors que pas même un avertissement ne lui a été donné.

L'agent de police JOSEPH BOÉ est entendu. Il dépose :

« A la représentation du 10 janvier, M. du Gabé fils était, avec quatre ou cinq personnes, dans une loge voisine de la porte d'entrée. Ces messieurs sifflaient, éternuaient, toussaient, crachaient, faisaient les cent coups pour arrêter la représentation. Des officiers qui étaient dans une loge voisine me les signalèrent, en m'engageant à leur imposer silence... »

(A ces mots, une grande rumeur éclate dans l'auditoire, d'où partent des signes de dénégation.)

« Au moment où j'allais entrer dans la loge pour la faire évacuer, je rencontrai M. du Gabé fils dans les couloirs, battant en retraite. Je ne lui adressai pas la parole, mais je dressai procès-verbal.

M. GEORGES DU GABÉ. Je ne savais pas qu'il pût y avoir contravention de police a être enrhumé du cerveau. J'ai donc éternué sans la moindre crainte des agents de police, et ce n'est pas le sentiment de ma culpabilité à cet égard qui pourrait me faire battre en retraite si jamais j'étais capable de pareil fait. — Il est vrai que j'ai également sifflé pour protester contre des applaudissements que je considérais comme un outrage au sens commun et à la morale, et pour témoigner mon improbation contre une pièce qui blesse toutes mes convictions. Les applaudissements ont contribué, au moins autant que les sifflets, à entraver la marche de la représentation. — Quant à la dénonciation dont j'aurais été l'objet de la part d'officiers assistant à la représentation, je le dénie formellement. On ne pourra jamais le faire croire à personne....

Me du Gabé père, chargé de la défense de la plupart des prévenus, n'ayant pas voulu entrer dans le détail des faits re-

latifs à chacun d'eux, et qui, d'ailleurs, ont tous le même caractère, s'est borné, après l'audition des témoins entendus à la demande de M. Noaillan, à examiner l'ensemble des circonstances au milieu desquelles ces faits se sont produits, et par suite desquelles ils perdent tout caractère de contravention.

Dans les soirées des 8 et 10 janvier, dit Me du Gabé, de nombreux procès-verbaux ont été dressés contre des jeunes gens *pour avoir troublé la représentation du* Fils de Giboyer, *à l'aide de sifflets, pendant que les acteurs jouaient.* M. de Noaillan est donc devant vous pour avoir sifflé le *Fils de Giboyer!* Et d'abord, qu'il me permette, comme vieil ami de son père, de le féliciter d'avoir sifflé cette pièce. Quant à moi, je déclare qu'elle est, en littérature, l'injure la plus grave que l'on puisse faire, en France, au sens commun; en morale, l'injure la plus grave à la pudeur publique, et que je ne crois pas qu'un honnête homme puisse la lire de sang froid et la voir jouer sans protester par tous les moyens en son pouvoir. J'en félicite M. de Noaillan, dût-il encourir l'amende. Mais cette amende ne saurait lui être appliquée. Si la justice porte un bandeau sur les yeux, elle tient aussi en main une balance.

On vous demande l'application d'un article du Code pénal, qui n'est applicable lui-même qu'en vertu d'un arrêté de M. le préfet. Cet arrêté porte, article 15:

« Il est interdit de troubler le spectacle par des clameurs,
» des interpellations bruyantes, des *sifflets,* des *applaudisse-*
» *ments* et des signes d'improbation avant ou après le lever
» du rideau. »

Je dis que cet arrêté, qui est de 1853, est complétement tombé en désuétude. Je le dis dans l'intérêt même de la police, car, s'il en est autrement, pourquoi ne l'a-t-elle pas appliqué? Pourquoi chaque représentation antérieure a-t-elle été accompagnée d'applaudissements et de sifflets, en dehors

même des débûts, sans que jamais un procès-verbal soit venu constater l'existence de cet art. 15?

Pourquoi, pour une affaire spéciale, pour une pièce sans valeur, sans moralité, pourquoi, pour le *Fils de Giboyer*, enfin, qui semble écrit pour souiller les plus respectables souvenirs, pour ridiculiser les plus nobles sentiments, pour exciter, pour raviver des passions qu'il faut calmer ; pourquoi tant de prédilection de la part de la police? pourquoi tant de bruit et de tels résultats?

Je l'avoue, le *Fils de Giboyer* a amené sur notre scène, ou plutôt dans notre salle de spectacle, un tumulte qui allait souvent jusqu'à l'injure, injure qui dégénérait elle-même en provocations d'homme à homme. Certains applaudissaient.... je ne sais pas qui applaudissait aux premières représentations! mais je déclare qu'à celle d'hier, à laquelle j'assistais pour me convaincre des faits, les applaudisseurs, au moins pour les deux tiers, étaient fort innocents de ce méfait; leur costume, leur attitude, les places qu'ils occupaient aux galeries les plus élevées me l'annonçaient. Ils applaudissaient avant que la pièce eût commencé, et ils ne l'avaient pas lue, je l'affirme!.. ils avaient de bonnes raisons pour cela.

Il y avait un autre camp: celui des sifflets. — Applaudissements et sifflets, voilà une double contravention aux dispositions de l'arrêté. Il n'y a pas d'interprétation à chercher à cet arrêté : il suffit de dire qu'il proscrit *applaudissements* et *sifflets*.

Cela étant, j'ai établi tout à l'heure, par témoins, que le tumulte a été provoqué par des applaudissements qui ont éclaté pendant la représentation de la pièce. Ceux qui se trouvaient outragés dans leurs convictions littéraires, morales, philosophiques et politiques, qu'ont-ils fait? Ils ont répondu, je ne dirai pas à une provocation, mais à un acte que la police tolérait, à un acte qui est la violation de l'arrêté de M. le préfet. Cela voulait dire que la police laissait le champ libre.

Au spectacle, chacun entre avec le droit qu'il achète à la porte de siffler la pièce ou l'acteur qui lui déplaît. Il vient

avec une opinion préconçue, si vous voulez, et l'intention de siffler. Que m'importe ! le droit est à lui, il en use.

D'autres viennent aussi, qui sont envoyés quelquefois pour applaudir ce qu'une partie du public repousse : eux aussi, ils usent de leur droit, et je veux qu'on le respecte. La loi pour tous, le droit pour tous ! Aussi défendrai-je celui qu'a l'autorité de réglementer un droit, quelque incontestable qu'il soit d'ailleurs. C'est ce qu'a fait M. le préfet dans son arrêté de 1855, qui dort de longs sommeils, qu'on ne réveille que dans des circonstances choisies.

Dans les faits spéciaux qui nous occupent, la conduite de la police a été telle qu'il faut qu'elle soit expliquée. Elle révèle des instructions particulières dont M. le commissaire de police nous dira certainement le secret. Il lui appartient de nous faire connaître la cause des poursuites dirigées contre ceux qui *sifflent*, de la protection qui couvre ceux qui *applaudissent* en présence d'un arrêté dont il demande l'application aujourd'hui et qui proscrit également les *applaudissements* et les *sifflets*.

Or, non-seulement on ne les poursuit pas, mais on les laisse applaudir à l'aise, on les encourage, on les protége, on reçoit d'eux des renseignements. Il y a pendant ces représentations, au parterre et dans certaines parties de la salle, des hommes que je ne connais pas, mais dont la conduite les fait fort ressembler à des auxiliaires, momentanés du moins, de la police. Ils désignent les stalles, ils désignent les loges où se trouvent ceux qui sifflent, et la police s'empresse de saisir ceux qui lui sont signalés ; l'arrestation est immédiate ; et sans égard pour la futilité de la cause, sans songer à la partialité révoltante du procédé, sans respect pour les noms les plus justement honorés, alors qu'il n'y a aucune résistance, on les conduit, aux yeux de la population étonnée, aux salles de la permanence. Le long trajet qui sépare le théâtre des Variétés du Capitole, ils doivent le parcourir avec un nombreux cortége d'agents; gardés et surveillés comme de dangereux malfaiteurs, ils demandent le commissaire cen-

tral, on ne les écoute point; on les retient sans droit pendant plusieurs heures, car il ne s'agit que d'une contravention, et à ceux qui ont pu parler au commissaire de police, on demande en échange de la liberté leur parole d'honneur qu'ils ne retourneront pas au théâtre, afin sans doute d'assurer au fils intéressant de Giboyer des acclamations non contestées.

Ainsi a-t-on fait particulièrement pour M. de Montbel, dont le nom devrait être pour tous une garantie, pour lui une sauvegarde contre de tels actes. Il a le bonheur, en effet, de porter un nom justement vénéré, qui vit dans la mémoire du peuple par le souvenir de son dévouement le plus pur, des bienfaits les plus éclatants, souvenir qui est notre héritage à tous. S'il échappe à certains esprits, ce n'est pas sous les voûtes de notre vieux Capitole qu'il est permis de le méconnaître et de l'outrager.

M. le marquis d'Ayguesvives a été traité comme M. de Montbel. Il ne s'en plaint pas, il se tient pour très-honoré. Mais n'est-il pas déplorable de voir la police, et pour quelle cause! ne s'arrêter ni devant la valeur personnelle d'un homme, ni devant les services rendus, et qui le rattachent à la fois à la magistrature et à l'administration? Tout cela est triste, cela est déplorable; et, sachez-le bien, ce n'est pas par de tels procédés qu'on élève l'esprit public et qu'on enseigne le respect dû à l'autorité.

Sans doute, et dans la rigueur du droit, M. le juge de paix peut ne voir qu'une contravention constatée qu'il faut punir. Il ne saurait accepter ce rôle inerte qui le réduirait au rôle d'un instrument passif des fantaisies de la police. Je n'admets pas que, sous cette robe que toujours je respecte, un honnête homme puisse, en se sentant révolté par le récit des faits que je signale, se croire enchaîné contre sa conviction; je ne demande pas que l'on m'offre en holocauste autant de partisans de Giboyer que d'amis je compte parmi ceux qui m'ont fait l'honneur de m'appeler à les défendre. Je mande qu'on me montre un procès-verbal, UN SEUL,

entendez-vous, dressé contre ceux qui applaudissaient le *Fils de Giboyer.*

Ne parlez ni de l'arrêté ni de la loi qui le sanctionne, ou bien avouez tout simplement que vous les appliquez selon votre bon plaisir, et alors la justice avisera.

Ou bien encore, et cela est plus simple, dites que désormais, pour applaudir ou pour siffler, il faudra la permission de la police; qu'avant de manifester l'opinion que nous avons dans le cœur ou dans l'esprit, nous devrons nous retourner et demander: Faut-il applaudir? Faut-il siffler? Mais pour supprimer toute liberté d'appréciation il y a un moyen plus simple encore pour nous donner la liberté sans ses périls, c'est de mettre sur l'affiche : *Par ordre, on applaudira* ou *on sifflera la pièce !*

Ou bien encore, comme l'a fait hier M. le commissaire central, dont je ne puis que louer les paroles cette fois pleines de sagesse et d'à-propos : que le commissaire de service, avant le lever du rideau, ceigne son écharpe et apprenne au public s'il doit applaudir ou siffler.

Mais ce n'est pas cela, puisque j'aperçois une dénégation au siége du ministère public. Non ! on invoque seulement l'art. 15 de l'arrêté préfectoral, de cet arrêté si complétement oublié jusqu'à ce jour par l'autorité municipale.

Or, hier, des jeunes gens se sont rendus auprès de M. le préfet et l'ont prié de leur fixer, à cet égard, la limite de leur droit. M. le préfet en est revenu aux termes de son arrêté et il a répondu : « Avant comme après chaque acte, on a également le droit d'applaudir ou de siffler. »

Hier au soir, en effet, au commencement du spectacle, M. le commissaire central a annoncé que tout le monde aurait le droit de manifester son opinion à la fin de chaque acte, et non pendant que les acteurs sont en scène.

Ces paroles ont été applaudies, et c'était justice. Elles ont eu un autre succès, celui d'être suivies d'exécution, car la représentation du *Fils de Giboyer*, hier au soir, a marché au milieu du silence le plus absolu et, disons-le, le plus sopori-



fique. Après le rideau baissé, les uns applaudissaient avec fureur, d'autres sifflaient avec une égale énergie ; il n'y avait pas contravention à l'arrêté.

Pourquoi donc l'autorité n'a-t-elle pas fait, les deux premiers jours, ce qu'elle a fait hier? Je demande aussi pourquoi, les premiers jours, on s'est jeté sur ceux qui sifflaient plutôt que sur ceux qui applaudissaient, en protégeant ceux-ci?

Cet arrêté, on ne peut plus l'invoquer quand on l'a soi-même violé. Cela me rappelle l'embarras de l'agent qui a arrêté M. de Noaillan. Lorsque je lui ai demandé pourquoi il n'avait pas arrêté ceux qui troublaient l'ordre en applaudissant : il a balbutié, mais il n'a pas répondu.

Il est une vérité que je me reprocherais de garder dans ma conscience et que chacun de vous pressent : les instructions ont précédé la représentation ; la consigne était générale, absolue ; le mandat spécial impératif ; il se résumait en deux mots : Sus aux siffleurs !

Certes ces agents de police ont leur opinion en littérature, en philosophie, en morale, voire en politique ; il y a parmi eux une touchante unanimité qui ressemble à l'obéissance passive, car pas un n'a eu l'idée d'admonester ou de saisir un seul de ceux qui applaudissaient. Ils étaient cent, — vingt si vous le voulez, — tous, sans exception, ont ressenti pour le *Fils de Giboyer* la plus profonde sympathie !...

Selon eux, applaudir est une œuvre méritoire digne d'estime et de protection; siffler, c'est troubler l'ordre et rendre la représentation impossible.... Donc, c'est commettre une contravention. Mais l'article 15 de l'arrêté de M. le préfet place sur la même ligne ceux qui *applaudissent* et ceux qui *sifflent*. Sans doute !.... mais l'on verra cela une autre fois.

A la représentation d'hier au soir, M. le commissaire central a rappelé en fort bons termes les dispositions de l'article 15 de l'arrêté préfectoral qui interdit d'*applaudir* et de *siffler*. pendant la représentation ; il a garanti à tous le droit de manifester leur opinion pendant les entr'actes. A peine le rideau

était baissé que les applaudissements et les cris, les apostrophes et les injures, sont partis des galeries supérieures contre ceux qui sifflaient. La police a laissé faire, comme si le jargon des halles et certaines façons d'agir étaient à la portée ou dans les habitudes de tout le monde. Ceci n'était qu'un attentat contre la liberté des opinions. Je le signale. Je n'oserais me plaindre de ce que la police ne le réprime point.

Ces jeunes gens, dites-vous, sont venus de parti pris pour siffler; et moi, je dis à la police qu'elle est venue de parti pris pour protéger les applaudisseurs.

Je disais tout à l'heure que hier la pièce avait été jouée au milieu du silence. Cela est vrai, si j'en excepte les applaudissements. Il y a dans la bouche de Giboyer, le grand homme dont la plume est à vendre ou à louer, qui tient entrepôt, à prix réduit, de discours, réclames et autres œuvres littéraires, il y a une tirade dans laquelle il rappelle ce lieu commun (qui fait pâmer d'aise de fort braves gens) : LES GRANDS PRINCIPES DE 89. Ceux-là trépignent et applaudissent. Je le veux bien, et n'ai garde de m'y opposer, en réservant toutefois l'article 15 de l'arrêté de M. le préfet. Mais le grand Giboyer ajoute : *Je déteste la noblesse !*,... Bravo ! Et les battoirs de tout à l'heure décernent une triple salve d'applaudissements à cette phrase provocatrice et envieuse, à la face de gens qui avaient le droit de se tenir pour offensés. Ils n'ont rien dit, ils n'ont pas sifflé, et les applaudissements n'ont cessé que selon le bon plaisir de ceux qui les faisaient entendre.

Voilà l'impartialité de la police.

Est-ce tout ? On a jeté divers projectiles, des peaux d'oranges, des oranges pourries, des plâtras qui tombaient des hauteurs du paradis aux stalles ou dans les loges. Les auteurs de ces faits, bien que signalés à la police, n'ont pas été arrêtés. Je dois dire, à la louange d'un agent, que l'observation lui ayant été faite par moi, il m'a répondu : « Monsieur, il y a des arrestations pour ces faits-là. » Je lui ai frappé sur l'épaule en lui disant : « Vous êtes un brave homme !.... » mais je ne croyais pas ce qu'il disait.

M. LE COMMISSAIRE DE POLICE. Il y en a eu.

Me DU GABÉ. Nous verrons les poursuites. En attendant, il n'est pas permis de dire au juge : L'arrêté de M. West existe pour MM. d'Ayguesvives, de Montbel et leurs amis ; il n'existe pas contre tels ou tels autres dont je pourrais citer les noms.

Cela serait injuste, et l'opinion publique se soulèverait contre de tels procédés.

Je considère la cause au point de vue purement juridique, et je soutiens qu'il n'est pas possible de faire revivre, pour l'appliquer, un arrêté que l'on n'invoque qu'à l'heure du bon plaisir.

Croyez-le bien, si je n'ai pour Giboyer aucune sympathie, je ne lui fais pas l'honneur de me sentir en colère contre lui. Je n'accepte pas comme les représentants de cette noblesse française qui a conquis dans notre histoire tant et de si glorieuses pages, et qui ne tolère pas plus aujourd'hui qu'autrefois qu'on abaisse ses armes, ce marquis d'Auberive, non pas roué, mais abject, dont la trace est marquée dans la pièce par un cynisme de langage, par une immoralité fanfaronne qui soulève le cœur ; pas plus que cette baronne Pfeffers, intrigante de bas étage, véritable échappée de Saint-Lazare, qui se farde d'affections pieuses pour ridiculiser les œuvres les plus dignes de respect, et qui n'aspire qu'à la conquête du comte d'Outreville, pâle caricature de *Tartufe*, dans le seul but de porter d'*azur avec trois bezans d'or*.

Pourquoi donc sifflerait-on cette pièce au nom des vieux souvenirs ?

Sans les excuser, je comprends les passions qui font applaudir ces vilaines choses ; mais je cesse de comprendre quand je vois l'enthousiasme de gens fort honorables, bourgeois ou démocrates.

Qu'admirent-ils ?

Est-ce M. Maréchal ? cet industriel enrichi qui se met à deux genoux devant un *Comte* qui daigne prendre deux millions et sa fille unique en lui donnant un titre ? qui achète à beaux deniers comptants un discours qu'il ne sait pas lire ?

et qui, trompé dans ses espérances, se proclame démocrate de rechef et jette sa fortune et sa fille à la tête d'un quidam qui fera ses discours? — Stupide et ridicule, voilà le héros.

Est-ce Giboyer? qui fait de lui un portrait tel que les plus indulgents doivent lui crier qu'il est un misérable? que son fils lui-même le repousse et lui reproche sa vénalité?

Je le dis en toute sincérité : Je ne comprends pas.

Mais enfin il faut qu'on sache à Toulouse si, de même qu'on était poursuivi pour n'avoir pas voulu reconnaître le talent de Mme X. ou de Mme Y., on doit payer l'amende pour avoir sifflé le *Fils de Giboyer*, alors que d'autres l'applaudissaient au grand contentement de la police. Quelque infime que soit la pénalité, quelque honorable qu'il puisse être, avec les idées que je viens d'émettre, d'avoir témoigné au *Fils de Giboyer* le sentiment de répulsion qu'il inspire, cela n'est pas une raison pour aboutir à une injustice. Si les uns et les autres étaient ici, M. le juge de police, l'arrêté en mains, aurait le droit de leur dire : Vous, je vous condamne parce que vous avez applaudi ; vous, je vous condamne parce que vous avez sifflé. Mais consacrer le parti pris de partialité que je signalais tout à l'heure, ce serait pervertir l'esprit public. Vous ne le ferez pas.

M. LE COMMISSAIRE DE POLICE. Il y a quelques jours, à cette audience, nous avions le plaisir d'entendre comme aujourd'hui un avocat honorable et éloquent présenter la défense de jeunes gens prévenus d'avoir provoqué du trouble au théâtre. Cette fois, le défenseur nous disait : On a poursuivi mes clients parce qu'ils applaudissaient : pourquoi n'a-t-on pas poursuivi leurs adversaires qui sifflaient? Aujourd'hui c'est le reproche tout opposé qu'on nous adresse. Chacun, en effet, plaide suivant les besoins de la cause.

On s'est plaint tout à l'heure que les jeunes gens arrêtés avaient été escortés par des sergents de ville jusqu'à la permanence et n'aient pas été aussitôt remis en liberté. C'était là une mesure de protection et non de rigueur.

Toutes les fois qu'une pièce est jouée, c'est qu'elle est autorisée par l'administration. Nous devons dès lors veiller à ce que la représentation puisse suivre son cours et faire maintenir l'ordre. L'arrêté que nous invoquons ne dit pas, d'une manière absolue, qu'il soit interdit d'applaudir ou de siffler; non! il interdit de troubler le spectacle par des clameurs, des interpellations bruyantes, des sifflets, des applaudissements.

Mᵉ DU GABÉ. C'est résoudre la question par la question.

M. LE COMMISSAIRE DE POLICE. Le désordre et l'impuissance des acteurs à continuer la pièce étaient évidemment provoqués par les sifflets. Les sifflets se taisant, les applaudissements et les clameurs auraient cessé. Les torts signalés par les témoins à la charge des personnes qui nous sont inconnues ne détruisent pas la contravention commise par M. de Noaillan, et qui tombe sous l'application du § 15 de l'article 471 du Code pénal. Si nous avions à examiner la question à un autre point de vue, nous dirions que la comédie a toujours pour but de mettre en scène et de tourner en dérision des travers et des ridicules, sans que personne soit obligé de se reconnaître dans sa carricature. Molière a aiguisé bien des épigrammes contre les médecins, sans que la Faculté de médecine s'en soit jamais émue et ait été moins florissante.

Mᵉ DU GABÉ. J'étais sûr que l'honorable magistrat du ministère public ne répondrait pas à l'objection que je lui ai faite, et cela parce qu'il n'y avait pas de réponse possible. Il ne saurait, en effet, méconnaître plus que nous l'égalité de tous devant l'arrêté préfectoral. Il nous a parlé de Molière sans rappeler son *Tartufe*, à l'occasion duquel l'auteur, en s'adressant au parterre pour annoncer que le parlement en défendait la représentation, dit ce mot charmant : « M. le premier président ne veut pas qu'on le joue. » Quoi qu'il en soit, l'interdiction fut bientôt levée. Mais si on peut volontiers ne pas se reconnaître dans une individualité ridicule, on se reconnaît dans un parti attaqué tout entier et auquel on appartient.

Eh bien! quand on vous dit que vous appartenez à une lé-

gion sans soldats, et qui n'a que des colonels ; que vous êtes des gens bons seulement à conduire des voitures et ne les conduisez que pour les faire verser; quand vous entendez dire : La noblesse, je la déteste ! est-ce que ce n'est pas une provocation qui vous est jetée à la face? Voyez plutôt l'effet que cela produit sur cette foule ignorante contre laquelle vous avez voulu protéger, dites-vous, MM. de Montbel et d'Ayguesvives, protection dont ils se seraient bien passés ? N'est-ce pas plutôt, en effet, dire à ces gens-là : ces messieurs ont été arrêtés parce qu'ils ont voulu s'élever contre vos opinions! Et n'ai-je pas lu dans un journal du 11 janvier : « Hier a eu lieu, au » théâtre des Variétés, la deuxième représentation du *Fils de* » *Giboyer*. Comme jeudi dernier, quelques personnes ont » essayé, *de parti pris*, d'enrayer la marche de la pièce. »

Est-ce qu'on ment de cette manière à la face de toute une population! Le journal ajoute : « Après plusieurs avis bien» veillants du représentant de l'autorité, le bruit ne cessant » point, un piquet de chasseurs à pied a fait évacuer une » partie des stalles.

» Dès ce moment, la représentation a suivi régulièrement » son cours, et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans » la salle.

J'ajoute qu'on a fait sortir ceux qui avaient payé leurs places, et ces places ont été données à des gens qui n'avaient pas eu le moyen de payer l'entrée. Dès lors les acclamations ont été formidables.... Il fallait payer sa place comme on pouvait.

Une fois que la censure a prononcé, que l'autorité a permis la représentation d'une pièce, le devoir de la police n'est pas sans doute de faire le succès de la pièce. La censure admet chaque jour des pièces qui tombent bientôt, parce qu'elles sont mauvaises. La censure n'a qu'à examiner si l'ordre public et la morale sont attaqués ; et quand on entend le *Fils de Giboyer*, on n'est pas porté à l'accuser de pruderie.

Mais si elle a quelquefois la manche large, sa manche se rétrécit lorsque la pièce attaque la censure ou son maître,

car alors son contrôle s'exerce beaucoup plus au profit d'un intérêt que d'un principe.

La pièce est permise, tant pis pour ceux qui la permettent. Mais, cela étant, j'ai le droit de la siffler comme d'autres ont le droit de l'applaudir, et la police n'a pas à l'empêcher de tomber, si elle doit tomber. Si vous ne voulez pas faire égale justice pour tous, dites que vous protégez Giboyer. C'est honteux, mais avouez-le.

M. le commissaire central, assis depuis quelques instants dans le prétoire, prend la parole pour déclarer que des spectateurs qui avaient jeté des projectiles ont été arrêtés et conduits, non à la permanence, mais au violon. Il demande à ajouter quelques explications, non à la charge des prévenus, mais sur l'ensemble des faits, pour établir notamment que la police a agi comme elle devait le faire, c'est-à-dire avec prudence et modération.

M. le juge, demeurant d'ailleurs l'opposition du défenseur à ce que ce fonctionnaire soit entendu, fait remarquer à M. le commissaire central qu'il ne peut recueillir son témoignage puisqu'il a assisté à une partie des débats.

Tous les prévenus ont été condamnés à une amende dont le chiffre a varié entre 2 et 4 francs et aux dépens. Un seul des prévenus, M. le comte Amable Dadvizard, étant en état de récidive, a été condamné à 5 fr. d'amende.

(Extrait de la *Gazette de France* du 20 février.)

On lit dans le *Journal de Toulouse :*

« La Chambre correctionnelle de la Cour impériale de Toulouse, présidée par M. le président Niel, a été saisie, dans son audience d'hier, de l'affaire de M. Bournazel, poursuivi pour outrages, coups et blessures contre les agents de la force pu-

blique, délits commis à l'occasion de la pièce du *Fils de Gi-boyer.*

» Le ministère public avait relevé l'appel *à minimâ* du jugement qui avait condamné le prévenu à 100 fr. d'amende.

» M. de Bournazel avait aussi appelé de cette décision.

» Un débat s'est engagé entre M. l'avocat général Tourné et M. Piou, sur un incident préjudiciel élevé par M. de Bournazel. La Cour a rejeté les conclusions de ce dernier. Le prévenu s'est retiré et a fait annoncer à la Cour, par l'organe de M[e] Bellot, son avoué, qu'il venait de se pourvoir en Cassation contre cet arrêt.

» La Cour, à défaut du prévenu, a procédé à l'examen du fond.

» Après le rapport de M. le conseiller Denat, et le réquisitoire de M. l'avocat général Tourné, elle a rendu un arrêt par lequel, en réformant le jugement sur un chef et sur la pénalité, M. de Bournazel a été condamné, par défaut, à 5 jours de prison et à 100 fr. d'amende. »

(*Temps* du 12 février 1863.)

Dans la soirée du 12 février 1863, on représentait, pour la première fois, au théâtre de Dijon, le *Fils de Giboyer.* Presque au lever du rideau, des jeunes gens qui avaient accueilli certains passages par des sifflets, furent expulsés de la salle par la police, et plus tard eurent à répondre de cette contravention.

Au quatrième acte le tumulte recommença. Deux jeunes gens, appartenant à une des familles les plus honorables de Dijon, MM. de Vesvrotte fils, ayant fait entendre deux vigoureux coups de sifflet, furent immédiatement emmenés par des agents de police et conduits à la maison municipale, sur les ordres de M. Chapelon, commissaire de police. Ils y restèrent deux heures

et ne furent rendus à la liberté que sur les réclamations de M. le comte de Vesvrotte, leur père. Le 17 février suivant, tous ceux qui avaient sifflé au théâtre paraissaient devant le tribunal de police, qui les condamnait, pour contravention à un arrêté municipal, à 1 fr. d'amende et aux dépens.

MM. de Vesvrotte, prétendant qu'ils avaient été en butte à de mauvais procédés et à des violences de la part de la police, et qu'ils avaient été les victimes d'une arrestation arbitraire, ont alors assigné M. le commissaire de police Chapelon devant le tribunal correctionnel de Dijon, pour obtenir réparation du préjudice moral et matériel qu'ils avaient éprouvé.

L'affaire est venue à l'une des dernières audiences. M. Chapelon n'a pas constitué avoué, il a fait défaut.

M. l'avocat impérial a cru devoir soulever une fin de non-recevoir, résultant de la qualité du défendeur. Suivant ce magistrat, les officiers de police judiciaire sont protégés comme les agents administratifs, et ne peuvent être cités au point de vue civil, à moins que le procureur général près la cour où ils exercent leurs fonctions, ait prononcé sur la plainte qui lui aurait été adressée. M. l'avocat impérial exprime le regret que M. Chapelon n'ait pas cru devoir constituer avoué.

Le Tribunal a rejeté cette fin de non-recevoir, et, prononçant au fond, il condamne par défaut M. le commissaire de police Chapelon à payer aux demandeurs 300 fr. à titre de dommages-intérêts.

(*Opinion nationale* du 23 avril 1863.)

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« A la suite des représentations du *Fils de Giboyer*, des procès-verbaux ont été dressés contre plusieurs personnes, pour contravention aux arrêtés sur la police des spectacles. Le tribunal de simple police était hier saisi de cette affaire.

» Le fait relevé par la poursuite contre tous les assignés était d'avoir troublé l'ordre au théâtre par des sifflets.

» M. Dugabé père a présenté la défense.

» M. le commissaire de police Bardon a requis l'application de la loi.

» La contravention ayant été déclarée constante par le tribunal, tous les assignés ont été condamnés à une amende de 2, 3, 4, et 5 fr., suivant les nuances établies entre les divers faits. »

(*Opinion nationale* du 18 janvier.)

On lit dans la *Gazette de France* :

« M. de Cumont et M. Cahuzac, rédacteurs de l'*Union de l'Ouest*, ont reçu assignation à comparaître devant le tribunal d'Angers pour un compte-rendu de la représentation du *Fils de Giboyer* à Saumur. »

(*Opinion nationale* du jeudi 10 février 1863.)

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« La Chambre correctionnelle de la Cour impériale de Toulouse, sous la présidence de M. le president Niel, a été saisie de l'affaire Bournazel et de Bourg, pour délits commis à l'occasion du *Fils de Giboyer*. — Appel *à minimâ* du ministère public et des prévenus, qui, ayant fait défaut, ont été condamnés par la Cour ; M. Bournazel, à cinq jours de prison et 100 fr. d'amende, et M. de Bourg à 200 fr. — PUJOL. »

(*Gazette de France* du 16 février.)

CHAPITRE X

—

REGAIN DES CRITIQUES

LE SIÈCLE.

Voilà le *Fils de Giboyer* qui a brillamment dépassé sa centième représentation. L'affluence, jusqu'à ces derniers jours, n'a pas cessé d'être considérable, et l'effet de la pièce d'être très-vif.

On peut s'étonner de ce succès persévérant lorsqu'on songe que les premières places du Théâtre-Français sont d'un prix à ne pouvoir guère être occupées que par la classe qui se pose en aristocratie de naissance ou de fortune, et qui affiche des opinions cléricales plus ou moins réelles.

C'est que l'auteur n'a diffamé aucune personne ni aucune classe; c'est qu'il a peint, non-seulement avec esprit et avec gaieté, mais avec vérité, des intrigues et des types que cette soi-disant aristocratie n'a pu méconnaître; et que le pouvoir de la vérité est tel qu'elle captive ceux mêmes dont elle expose les défauts et les ridicules.

Les détracteurs *du Fils de Giboyer* sont tombés dans de

singulières contradictions : en même temps qu'ils accusaient l'auteur d'avoir fait de fausses peintures et créé des personnages sans réalité, ils prétendaient reconnaître dans la plupart de ces personnages des gens qu'ils nommaient et qu'ils s'indignaient de voir traduire sur la scène.

Selon eux, par exemple, le marquis d'Auberive, ce vieillard caustique qui tire avec la même facilité sur ses amis que sur ses ennemis, et qui est si peu dévot, quoique l'un des meneurs du parti clérical, qu'à chacune de ses indispositions les hauts bonnets du parti tremblent qu'il ne donne le scandale de rendre l'âme sans s'être au préalable muni des sacrements de l'église, c'est le fameux duc de ***, cet ancien sénateur du premier Empire, cet ancien pair de France de la Restauration et du gouvernement de Juillet, qui se moquait de tout, qui ne croyait ni à Dieu ni à diable, et qui, dans ces derniers temps, s'était fait l'un des protecteurs les plus actifs du denier de Saint-Pierre.

La baronne Sophie Pfeffers, qui dirige si doucement et si dévotement les membres de la nouvelle ligue catholique et légitimiste, et qui fait de son salon leur parlement, c'est la comtesse ***, morte récemment en odeur de sainteté dans le noble faubourg. Maréchal, ce maître de forges enrichi, si fier d'être choisi pour être le porte-voix des fils des croisés, et qui se croit un orateur parce qu'il lit de longs discours commandés à un Bourdaloue de place et corrigés par un comité, c'est M. X..., du corps législatif.

Couturier de la haute Sarthe, cet ancien parlementaire qui ne s'aperçoit pas qu'on lui souffle les idées dont il se sait gré et dont il admire la profondeur, c'est M. Y....

D'Aigremont, ce protestant qui se fait le champion de la puissance temporelle du pape, c'est l'illustre Z..., de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.

Voilà ce qu'on prétendait.

L'auteur s'est défendu avec raison d'avoir fait aucune de ces personnalités. Il faut bien, quand on veut peindre les

mœurs, reproduire quelques-unes des paroles et des actions les plus caractéristiques des contemporains; mais parce que l'on prête à l'un de ses personnages un mot ou une action de quelqu'un, ce n'est pas à dire que ce personnage soit le portrait de ce quelqu'un, si d'ailleurs il n'y a pas entre eux d'autres ressemblances. De tous temps on a porté contre les auteurs comiques des accusations de ce genre. Molière s'en plaint dans l'*Impromptu de Versailles*, et voici comme il se défend par la bouche d'un de ses personnages : « Comme l'affaire de la comédie est de représenter en général tous les défauts des hommes et principalement des hommes de notre siècle, il est impossible à Molière de faire aucun caractère qui ne rencontre quelqu'un dans le monde ; et s'il faut qu'on l'accuse d'avoir songé à toutes les personnes où l'on peut trouver les défauts qu'il peint, il faut sans doute qu'il ne fasse plus de comédie. »

Lorsqu'un protestant s'est fait le champion public de la puissance temporelle des papes, il a donné un spectacle d'une inconséquence assez comique pour qu'un auteur fût heureux de placer un trait semblable dans une comédie; mais parce que le protestant d'Aigremont aspire à prendre la défense de la papauté comme on l'a vu faire à un académicien protestant, prétendre que ce d'Aigremont, qui a besoin qu'on lui fasse ses discours, est le portrait de cet académicien qui est l'un des grands orateurs de ce temps, c'est une conclusion étrangement forcée.

De même, parce que la baronne Sophie Pfeffers fait de son salon un petit parlement légitimiste et clérical comme était le salon de la comtesse ***, dire que cette baronne qui ambitionne de se donner un mari d'un blason assez éclatant pour couvrir ce qu'il y a de douteux dans ses parchemins, est la copie de cette respectable comtesse dont personne n'a jamais attaqué la noblesse, et qui n'a jamais intrigué pour se donner un mari plus ou moins armorié, c'est produire une allégation tout à fait gratuite.

Le marquis d'Auberive et Maréchal ne sont pas plus faits

à l'image du duc de*** et de M. X... du Corps Législatif. Le duc de*** se moquait, il est vrai, comme le marquis d'Auberive, du parti clérical, dont il s'était fait l'un des meneurs, mais il n'a jamais travaillé à marier l'une de ses filles naturelles avec l'un de ses collatéraux; et, quant au député X.., il récite bien, en effet, comme veut le faire Maréchal, des discours sortis d'une fabrique cléricale, mais jusqu'ici il n'a pas cessé d'être investi de la confiance de sa fabrique, et, partant, il n'a pas eu à se procurer un discours libéral et gallican pour répondre à un discours catholique et romain dont il ne s'est pas vu frustrer.

M. Augier a fait ce que doit faire tout auteur. S'étant proposé d'écrire une comédie sur les cléricaux, il a recueilli chez les différents membres du parti clérical tous les traits qui convenaient à son sujet, et il s'en est servi pour composer des types généraux et non des portraits particuliers. C'est même jusqu'à certain point à tort qu'il s'est accusé d'avoir fait une seule et unique personnalité, celle de Déodat ; car il le dit mort et enterré, et Déodat se prétend vivant.

Ce qui est certain, c'est que le succès du *Fils de Giboyer* a fait perdre la tramontane à ce pauvre Déodat. Il a publié une longue réponse pour déclarer qu'il ne répondrait pas, puis il a répondu en reprochant, entre autres méfaits, à l'auteur de *Giboyer* d'accabler des vaincus. Ah ! certes, il serait cruel, il serait lâche de livrer à la risée des malheureux vaincus après de sanglants combats, entassés dans des casemates, conduits de brigade en brigade jusqu'à un port éloigné, déportés sous les climats meurtriers pour y être employés à des travaux forcés ; mais réclamer la commisération et le respect que l'on doit à de tels malheurs pour des gens dont le seul titre, au nom de vaincus, est de ne pouvoir diriger le gouvernement à leur gré, et qui d'ailleurs possèdent avec tous les droits des autres citoyens les avantages que leur donnent leur naissance et leurs richesses, c'est une plaisanterie. Il y aurait une comédie à faire sur les prétentions à la pitié et au respect de ces pauvres vaincus qui donnent le ton dans les

salons, qui dictent les votes de l'Académie, qui inspirent les mandements de certains évêques, qui se vantent d'envoyer des dizaines de millions à Rome, tandis que l'on ne peut envoyer que quelques centaines de mille francs aux ouvriers sans ouvrage de Lyon et de Rouen.

Le parterre du Théâtre Français ne s'y est pas trompé : ce généreux et intelligent parterre que Déodat injurie et qui n'aurait pas assez de sifflets pour une comédie où l'on essayerait de tourner en ridicule de vrais vaincus, il ne s'est pas fait scrupule un moment de rire des prétendus vaincus du parti clérical.

Le grand succès du *Fils de Giboyer* ne s'explique pas seulement par l'actualité des questions qui y sont agitées presque sans cesse, mais aussi par le talent et l'esprit déployés dans le dialogue, dans la conduite de l'action, dans le développement des scènes et dans le dessin des caractères.

Giboyer est assurément le caractère le plus discutable, et, pour notre part, nous ne lui avons pas épargné nos critiques; mais on ne peut nier qu'il fallait une grande habileté pour jeter de l'intérêt sur un personnage aussi vil.

Il fallait à la fois aussi beaucoup de hardiesse et beaucoup de mesure pour tracer le caractère de Fernande, cette jeune fille si instruite et si ingenue, si émancipée et si chaste. Quoi qu'en dise Déodat, c'est un noble et intéressant caractère, et celle qui a pris tant d'inquiétude pour l'honneur de son père, saura toujours respecter l'honneur de son mari.

M. Augier a dédié sa comédie *aux artistes qui l'interprêtent avec une si rare perfection*, et dans cet hommage il y a une juste reconnaissance. La pièce a été et n'a pas cessé d'être supérieurement jouée.

. . . .
. . . .
. . . .

(15 juin 1863.) E.-D. DE BIÉVILLE.

.... La reprise de la comédie de la *Jeunesse* m'a suggéré des scrupules, non pas sur les réserves spéciales que j'ai faites à propos de certains détails du *Fils de Giboyer*, mais sur cette propension commune à la critique libérale de se méfier des épigrammes de M. E. Augier. Prenons garde d'être injuste envers lui. S'il a attaqué ceux que l'on est convenu d'appeler les vaincus, dans sa dernière comédie, il me semble que, dans la *Jeunesse*, il s'en prend avec verdeur, avec élan, avec une indignation généreuse à tous les fils de nos vainqueurs.

LOUIS ULBACH.

(Le *Temps* du 3 août 1863.)

CHAPITRE XI

ANNONCES — RÉCLAMES ET FAITS DIVERS

Le *Fils de Giboyer* paraîtra demain devant le lecteur avec la préface suivante, qui précise la pensée de l'auteur : (suit la préface.)

Le *Fils de Giboyer*, d'Emile Augier, paraît aujourd'hui chez Michel Lévy frères, rue Vivienne, 2 bis, et Boulevart des Italiens, 15, à la Librairie Nouvelle ; un beau volume in-18; prix : 4 francs (Envoi franco).

Lettre d'un Gentilhomme à M. E. Augier, par Joseph de Raineville, paraît aujourd'hui chez Frédéric Henry, Galerie d'Orléans, 12. — Prix : 50 c.

(Presse.)

La comédie de M. Augier vient de paraître en brochure accompagnée de la préface que nous avons reproduite. On avait dit qu'elle serait dédiée au prince Napoléon, et elle est offerte aux artistes qui l'ont sauvée par leur merveilleux talent.

L'auteur se faisant son propre censeur, a retranché bon nombre de traits cynique.s LOUIS LAVEDAN.

Sous ce titre : *Lettre d'un Gentilhomme à M. E. Augier*, M. le vicomte de Raineville vient de publier une rapide brochure où il prend vivement à partie la comédie-pamphlet du petit-fils de Pigault-Lebrun..... Cette brochure ajoute une noble protestation à toutes celles qu'a déjà soulevées l'œuvre malencontreuse d'un écrivain qui devrait, ce semble, d'autant plus honorer le respect des traditions chez les autres qu'il paraît lui-même disposé davantage à suivre celles que lui a léguées son grand-père, serviteur du roi Jérôme.

LÉON LAVEDAN.

(*Gazette de France.*)

La semaine dernière, la première représentation du *Fils de Giboyer* a été donnée en français, à Turin, sur le théâtre Scribe. Voici ce que nous écrit notre correspondant à ce sujet :

« La pièce a parfaitement réussi. Une pareille œuvre dramatique suffit, à elle seule, pour illustrer la littérature d'un pays, etc., etc. »

(*Opinion nationale* du 6 janvier 1863. — Faits divers.)

—

Le *Fils de Giboyer*, déjà joué en français sur les principales scènes d'Italie, vient d'être traduit en italien.

(*Opinion nationale* du 15 janvier 1863.)

—

L'Empereur et l'Impératrice ont assisté avant-hier à la représentation du *Fils de Giboyer*.

(*Opinion nationale* du 17 janvier 1863.)

M. Henry de Vaussay a publié dans la *Chronique de l'Ouest* une série d'articles sur le *Fils de Giboyer*. M. de Vaussay a eu l'heureuse idée de combattre M. Augier par M. Augier, de montrer à M. Augier d'aujourd'hui M. Augier de jadis, dans un fidèle mais importun miroir. En d'autres termes, M. de Vaussay a remis au jour le discours de réception à l'Académie Française de M. Augier et la réponse qui lui fut adressée par M. Lebrun. Or, de ce discours à la pièce qui fait tant de bruit présentement, quelle distance ! Comme le passé condamne le présent.

Les articles de notre confrère viennent d'être réunis en une petite brochure (chez Dentu). L'opuscule, qui est très-piquant, pourrait justement être intitulé : *Le Père de Giboyer se donnant la discipline.* CHARLES GARNIER.

(*Gazette de France* du 19 janvier 1863.)

Plus de 15.000 exemplaires du *Fils de Giboyer*, d'Emile Augier, ont été vendus en quelques semaines. La cinquième édition dans le format grand in-18, au prix de 2 fr., paraît au-

jourd'hui chez Michel Lévy frères, rue Vivienne, 2 bis, et à la Librairie Nouvelle, Boulevart des Italiens, 15. (Envoi franco.)

(*Opinion nationale* du 21 janvier 1863.)

Un livre impatiemment attendu, le *Petit-Fils de Pigault-Lebrun* (réponse au *Fils de Giboyer*), par Eugène de Mirecourt, vient de paraître chez Dentu ; prix : 3 fr.

(*Presse* du 28 janvier 1863.)

S'il faut en croire les bruits qui courent et que rien d'ailleurs n'est venu justifier jusqu'à présent, M. Veuillot publierait une brochure en réponse aux allusions transparentes dont il a été l'objet dans la nouvelle comédie de M. Augier.

J. MAHIAS.

(*Presse* du 11 décembre 1862.)

Le compte-rendu complet des débats judiciaires qui ont eu lieu à Toulouse, à l'occasion des représentations du *Fils de Giboyer*, soit devant le tribunal de simple police, soit devant le tribunal correctionnel, ont été réunis en une brochure de 240 pages qui se vend 1 fr. au profit des ouvriers de la Seine-Inférieure, à Paris, chez Dentu, et à Toulouse, chez Delboy. La défense des prévenus devant la police correctionnelle a été présentée par MM. Du Gabé père, Piou et O. Depeyre.

Nous aurons, sous peu, des nouvelles de l'effet produit à Sai t-Pétersbourg par la première représentation du *Fils de Giboyer*, qui vient d'y être donnée au bénéfice de mademoiselle *Stella Colas*. C'est cette charmante artiste qui est chargée du rôle de *Fernande*.

(*Nord* du 20 janvier.)

LE PETIT-FILS DE PIGAULT-LEBRUN.

M. Eugène de Mirecourt semble s'acharner après toute les gloires, après tout les succès de notre époque. Il y avait dans le cortége des triomphateurs romains un insulteur public chargé de rappeler, au héros du jour, les liens qui l'attachaient à la vile multitude, une sorte de *memento homos quià pulvis es* en chair et en os; ce rôle, qu'on croyait à tout jamais effacé du répertoire, M. de Mirecourt semble le revendiquer aujourd'hui. Après le grand succès des *Misérables*, une voix s'est élevée contre le livre et contre l'auteur; c'était celle du trop célèbre biographe des *Contemporains*; après le triomphe incontestable remporté par le *Fils de Giboyer* sur notre première scène, la même voix s'est élevée, criant encore une fois *haro!* sur l'auteur et sur l'œuvre.

ALPHONSE BARALLE.

(*Messager des Théâtres* du 8 février 1863.)

Réponse à M. Prévost Paradol : *Défense du Fils de Giboyer*, par M. Fervière. — In-8°.

(*Petit Journal*, n° 10, du 10 février.)

Préface et réflexions de l'auteur du Fils de Giboyer, par E. Augier. — In-8°.

(Bulletin bibliographique du *Petit Journal*, du lundi 23 février.)

Le *Fond de Giboyer*, par M. Louis Veuillot, 1 vol. in-18; prix : 5 fr., paraîtra mardi, 10 mars, chez Gaume frères et Duprey, rue Cassette, 4.

(*Temps* du 7 mars.)

La préface de M. Veuillot contient les motifs qui ont déterminé l'auteur à répondre à *Giboyer*, et ses motifs sont assez bien trouvés pour que nous en reproduisions le passage suivant :

« Quoi qu'il en soit, écrit-il, le *Fils de Giboyer* ne m'inspira d'abord aucun désir de le combattre, ni pour mon compte, ni pour le compte de la société, plus inquiète et plus diffamée que moi; cela me parut un médiocre ouvrage, surtout par les colères autant que par les applaudissements, et destiné à tomber sans ressources après quelque mauvais bruit.

» Le bruit ne cessant pas, je voulus m'en rendre compte et chercher quelle cause pouvait amener tant de vacarmes autour de presque rien. Je ne voyais nulle apparence de pouvoir utiliser mes réflexions, presque toujours mêlées de cette couleur politique incommode pour un Français qui veut écrire.

» Néanmoins, j'étais tenté. Ma tentation, longtemps écartée par la perspective du papier timbré, reparaissait, pressait davantage à mesure que les journaux et les lettres m'apportaient le récit des aventures de *Giboyer* dans les départements. Il y avait des détails, des mystères qui m'étonnaient. Je comprenais très-bien que l'appât du gain décidât les directeurs de théâtre à faire jouer une pièce partout où ils pourraient compter sur un certain nombre de soirées ; les entrepreneurs ne ont chargés d'aucun des intérêts du bon ordre... Mais ce que

je trouvais bizarre, c'était la constance inébranlable des directeurs dans plusieurs villes où l'évidente majorité du public les assurait d'une chute comparable à celle de *Gaëtana*, et ce qui me semblait mystérieux, c'était la complaisance avec laquelle l'administration favorisait, provoquait même ce divertissement, presque partout régulièrement commencé et terminé par un chaud échange de coups de poings. Chaud échange, non pas libre échange ! L'applaudissement passe en franchise, mais le sifflet est frappé d'un temps de violon, droit protecteur de la production Giboyer, etc., etc. »

Après ce chef-d'œuvre vient l'analyse de la pièce et quelques critiques qui ne brillent pas précisément par la logique, et enfin commence la comédie : le *Fond de Giboyer*, selon son auteur; selon nous, l'*Insulte à tout ce qui écrit en dehors du cercle où règne M. Veuillot.*

Cette comédie est dialoguée et pourrait être transportée au théâtre ; cela serait fort ennuyeux, il est vrai, mais les personnalités ne manqueraient pas cette fois, et on n'aurait nul besoin d'en inventer, pour les besoins de la cause, ainsi que MM. Mirecourt et Veuillot l'ont fait pour *Giboyer*, malgré la déclaration honnête d'un honnête homme. Dans la comédie de M. Veuillot, quand les noms ne sont pas écrits en toutes lettres, les masques sont assez transparents, assez diaphanes pour qu'il ne soit pas possible d'hésiter.....

Comme on peut s'en convaincre, M. Veuillot a pris tous les personnages du *Fils de Giboyer* pour les transformer en pantins obéissant à ses inspirations ; dénaturant les pensées de M. Augier pour les combattre ensuite à sa façon, travail d'autant plus dangereux que c'est une *maîtresse plume* que celle de M. Veuillot, toujours trempée dans le fiel et crachant l'injure d'une splendide manière, et maniant l'ironie avec cet esprit supérieur qu'on regrette toujours de ne pas voir mieux employé. Oh ! cette fois, c'est un rude jouteur qui se pose et qui pose devant M. Augier, et si la cause n'était gagnée depuis

longtemps et sans appel auprès de toute la partie saine du public, Giboyer n'aurait peut-être pas deux jours d'existence, etc., etc. ALPHONSE BARALLE.

(*Messager des Théâtres* du 15 mars 1862.)

Le *Fils de Giboyer*, 10e édition.

(*Opinion nationale* du 31 mars 1863.)

On disait partout : il la fera ! il ne la fera pas ! — il l'a faite ! — elle va paraître ! Emile Augier n'a qu'à se bien tenir, il aura son compte. Déodat le lui donnera bon. — Tout le monde attendait avec anxiété cette terrible réponse, dont le *Fils de Giboyer* devait être écrasé sans remède.

Elle a enfin paru, vous la trouverez chez Gaume, l'ordinaire éditeur de ces sortes de choses. Deux cent soixante pages in-octavo, pas une de plus, pas une de moins. *Il le fallait*, comme dit le saltimbanque. Une simple brochure est soumise au timbre, et M. Louis Veuillot aime à présenter au public un joli papier, vierge de toute maculature. Il a d'ailleurs fort doucement pris son parti de cette petite contrariété ; prenons donc le nôtre, et donnons nos trois francs : c'est pour rien !

Je viens de la lire, cette énorme partition. Eh bien ! Mais M. Augier n'est pas si pourfendu qu'on voulait bien le dire ; le coup n'est pas mortel, il s'en relèvera. Veuillot baisse ; il n'a plus la main ; où est ce monstrueux rotin durci au feu de la Bible, dont il assommait, sec et net, les ennemis de l'Eglise et les siens. C'est Dieu, sans doute, le Dieu des bonnes gens, qui le lui a changé contre un de ces bâtons en caoutchouc qu'on trouve dans les accessoires de la Comédie-Française.

J'en ai eu, moi aussi, les épaules légèrement touchées, et ne m'en porte pas plus mal. M. Louis Veuillot s'en est allé déterrer, dans un tout petit journal, un de ces articles, comme il arrive à tous les journalistes d'en faire, écrits au courant de la plume, sur un bout de table, pour un directeur à court de copie. Il y a vu mon nom au bas et il a tressailli d'aise. Il en a détaché dix lignes ; il a souligné avec soin toutes les fautes de français qu'il a cru y trouver ; il y a ajouté de sa grâce, et pour faire bonne mesure, une sottise que je n'avais point dite, et il s'est égayé sur le corps de cette prose, comme M. Purgon sur le corps de ses malades. Je demande pardon au lecteur de la comparaison ; mais j'ai lu ce matin deux cent soixante pages de Veuillot, j'en reviens tout parfumé de métaphores. On n'est pas la rose, mais on a passé deux heures auprès d'elle.

Je suis puni par où j'ai péché ; j'ai si longtemps corrigé des devoirs, qu'il est bien naturel qu'on épluche aujourd'hui mes feuilletons. A moi aussi, on me met en marge, comme j'écrivais autrefois : *Solécisme.! Locution vicieuse!* C'est un terrible homme que ce Louis Veuillot ! Que disait-on? qu'il est le bâtonniste de l'arche. C'est le suisse de la grammaire française, sa hallebarde lui sert de férule, il en frappe à tort et à travers, jusque sur ses doigts qu'il attrape quelquefois sans y penser, et par pure maladresse. Il n'épargne rien : ni les inadvertances qui me sont échappées, ni les niaiseries qu'il me prête à titre gratuit ; il les larde toutes avec une impartialité qui est devenue bien rare dans ce siècle de fer ; il les passe au fil de son arme, et se promène triomphalement, comme un soldat, portant sur l'épaule une brochette de solécismes exterminés par lui.

Mon Dieu ! je passerai condamnation, si l'on veut, sur ces dix lignes. Je n'ai pas, comme M. Louis Veuillot, la prétention de n'écrire jamais qu'un français irréprochable. Mais ce que je n'ai pas encore bien pu comprendre, c'est la conséquence que le susdit Veuillot tire de mes erreurs de langue

contre la pièce de M. Emile Augier. Cet écrivain si pur me paraît faible dans l'argumentation ; il a plus de grammaire que de logique. Il devrait toujours écrire, et ne raisonner jamais.

Je me souviens d'un temps où l'on disait au fougueux rédacteur de l'*Univers* : vous êtes grêlé, donc il faut mettre le Pape à la porte de Rome. Vous nous traitez de *navets*, et cette plaisanterie, qui n'était pas fort spirituelle dans sa nouveauté, est devenue quelque peu rance à la longue ; donc ceux qui vous lisent sont des jésuites.

Cette façon d'argumenter amusait beaucoup M. Veuillot. Il en riait comme il rit, à se tenir les côtes. Il en use aujourd'hui. Sarcey écrit mal, donc Augier est un polisson, Sarcey s'imagine *crever d'esprit,* donc le *Fils de Giboyer* est la pièce de la *canaille.* Allons ! si j'ai manqué mes classes de grammaire, M. Veuillot ne me paraît pas avoir fait sa logique avec assez de soin.

Ce n'est pas, du reste, que je sois mécontent de ce que M. Veuillot a dit de moi. Je trouve, au contraire, qu'il me fait beaucoup d'honneur. Il dit en propres termes : « *Je ne néglige jamais un morceau de M. Francisque Sarcey. Aucun procédé ne saurait donner plus juste le niveau intellectuel et littéraire de la presse démocratique.* »

Eh ! mais, ce n'est pas là un mince éloge, et je n'en suis pas médiocrement fier. Quoi ! je serais assez heureux pour que M. Veuillot ne laissât échapper aucun de mes articles, même ceux que j'écris au *Courrier artistique.* Je n'en savais rien, et l'on fait bien de me prévenir. Je ne m'étais occupé jusqu'à ce jour que de dire nettement des choses justes. Je tâcherai, pour plaire à ce farouche puriste, de mettre dans l'expression du bon sens cette correction continue qu'il est si difficile d'atteindre, et que les plus grands écrivains même n'ont pas toujours su garder. J'aurai toujours sur ma table, à droite, la grammaire Noël et Chapsal, à gauche le dictionnaire

de l'Académie, et, devant moi, la grande ombre de ce juste qui, n'ayant jamais péché contre la langue, est en droit de nous jeter la pierre à tous.

Remarquez-vous encore ce qu'ajoute M. Louis Veuillot : que je lui donne le niveau intellectuel et littéraire de la presse démocratique. Jamais je n'aurais osé m'accorder une telle louange. Je me croyais un des plus consciencieux, mais aussi un des plus obscurs combattants de la grande armée libérale. Dans cette presse, où il serait si facile de citer tant d'excellents écrivains et d'hommes illustres, je ne savais pas occuper un si haut rang. M. Louis Veuillot est bien aimable de me l'apprendre, et je veux lui rendre sa politesse.

Allons, Monsieur Veuillot, approchez, que je vous rende votre politesse. Et vous aussi, vous nous étiez fort utile au temps où vous écriviez, pour constater le niveau du mouvement religieux en France ; vos violences nous rassuraient. S'il se sentait maître de la situation, nous disions-nous, il serait plus calme. Chacune de vos injures tombait sur notre cœur comme une rosée consolante. Il se fâche, donc il a tort, devant le public tout au moins ; et cette conviction suffisait à nous rasséréner.

Le *Monde* n'a qu'un très-petit nombre d'abonnés aujourd'hui, mais nous ne pouvons tirer de ce peu d'empressement de la foule aucun argument en notre faveur. Au temps où vous rédigiez l'*Univers*, le journal ne réunissait pas autour de lui un beaucoup plus grand nombre de sympathies payantes. On le lisait d'avantage, on faisait cercle autour de vos articles comme la foule s'assemble autour d'un hercule de la foire. Mais quand il s'agissait de mettre la main à la poche, les amateurs étaient aussi rares que les catholiques convaincus de la nécessité du pouvoir temporel. Vous nous donniez ainsi la mesure de l'indifférence publique pour la cause que vous souteniez. Vous aussi, vous nous serviez d'étiage dans la

presse religieuse, comme je peux vous en servir aujourd'hui dans la presse démocratique.

Voilà une politesse faite, je suis en règle avec M. Veuillot. Je le prie cependant de ne point s'en aller encore. Un moment, Veuillot, je n'ai point fini avec vous. Vous me raillez fort agréablement de ce que j'ai été le seul à louer la pièce de M. Emile Augier. « *Comme œuvre littéraire*, — dites-vous, — *personne, sauf le seul Sarcey, ne fait difficulté d'avouer que c'est pauvre.* » Sauf le seul Sarcey! sent-on bien tout ce qu'il y a d'ironie badine dans ce mot?

Et d'abord est-il bien vrai que j'aie été aussi seul que cela? J'avais cru le contraire. Il m'avait semblé que ceux même qui avaient le plus violemm. t attaqué les tendances et l'esprit de M. Augier, avaient rendu justice au mérite de sa pièce. Ils faisaient leurs réserves sur la question politique et sociale; mais ils avouaient, sans la moindre difficulté, que l'œuvre était belle.

Ils ne traitaient point de *canaille* la foule qui se portait, tous les soirs, à la Comédie-Française pour l'entendre. Ces termes ont peut-être perdu leur sens pour M. Veuillot, qui les emploie sans y regarder de très-près. On hésite à s'en servir dans les journaux de la démocratie; ce niveau n'y est pas encore monté jusqu'au langage des halles ; mais il font bien dans une brochure catholique de deux cent soixante pages. Loin que j'aie été le seul à proclamer la grande valeur du *Fils de Giboyer*, je pourrais dire, avec plus de raison, que personne, sauf le seul Veuillot, n'a fait difficulté de la reconnaître.

Mais, en supposant que j'eusse été le seul critique à faire de la pièce nouvelle l'éloge qu'elle mérite, mon isolement prouverait-il que j'eusse tort? Il y a trois ou quatre ans, j'écrivis un long article sur M. Veuillot. J'y disais que M. Veuillot n'est pas seulement un merveilleux polémiste, mais qu'il n'y a pas de raison pour ne pas le regarder comme un

très-honnête homme et un chrétien convaincu; qu'on doit croire à la sincérité des gens, jusqu'à preuve du contraire, et que cette preuve n'était point faite pour M. Veuillot. Que je le tenais donc pour un ennemi, mais un ennemi aussi loya qu'il était habile et redoutable.

Je fus tout seul de mon avis, oh ! mais là ce qui s'appelle tout seul; ce fut sur moi et sur mon article un haro général. Personne, sauf le seul Sarcey, ne faisait difficulté d'avouer que l'Arpin du catholicisme méritait le nom qu'il applique, avec une si cordiale aménité, aux spectateurs du *Fils de Giboyer*. J'eus tout le monde contre moi; mais il ne me déplaît pas d'être seul avec la vérité et le bon sens, et M. Veuillot ne fera pas difficulté d'avouer qu'en cette circonstance, au moins, il n'était pas déshonorant de rester seul.

Je suis au contraire en très-nombreuse et très-bonne compagnie quand je loue M. Emile Augier, et les 260 pages de M. Veuillot n'y feront rien. Il a versé là beaucoup d'encre et de bile en pure perte. Il prend à partie M. Emile Augier sur son style et lui reproche, comme à moi, ses fautes de grammaire. A moi, passe encore; mais M. Emile Augier est de l'Académie; il doit connaître sa langue, c'est le cas de le dire, comme s'il l'avait faite.

Aussi M. Veuillot n'est-il pas très-heureux dans sa correction ; le métier de pédagogue n'est pas fort difficile; mais encore faudrait-il le bien faire. M. Emile Augier avait mis dans sa préface : « *On feint de croire,* » là-dessus, le grammairien Veuillot de s'écrier : Quel solécisme horrible ! *On feint de croire! Un académicien !* Il n'en revient pas. Vous ne voyez pas trop où est la faute ; permettez-moi de retourner, un instant, à mon ancien métier, et de vous expliquer l'étonnement de M. Veuillot.

Au dix-septième siècle, au bon temps, *Feindre de*, suivi d'un infinitif, n'avait qu'un sens, il signifiait : *hésiter à*, et on ne l'employait qu'avec une négation. Ainsi : « Les dévots ne

feignent pas de répondre aux bonnes raisons par des injures » eût été aussi bien écrit que bien pensé. *Feindre*, dans le sens de *simuler*, ne permet qu'un régime direct ; exemple : « *Les Veuillots de tous les temps ont feint un grand mépris pour leurs adversaires.* » Cette signification est restée parfaitement française, l'autre a vieili. M. Veuillot ne feint pas de s'en servir ; j'hésiterais à l'employer.

Feindre, suivi d'une préposition et de l'infinitif, a pris peu à peu le sens de faire semblant : « M. Veuillot feint de rire, quand on frappe sur les jésuites. » Il *fait semblant* de rire ! La locution a passé dans la langue aujourd'hui. Car il en est de la langue comme de tout le reste. Elle change, quoi qu'en pense M. Veuillot, qui s'en tient *mordicus* aux choses de l'ancien régime. Les préjugés et les formes de langage vieillissent et tombent, et tous les Veuillots du monde ne sauveront pas ceux qui ont disparu.

Le même Veuillot marque à l'encre rouge : « *Ils sont en train d'escalader* le char du triomphe. » C'est qu'en effet, au siècle du père Letellier, on disait d'une affaire « qu'elle est en bon train » On n'eût jamais dit qu'une personne « est en train de la faire. » Cela est plus moderne et date de l'expulsion des Jésuites.

Veuillot, déjà nommé, ne veut pas, non plus, qu'on dise : « Debout à une tribune. » Il souligne cette locution avec horreur. Pourquoi ? C'est un secret. Ne le pressez point de le révéler ; vous lui arracherez plutôt la vie qu'un mot d'explication.

Eh bien ! vous voyez que pour un homme qui ne fait plus son métier d'éplucher des solécismes, je ne m'en tire pas trop mal encore. — Ce n'est pas, sans doute, le tranchant et le décisif de M. Veuillot ; je présente modestement mes raisons. Mais les grands esprits ne s'abaissent pas à ce détail. Ils donnent un coup de crayon au travers d'un solécisme. C'est un coup de massue pour l'auteur.

Voilà M. Augier assommé, et Veuillot, ce terrible-savoyard de la grammaire, enchanté de ses exploits. Qu'il en rabatte un peu; cette besogne n'a rien de glorieux; le moindre professeur la fait, tous les jours, dans sa classe et n'en est pas plus fier. Il ne faut pas même être, pour la mener à bonne fin, ce que M. Veuillot appelle un virtuose de l'Ecole normale; un régent de septième y suffit. L'Université en compte un grand nombre qui, sur cet article, en remontreraient au grand Veuillot lui-même. Il n'est pas besoin d'être un grand écrivain pour être un grammairien exact, et l'on peut posséder parfaitement sa langue sans avoir de style.

Qu'est-ce donc que le style? — « C'est un don de voir et de dire juste, mais de dire juste dans un continuel essai d'imagination qui colore, qui anime, qui crée l'originalité en gardant la simplicité. C'est la chose spontanée et savante avec quoi Madame de Sévigné fait sa lettre, Lafontaine sa fable, Molière son dialogue, Montaigne sa divagation. Cette chose là, chose exquise, les ramasseurs ne la ramassent jamais, et, parmi ceux qu'on appelle gens d'esprit, beaucoup même ne savent pas la discerner. Ce n'est point le mot, ce n'est point l'éclat, ni le coup de feu, ni le coup de dent: c'est la grâce et la fleur de l'intelligence, plus délicieuse qu'ailleurs, chez Madame de Sévigné, à cause de son perpétuel épanouissement d'honnête joie. » Qui a dit cela? M. Louis Veuillot lui-même; et il est impossible d'exprimer, en termes plus délicats, des idées plus judicieuses. Mais il est impossible aussi de porter soi-même, sur sa propre manière, une plus sévère et plus juste condamnation. Où trouvez-vous dans les écrits de M. Veuillot cet épanouissement d'honnête joie qu'il aime tant chez les autres? Il ne s'épanouit pas, il se lâche dans sa joie, et il en éclabousse ceux qui le lisent. Il parle, quelque part, du *joli rire* dont est doué M. Taxile Delord. Le sien n'a rien de joli, cela est incontestable C'est un rire insultant, un rire violent, le rire de ce dieu des Vengeances, qui disait: *Ridebo eis et subsannabo*; un ricanement, un grincement plutôt qu'un rire.

Les éclats de sa joie n'ont rien d'honnête; ils sont poussés jusqu'à la brutalité.

M. Veuillot, dans sa brochure, suppose Emile Augier lisant sa pièce, dans le salon de Madame Sweetchine, devant MM. Donoso Cortès, de Broglie et autres gens éminemment sérieux et ducs. Qu'auraient-ils pensé de *Giboyer?* s'écrie-t-il. Je n'en sais rien ; mais peut-être M. Augier ne faisait-il pas *Giboyer* pour être encensé du faubourg Saint-Germain.

C'est pour lui, au contraire, qu'écrit M. Veuillot ; imaginez-le, je vous prie, lisant son pamphlet chez les précieux du néo-catholicisme! Quel désastre, s'il n'était pas convenu que la foi purifie tout ce qu'elle touche!

Vous représentez-vous M. Veuillot, arrivant au passage où il introduit Maximilien Giboyer, le fils de Giboyer, en livrée de domestique et ivre. Je ne puis résister au plaisir de citer ce petit dialogue, qui a la prétention d'être ironique :

MAXIMILIEN.

Monsieur, ça y est.

LE MARQUIS.

Comment, ça y est.

MAXIMILIEN.

Eh bien! ça y est sur la table. C'est servi, quoi!

LE COMTE.

Il est ivre.

LE MARQUIS.

Maximilien, vous avez vu le père Giboyer, aujourd'hui.

MAXIMILIEN.

Puisqu'il dit qu'il est mon père!... Je n'en suis pas cause, moi. Il faut bien que je voie mon père, qu'il dit qu'il m'a donné mon éducation.

LE MARQUIS.

Je vous ai commandé, toutes les fois que vous auriez vu le père

Giboyer, d'aller vous coucher, et ne paraître devant moi que le lendemain.

MAXIMILIEN.

Et mon service? Il faut bien que je le fasse. Je ne veux pas voler mes gages, moi.

LE MARQUIS.

... Allez vous coucher. Et nous, messieurs, allons dîner.

MAXIMILIEN, *seul.*

Ganaches!... Néanmoins, que mon soi-disant père est un indiscret. Il me fait boire le soir; ça m'expose... Et c'est encore moi qui paye!... Je ne trouve pas que ce soit bien.

Et la pièce finit là-dessus. Quel atticisme! quelle fleur de bon goût! quelle légèreté de main! Si MM. de Broglie et Donoso-Cortès, si le duc et la duchesse ne se pâment pas d'aise à ces délicatesses de leur champion, c'est qu'ils sont vraiment difficiles. Que parlait-on d'un mélange de Bourdaloue et de Turlupin. C'est du Turlupin tout pur, Turlupin en pointe de petit bleu.

M. Augier s'est attaqué à forte partie. Aussi voyez comme on le démolit.

LE MARQUIS.

Puisque Aristophane il y a, je reconnais un mérite à votre Aristophane.

COUTURIER.

Bien! il sied aux vaincus d'être juste. Allez! Monsieur le marquis, décrivez-nous le mérite du vainqueur.

LE MARQUIS.

Devinez : je veux contrôler mes impressions par les vôtres.

COUTURIER.

L'observation?

LE MARQUIS.

Aucunement.

COUTURIER.

L'invention?

LE MARQUIS.

Pas du tout.

COUTURIER.

Ma foi! puisque vous lui refusez déjà l'esprit et le style...

LE MARQUIS.

L'esprit, à peu près; le style absolument.

COUTURIER.

Alors vous lui accordez le courage?

LE MARQUIS.

Ah! non, pas cela! pas même l'audace.

Je ne veux pas vous tenir plus longtemps dans le doute. Ce que ce terrible marquis accorde à Émile Augier, c'est l'effronterie. Que dites-vous de cette façon de critiquer? N'est-ce pas une désinvolture tout à fait gracieuse? Est-il possible d'imaginer une raillerie plus fine et plus agréable? Si c'était là l'esprit dont se contentaient les habitués de Mme Swetchine, plaignons-les. On n'en voudrait pas, même dans un estaminet.

Ce Louis Veuillot est, en vérité, une énigme. Je dirai de lui, toutes proportions gardées, ce que disait Labruyère de Rabelais : Où il est bon, il va jusqu'à l'exquis; c'est le mets des plus délicats. — Mais où il est mauvais, il passe bien loin au-delà du pire : c'est le charme de la canaille.»

Je n'aurais pas osé lâcher le mot; mais il est de Labruyère; et M. Veuillot ne m'en voudra pas, lui qui ne *feint pas* de nous le jeter si souvent au nez. Nous ne sommes pourtant pas

si *canaille* qu'il le prétend; car nous n'avons goûté, dans son pamphlet, qu'un très-petit nombre de pages. On en trouve quelques-unes qui vont, en effet, *jusqu'à l'exquis*; elles étincellent de malice et de verve; mais elles sont rares. Il y a bien du rabâchage dans ce gros volume.

M. Veuillot n'a d'haleine que pour un article de journal. Quand il s'enfle jusqu'à la brochure, il a déjà des parties médiocres; s'il pousse au volume, il est mauvais. Quelques pages surnagent, ce sont d'admirables fragments d'articles. La trame du style n'est ferme ni solide. L'auteur ne sait pas ordonner ses idées; il va, il revient; il bat la campagne. Il ne se sauve de l'ennui que par des boutades d'esprit; il est vrai qu'il en a d'une vivacité et d'un agrément incomparables.

Il regrette le journal; c'est, dit-il, avec beaucoup de justesse, l'arme de précision. Je suis fâché pour la liberté, et même pour notre plaisir de dilettante, qu'on la lui ait violemment arrachée des mains. Je voudrais qu'on la lui rendît, et je n'aurais certes pas, pour ma part, écrit un seul mot contre Monsieur Veuillot désarmé, si, en m'attaquant le premier, il n'avait autorisé des représailles.

. . . .

FRANCISQUE SARCEY.

(*Opinion nationale* du 16 mars 1863.—Chronique théâtrale.)



EXTRAITS

du

Petit - Fils de Pigault - Lebrun

RÉPONSE AU FILS DE GIBOYER,

Par Eugène de MIRECOURT

1 Vol. in-18

Chez Dentu et Humbert.

En voici quelques passages :

. . . .

. . . .

LXXVII

La pièce, comme on a pu le voir, est bâtie sur un fond vulgaire, avec des matériaux de la plus incontestable banalité.

Je n'y vois qu'une situation neuve et parfaitement indigne d'éloges; celle du baiser de mademoiselle Fernande, moyen de conclure un mariage, emprunté sans doute aux romans du grand-père (Pigault-Lebrun), mais que les familles honnêtes trouveront un peu risqué.

Beaucoup de mères prudentes, même parmi celles qui ne sont pas cléricales, y regarderont à deux fois avant de conduire leur fille à la Comédie-Française, pour y recevoir cette leçon de pudeur.

Donc la pièce est médiocre, premier point qu'il s'agissait de démontrer.

Quelques Béotiens la trouvent spirituelle.

Ils ont tort.

Laisser le public dans une semblable persuasion, sans le

détromper et sans le contraindre à ouvrir les yeux, serait un crime de lèse-critique envers les auteurs dont le dialogue est sérieusement doué de verve étincelante et d'atticisme.

Je connais telle pièce de Duvert ou d'Alexandre Dumas fils, dont une seule et unique scène contient plus d'esprit véritable que n'en renferment les cinq actes de M. Emile Augier.

La verve de ce respectable académicien, si verve il y a, est grivoise et brutale.

Otez-lui le jeu de mot commun, le double sens à l'usage des voyageurs de commerce et des calicots de la rue aux Ours, la plaisanterie cynique, l'image grossière et indécente, le reste n'est pas digne d'être ramassé par le dernier vaudevilliste de feu Lazari ou par le plus humble fournisseur du théâtre Déjazet.

Quelques exemples à l'appui de ce que j'affirme :

« — Ma foi, dit la baronne à d'Auberive, vous *dédommagez* tant M. Maréchal.....

» — Que j'ai l'air de l'avoir *endommagé?* » (1) répond le Marquis.

C'est un des mots les plus remarquables ; jugez des autres.

Lorsque la charmante Pfeffer (M. Emile Augier seul a décidément l'avantage de pouvoir articuler ce nom) daigne promettre son appui dans le comité pour obtenir au maître de forge le fameux discours qu'on lui reprend plus tard, elle ajoute avec un petit sourire de coquetterie :

— « Vous faites de moi *tout ce que vous voulez.* »

Et d'Auberive de répondre sur un ton scélérat, que ne désavouerait point Faublas septuagénaire.

— « Ah ! baronne, comme je *vous prendrais au mot*, si j'avais seulement soixante ans ! (2)

Trouvez-vous rien de plus pur et de plus admirablement spirituel ? La pièce est semée d'une foule de saillies délicates de ce genre, qui amusent beaucoup ce chaste parterre.

(1) Acte I, page 11

(2) Acte I, page 14.

Ainsi, lorsque d'Auberive, deux scènes plus loin, dit en parlant de Maréchal : — « Cet homme-là ne saura jamais *tout ce que j'ai fait pour lui!* » (1), la claque n'a pas assez de battoirs pour applaudir ce trait merveilleux et plein de décence.

— « Ah! vous ne trouvez pas Fernande *bien faite?* dit le Marquis à d'Outreville ; *faites-en donc autant!* » (2)

Je dois l'avouer, il y a ici un véritable délire, et l'admiration de la salle devient frénétique.

A la fin de la pièce, lorsque d'Auberive ne sachant plus que faire de son adoption, la propose à Maximilien, celui-ci refuse et Fernande l'approuve.

— Eh bien! dit le vieux lovelace, *j'adopterai mon petit-fils!*

C'est toujours la même ignoble plaisanterie, retournée, ressassée, retapée par l'auteur...........................
....

XCI

Il est temps de conclure.

Les cinq actes joués par les comédiens ordinaires sont une insulte à la France.

Dieu merci, elle n'a pas renoncé jusqu'à ce jour, elle ne renoncera jamais au plus beau de ses titres : celui de Fille aînée de l'Eglise.

Que les populations malsaines et dépravées qui encombrent la capitale vous accordent des applaudissements, monsieur l'académicien, c'est tout simple. Mais attendez, je vous prie, que nos provinces vous jugent! Il y a là trente et quelques millions de catholiques auxquels vous permettrez, j'espère, de manifester leurs sentiments. Les huées d'Autun, les sifflets de Toulouse et les manifestations peu flatteuses qui ont accueilli

(1) Acte I, page 29.

(2) Acte II, page 62.

la pièce dans un certain nombre de villes, doivent déjà vous donner à réfléchir.

C'est la nation presque tout entière, c'est la majorité de nos compatriotes que vous outragez indignement.

On saura vous le prouver.

Molière, en écrivant son *Tartufe*, a flétri le vice qui se pare du manteau religieux; mais il n'a pas accusé d'hypocrisie tous les chrétiens de son siècle. Il n'a bien évidemment présenté que l'exception. Vous, Monsieur, vous avez l'outrecuidance de donner cette exception comme la règle, et comme la règle absolue. Tous vos catholiques sont de triples coquins ou de triples sots. Pas une scène, pas une phrase qui établisse la moindre réserve en faveur de la piété franche et de la religion sincère. Donc, vous n'êtes pas un ennemi loyal, et vous nous portez des coups florentins. J'en appelle au jury d'honneur. — Eugène de Mirecourt.

Il circule publiquement une complainte intitulée le *Père de Giboyer*, ou *Conseils à mon Fils*, sur l'air de la *Grâce de Dieu*.

(*Gazette de France* du 20 janvier 1863.)

Voici cette complainte :

10 CENTIMES.

LE PÈRE GIBOYER

OU

CONSEILS A MON FILS

COMPLAINTE

Sur l'air de la Grâce de Dieu.

Du côté du gendarme est la toute puissance.
PRUDHOMME.

I

Tu vas quitter ton gredin d'père,
Qui veut garder l'incognito.
Tu le reconnaîtras, j'espère,
Quand il faudra mordre au gâteau.

Va, ne crains pas que j'te bénisse,
Je n'donn'point dans ces manièr'-là.
Que l'diable ! t'sauve d'la jaunisse,
P'tit, je ne te dis que cela !

(Avec conviction)

Mais crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. *(Bis)*

II

Faut qu'un pèr' soit propriétaire,
Et c'est d'un n'veu que je me fends.
Puis tu connais mon caractère,
Je n'signe jamais mes enfants.
Je suis croqu'mort, je m'en fais gloire,
Puisqu'il n'est pas de sot métier,
Mais grav' ces mots dans ta mémoire :
Ne sois jamais fils de portier !
Et crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. *(Bis)*

III

Ta naissanc' fut une anicroche :
J'la remplac' par mon dévouement.
J'ai bien quéqu' vertus dans ma poche,
Mais j' les gard' pour le dénouement.
J't'avais promis d'lécher la boue,
Avec amour, devant tes pas ;
Il en rest' peut-être, j'l'avoue :
Sur l'macadam, je n'comptais pas.
Mais crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. *(Bis)*

IV

Dans l'aut' faubourg, tu port' tes frusques,
Pinc'-z-y-moi les trucs du bon ton.

Pour qu' les changements t'soient moins brusques,
J' t'ai fait fair' des marquis d'carton,
Des baronnes de Pretintaille,
J' t'habill' tartuffe en parchemin.
Tu m'diras qu' c'est un peu canaille,
Mais j'veux m'entretenir la main,
Et j'crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent.

V

Tout ce mond' là, c'est des furies,
Ça l'air d' bouder, on n' sait pourquoi;
Si ça n' caus' pas dans les brasseries,
On dit qu' ça caus' beaucoup chez soi.
Je t' commande un' famill' très-chique,
Où le thé remplac' le loto ;
Mam' Maréchal a du physique,
Mais on remporte son manteau !
Va, crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. (*Bis*)

VI

M'sieu s' donn' le luxe d'être honnête,
Quand ça n' le gên' pas pour agir.
Mais il abus' du droit d'êtr' bête.
Un député! ça m' fait rougir.
Les discours ! V'là sa turlurette :
Blanc, rouge ou noir, ça n' lui fait rien :
Mets'-en quéq'-z-uns sous sa serviette :
Ça s' fait beaucoup chez les gens bien.
Et crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. (*Bis*)

VII

Il n'a qu'un' fille dont il s' pique;
Sa premièr' fem' lui vaut cela.

D'puis qu'il n'est qu' dandin platonique,
Le pauv' cher homme en reste là.
N' la demand' pas, c'est empirique,
Et c' n'est pas assez compliqué ;
J' dirai qu' tu vas en Amérique :
Rien n' prouv' si bien qu'on est toqué.
Mais crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. (*Bis*)

VIII

C' t'héritier' — j' dois t'en instruire, —
Qu'est d'une candeur à tout casser,
A deux pèr'— ça n'peut pas nuire.
Tu n'en as pas, faut compenser.
Fais-nous donc r'quinquer par cet ange,
J' demande à rentrer dans mes frais.
— Dis aux femm' des gros mots, — ça change, —
Ell' vous embrass' toujours après.
Et crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. (*Bis*)

IX

Surtout n'emporte pas ma pipe,
Puisque tu vas dans les salons,
Car on prétend qu'on les y chipe ;
Mets toujours de beaux pantalons.
Tu vas fumer des cigarettes,
Tu vas te fignoler les crins ;
Mais, n' m'apporte pas d'noisettes,
Petit, — tu sais que je les crains.
Et crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. (*Bis*)

X

J'te parlerais bien d'la morale,
Mais, vois-tu, ça ne m'connaît pas.
La s'mell' des grands n'est jamais sale,
C'n'est rebutant qu' s'ils sont à bas.
Prends des couleurs philosophiques,
Ça n'peut pas mettr' dans l'embarras.
Quant aux nuances politiques,
Ma foi ! mon ami, tu verras.
(Avec conviction)
Mais crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. (Bis)

XI

Si tu veux t'payer des principes,
Parle toujours d' quatre-vingt-neuf ;
Tout l' monde a mis ces vieilles nippes,
Mais ça vous a toujours l'air neuf.
Dis : « A chacun selon ses œuvres ! »
Pour nous les truffes en pâté,
Et pour les autres les couleuvres.
J'aime assez cette égalité.
Et crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. (Bis)

XII

Les aristos, chez qui j' t'accroche,
T' diront peut-être que j'ai tort.
Prends ce p'tit livre dans ta poche,
Il déconvertirait un mort,
Ce livre rempli de malice,
Qui met si bien les gens d'accord,
Et qui reste dans la coulisse,
C'est... c'est... le bâton du plus fort,
Mais crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. Bis)

XIII

Sois courageux, ce chic-là pose.
Arrange-toi des ennemis.
Tu trouveras bien, je suppose,
Quelques dos déjà compromis.
On a très-bon air quand on frappe;
Mais l'important, songes-y bien,
Est de savoir qui l'on attrappe.
Frappe à terre, on ne risque rien.
(Avec conviction)
Et crache en l'air souvent,
Pour voir d'où vient le vent. *(Bis)*

On écrit de Naples, le 21 avril, que la comédie de M. Emile Augier, le *Fils de Giboyer*, vient d'être jouée pour la première fois sur le théâtre de cette ville. Cette pièce a eu un grand succès.

(*Opinion nationale* du 29 avril 1863.)

M. Emile Augier a été nommé par le roi d'Italie commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

(*Petit Journal*, numéro spécimen, janvier 1863.)

ERRATA

Page 79, on a imprimé Chapitre V pour Chapitre VI.

Page 110, 11e ligne, au décret organique sur la presse, on a laissé subsister 1862 pour 1852.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans ce volume

CHAPITRE Ier

LA PRESSE POLITIQUE

Pages

Chronique de l'Ouest.................................. 13
Gazette de France.......................... 5—9—16
Messager du Midi.................................. 13
Monde 11
Opinion nationale.................. 6—9—12—15—18
Phare de la Loire.................................. 10
Presse 10
Salut public (de Lyon)............................ 14
Siècle.. 6—16
Union.................................... 8—14—15

CHAPITRE II

LES CRITIQUES DU LUNDI

Constitutionnel (le).................................. 44
Courrier du Dimanche (le).......................... 44
Journal des Débats (le) 23
France (la).. 27
Gazette de France (la).............................. 22
Moniteur universel (le).............................. 21
Monde (le).. 29
Opinion nationale (l')................................ 52
Patrie (la).. 26
Pays (le).. 45
Presse (la).. 40
Siècle (le).. 51
Temps (le).. 41
Union (l').. 29

CHAPITRE III

REVUES

Revue des Deux-Mondes........................... 55
Correspondant (le)................................ 57

CHAPITRE IV

JOURNAUX SPÉCIAUX

Figaro... 62
Monde illustré.................................... 61

CHAPITRE V

CONVERSATION ACADÉMIQUE D'UN LYS ET D'UNE ABEILLE

Vers de M. de Laprade à M. E. Augier (*Chasse aux vaincus*) 69
Réponse de M. E. Augier à M. de Laprade.......... 75

CHAPITRE VI

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE

Lille.. 81
Lyon... 90
Marseille.. 86
Nîmes.. 89
Reims.. 83
Saumur... 93
Toulouse... 80

CHAPITRE VII

EN PROVINCE

Aix.. 103
Arras.. 95—97
Avignon.. 104
Beaucaire.. 106
Beauvais... 102
Bergerac... 106
Bordeaux... 101
Boulogne-sur-Mer................................. 100

Calais.. I06
Cambrai.. 98
Chartres.. I0I
Colmar.. I04
Dijon.. 104
Evreux.. I02
Libourne.. I06
Lille.. 99
Limoges.. I04
Louviers.. I02
Lyon.. 90
Marseillle.. 86
Montauban.. I04
Nancy.. 99
Nantes.. I04
Nîmes.. 89
Périgueux.. I06
Poitiers.. 98
Reims.. 99
Rennes.. 93
Saumur.. 83
Soissons.. I03
Tarascon.. I06
Toulon.. I02
Toulouse.. 95
Tours.. I03
Vernon.. I02

CHAPITRE VIII

INTERVENTION ADMINISTRATIVE

Moniteur (note du).. I05
Opinion nationale (avertissement).. I05
Lettre de M. E. Augier sur la note du Moniteur........ I08
Lettre de M. l'abbé d'Alzon.. I09
Opinion du Midi (avertissement).. II0
Union de l'Ouest (lettre d'un adjoint de Saumur).... II0
Interdiction du *Fils de Giboyer*, par arrêté du maire de Bergerac.. II0
Interdiction du *Fils de Giboyer* à Châtellerault, suivant lettre du commissaire de police............ III

CHAPITRE IX

EN JUSTICE

A Toulouse .... II3—I34—I35
A Dijon I33
A Angers I35

CHAPITRE X

REGAIN DES CRITIQUES.

Le Siècle (4 juin 1861) 132
Le Temps (3 août 1861)......................... 147

CHAPITRE XI

ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS

§ 1er — *Annonces.*

Cinquième édition du *Fils de Giboyer* 145
Chronique de l'Ouest.......................... 145
Le *Petit-Fils de Pigault-Lebrun*, réponse au *Fils de Giboyer* 146-162
M. Veuillot 146
Le procès de Toulouse.......................... 146
Défense du *Fils de Giboyer*......................... 147
Préface et réflexions de l'auteur du *Fils de Giboyer*... 147
Le *Fond de Giboyer*............................ 148
Dixième édition du *Fils de Giboyer* 150

§ 2. — *Réclames.*

Opinion nationale.............................. 141
Presse... 141
Gazette de France 144

§ 3. — *Faits divers.*

Le *Fils de Giboyer* à Turin 144
Id. en Italie......................... 145
Id. devant l'Empereur et l'Impératrice 145
Id. à St-Pétersbourg................ 147

Messager des Théâtres........................ 147-148
Critique du *Fond de Giboyer*, par M. Sarcey, dans l'Opinion nationale.............................. 157
Extraits du *Petit-Fils de Pigault-Lebrun*............. 163
Complainte du père de Giboyer 167
Le *Fils de Giboyer* à Naples 166
Ordre des Saints Maurice et Lazare................. 166

APPENDICE

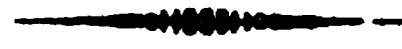
—

Liste alphabétique des Journaux cités dans ce Recueil.

—

Chronique de l'Ouest (la).
Constitutionnel (le).
Comédie (la).
Correspondant (le).
Courrier du Dimanche (le).
Journal des Débats (le).
Figaro (le).
France (la).
Messager du Midi (le).
Messager des Théâtres (le).
Moniteur Universel (le).
Monde (le).
Monde illustré (le).
Nord (le),
Opinion Nationale (l').
Opinion du Midi (l').

Patrie (la).
Pays (le).
Petit Journal (le).
Phare de la Loire (le).
Presse (la).
Revue des Deux-Mondes (la).
Salut public de Lyon (le).
Siècle (le).
Temps (le).
Union (l').
Union de l'Ouest (l').



PARIS—TYP. VERT FRÈRES, RUE DU POURTOUR SAINT GERVAIS, 8.

